

VOLET PAYSAGER D'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



PROJET ÉOLIEN DES SAULES

COMMUNES DE FONTAINE-UTERTE ET CROIX-FONSOMMES

MARS 2018

Porteur de projet :
VALECO Ingénierie
Contact : Benjamin COMPAGNON - Chargé de projet
188 rue Maurice BEJART
CS 57392
34 184 Montpellier Cedex 4
Tél : 04 67 40 74 00



Paysagiste :
Territoires & Paysages
Contact : Laurence FABBRI – Paysagiste Concepteur
10 avenue de la Croix Rouge
84000 Avignon
Tél : 04 90 27 18 83



PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	4
DÉMARCHE ET MÉTHODE	5
AIRES D'ÉTUDE	8
CONTEXTE ADMINISTRATIF	10
CONTEXTE ÉOLIEN	12
CHAPITRE I : ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE	18
1. SOCLE PAYSAGER	23
1.1. Structures végétales	23
1.2. Trame agraire	23
1.3. Trame urbaine	23
2. STRUCTURES PAYSAGÈRES	28
2.1. Unités paysagères "passives"	33
2.1.1. La vallée de l'Escaut	34
2.1.2. Les plateaux Cambrésiens	34
2.1.3. La basse Thiérache	35
2.1.4. La vallée de l'Oise	35
2.1.5. Les plateaux du Vermandois	36
2.1.6. Les collines du Vermandois	36
2.2. Unité paysagère "active"	37
2.2.1. La plaine de grandes cultures du Vermandois	38
2.3. Composantes et structures majeures du paysage	42
3. CONTEXTE PATRIMONIAL	44
3.1. Patrimoine protégé réglementairement	44
3.1.1. Patrimoine architectural	46
3.1.2. Sites	53
Sites Classés	53
Sites Inscrits	54
3.1.3. Site Patrimonial Remarquable	54
3.1.4. Unesco	55
3.1.5. Réserve Naturelle Nationale	55
3.1.6. Autres protections et gestion liées au patrimoine architectural et paysager	55
1.1. Patrimoine non protégé	56
1.1. Lieux touristiques	60
2. PERCEPTIONS VISUELLES ET SOCIALES	63
2.1. Représentations sociales du paysage	63
2.2. Dynamiques paysagères	63
2.3. Bassin visuel de l'aire immédiate	64
2.4. Perceptions éloignées	66
2.5. Perceptions rapprochées	66
2.6. Perceptions immédiates	69
2.7. Perceptions depuis les villages	71
3. COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET FONCTIONNEMENT DE L'AIRES IMMÉDIATE	73
4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	76
CONCLUSION	81
CHAPITRE II : LE PROJET ET SES IMPACTS	82
1. Étude des variantes	83
2. Le scénario retenu	88
3. Simulations et représentations du projet	97
	100
4. Effets cumulés	103
5. Étude d'encerclement	107
6. Impacts de la construction sur le paysage	113
7. Impacts post-exploitation	113
CHAPITRE III : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	116

1. Insertion paysagère des chemins et plateformes	117
2. Insertion des réseaux électriques	117
3. Les structures annexes	118
4. Remise en état du site après exploitation	118
5. Éviter, réduire, compenser	119
Conclusion générale	120
BIBLIOGRAPHIE	121
Table des illustrations	122
Méthodologie de réalisation des photomontages	124
Cadre réglementaire	127
Lexique paysage et éolien	129

Approche "paysage et éoliennes"

La notion de paysage est née en Asie. Elle revêt dès l'origine une dimension sensible et inspire les représentations picturales qui orientent encore aujourd'hui nos valeurs esthétiques. Le paysage est considéré comme une richesse sociale et culturelle, mémoire vivante de la présence et du travail des hommes sur la terre. Aujourd'hui, cette notion s'est enrichi des apports de divers domaines scientifiques. On peut différencier ainsi le paysage du géographe de celui de l'écologue, de l'agronome ou encore du paysagiste.

En 2000, la Convention Européenne du Paysage aboutit à une définition partagée par les pays membres : «le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» (Florence, 2000).

Le paysage est un système vivant, dynamique et évolutif où chaque partie est en interaction avec les autres.

Il est perçu, ce qui implique un caractère subjectif dépendant de la position géographique de l'observateur mais aussi de son passif culturel, affectif, socio-économique. En effet chacun d'entre nous entretient une relation particulière avec son environnement. Dès lors, un paysage ne sera pas perçu de la même façon par un « urbain » ou un « rural », par l'habitant ou le touriste, par un agriculteur ou un architecte. Cette multitude de perceptions représente un défi pour les porteurs de projet éolien.

Les éoliennes sont des éléments récents dans le paysage français. Elles sont des symboles d'une transition énergétique qui oriente notre société vers un développement plus durable. Elles sont aussi un outil formidable pour révéler les caractéristiques propres aux paysages dans lesquelles elles s'implantent. Leur hauteur attire les regards. Il faut apprendre à composer avec en créant de nouveaux paysages pour que leur présence soit en harmonie avec le milieu existant.

Le paysagiste qui, par une lecture et une analyse objective, tente de déterminer au préalable de tout projet, la sensibilité du paysage, rassemble les informations nécessaires pour dessiner des parcs éoliens au service des territoires et participe ainsi à la création des paysages de l'après-pétrole.

Territoires & Paysages

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Convention Européenne du paysage, 2000

Le paysage du Vermandois est fortement marqué par la présence de l'éolien avec des secteurs présentant des saturations. L'étendue paraît très vaste mais est néanmoins délimitée par des espaces très contraints.

Le territoire étant investi par l'éolien, une stratégie de confortement des projets existants paraît adaptée :

- développement en structuration : accompagnement des lignes de force du relief en respectant les rapports d'échelle (lignes simples d'éoliennes),
- confortement des pôles de densification (densification des bouquets existants) : le potentiel de développement reste relativement limité,
- harmonisation des nouvelles éoliennes avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine...).

Les changements apportés dans les paysages par ces éoliennes sont importants. Il s'agit d'accorder des projets distincts afin de faire émerger un paysage nouveau, dont la qualité devra beaucoup au projet commun. Les paysages du Vermandois ne voient pas les éoliennes comme des « premières ». Les châteaux d'eau, les antennes, les pylônes des lignes à haute et très haute tension sont autant de précurseurs dans la verticalité. Les éoliennes proposent une nouvelle version des liens de réciprocité entre la ville et la campagne.

En se limitant aux questions paysagères, quatre paramètres semblent à retenir pour l'implantation d'un nouveau parc éolien :

- le paramètre de l'échelle : quelle taille pour les éoliennes par rapport au relief environnant ?
- le paramètre de l'implantation : quel « jeu » entre le ou les parcs d'éoliennes et les lignes de forces des paysages d'implantation ?
- le paramètre du nombre : combien d'éoliennes dans un paysage embrassé d'un seul regard ?
- la multiplication des parcs et projets éoliens dans ce paysage avec un risque de saturation visuelle à prendre en compte.

L'étude d'impact pour ce qui relève du paysage et du patrimoine doit répondre aux trois objectifs d'une étude d'impact et montrer les réponses apportées :

- préserver le paysage et le patrimoine
- faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts
- informer le public

Contexte

Cette étude correspond au volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien porté par la société VALECO Ingénierie sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsommes dans le département de l'Aisne (02). Ce projet vise l'implantation d'éoliennes sur un secteur peu vallonné, situé entre la vallée de la Somme et la vallée de l'Oise dans la région du Vermandois.

A l'échelle régionale, il existe un document de cadrage des projets éoliens : le Schéma Régional Éolien Picardie. Ce document de référence montre que le projet se situe dans une "zone favorable à l'éolien" et une grande partie de ces zones a vocation à accueillir des pôles de densification, dans le respect des paysages et du patrimoine local.

Depuis le début des années 2000, la région a connu un fort développement de l'énergie éolienne avec la mise en service de plusieurs parcs éoliens de taille significative.

Objectifs

L'analyse de l'impact du projet éolien sur le paysage et les éléments du patrimoine a pour objectif d'améliorer la cohérence de l'implantation des éoliennes avec le milieu et de proposer un parc éolien intégré dans le paysage en harmonie avec ses éléments structurants. Le travail d'analyse du paysage consiste à :

- mettre en évidence les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude,
- recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien,
- déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière,
- composer un projet d'aménagement de paysage,
- mesurer les effets visuels produits, ainsi que les effets sur la perception du territoire.

Démarche

(conformément à l'article R.122-5 du code de l'environnement)

Quatre parties structurent l'analyse :

- la première partie est consacrée à l'analyse des composantes du paysage actuel. Elle correspond à l'état initial, avant l'implantation d'éoliennes ;
- la seconde partie, « les variantes d'implantation et le projet », traite de l'implantation des éoliennes et de son impact sur le territoire étudié selon différents scénarii d'implantation. L'analyse des atouts et des contraintes pour chaque scénario (croquis, photomontages...) permet de proposer une répartition des éoliennes cohérente avec les caractéristiques du territoire et les sensibilités paysagères.
- la troisième partie, « les impacts », traite de la simulation et de la représentation sous forme de photomontages. Ils permettent de caractériser la prégnance visuelle du projet sur les lieux de vie (villages et axes de communication) et les principaux éléments du patrimoine (monuments historiques et sites). L'analyse des impacts s'intéresse d'une part à la perception des machines (effets directs) et d'autre part à tous les travaux connexes qu'engendre la création d'un parc (effets indirects). Les effets cumulés du projet éolien avec tout projet (existant ou en cours de développement) ayant un impact significatif sur les paysages et le patrimoine sont également étudiés (carte des intervisibilités, photomontages...);
- la quatrième partie, « les mesures d'atténuation », aborde les mesures visant à éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts résiduels éventuels du projet éolien sur le paysage. Il s'agit de préciser au mieux les aménagements recommandés, plus particulièrement ceux s'agissant de l'insertion des voies d'accès, des aires de levage et des locaux techniques et d'envisager toutes les propositions possibles afin d'exploiter au mieux les retombées positives du projet sur le développement local.

Méthode et moyens

L'équipe de Territoires & Paysages privilégie une démarche de terrain en étroite collaboration avec le porteur de projet et les autres experts et acteurs mobilisés. Sur la base de données cartographiques et techniques : cartes, coupes, photomontages, vues dynamiques permettent de visualiser au mieux le futur projet dans son environnement.

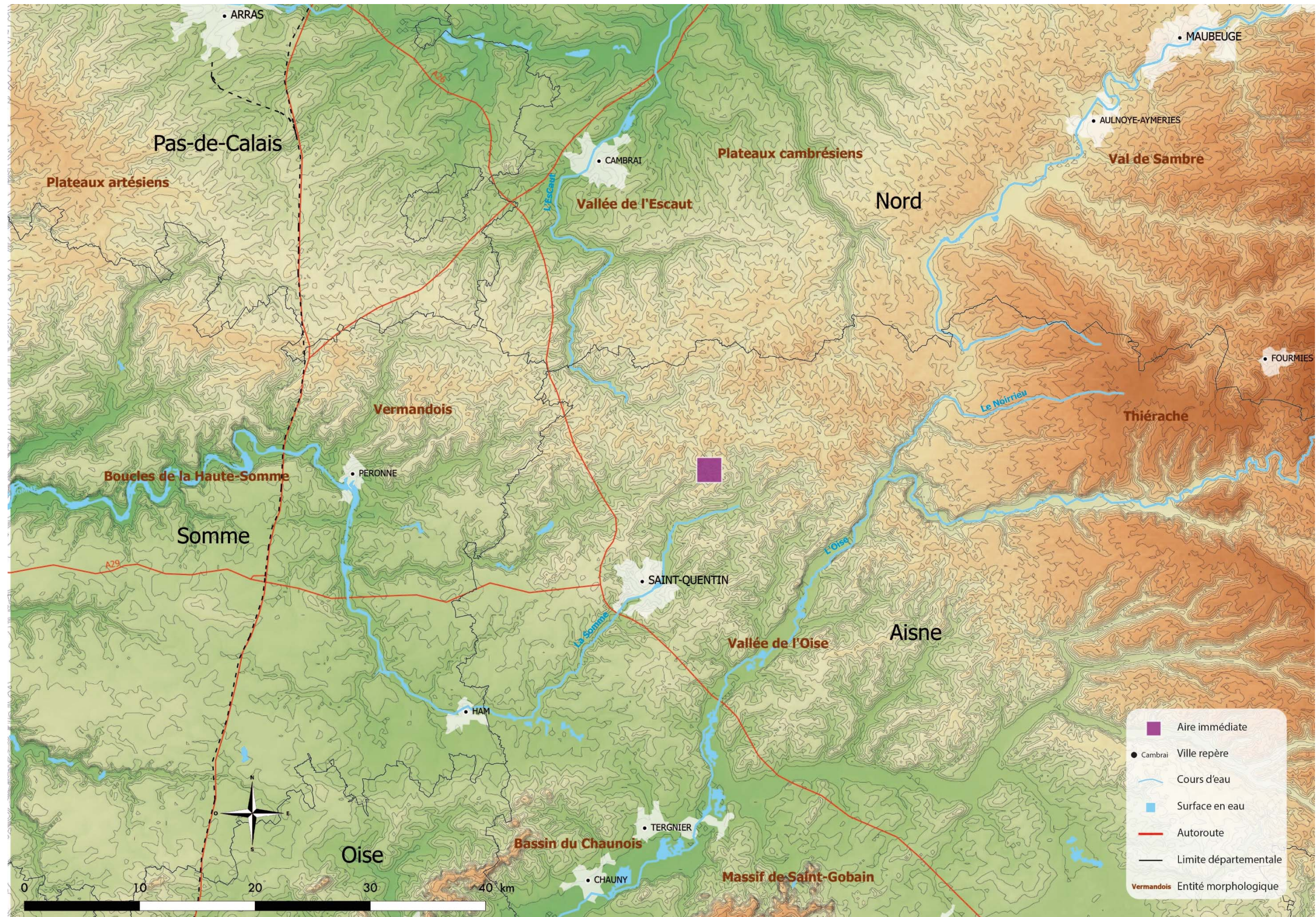
Sources des données

- Modèle Numérique de Terrain ((Bd Alti - IGN)
- Scan100, Scan25, Orthophoto (IGN)
- Occupation du Sol (Corine Land Cover 2012)
- Hydrographie (Bd Carthage - IGN)
- Infrastructures (Bd Carto - IGN)
- Commune, Intercommunalités, Département, Région (IGN)
- Densité de population (INSEE)
- Schéma Régional Éolien (DREAL)
- Unités paysagère (Atlas paysager DREAL)
- Site Classé et Inscrit (DREAL)
- Monument Historique Classé et Inscrit (Atlas du patrimoine - Base Mérimée)
- AVAP/ZPPAUP, Secteur Sauvegardé (Atlas du patrimoine)
- UNESCO, Parc Naturel Régional, Parc National, Opération Grand Site, Directive paysagère, Zone de protection (DREAL)
- Sentier Grande Randonnée, voies vertes, Pays/Ville d'Art et d'Histoire, Plus beaux villages de France, Villes et Métiers d'art, Vignobles et Découvertes... (Office de Tourisme)

Bibliographie

- Conseil Départemental Meurthe-et-Moselle, Atlas des paysages de la Meurthe-et-Moselle, 2014
- CAUE de la Moselle, Atlas des paysages de la Moselle, 2014
- Charte 2015-2027 du PNR de Lorraine, 2014
- Région Lorraine, Schéma Régional Climat Air énergie de Lorraine, 2012
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEEDM, 2016
- Base Mérimée : www.culture.gouv.fr

CARTE 1 : LOCALISATION DE L'AIRES IMMEDIATE A L'ECHELLE DE LA REGION



AIRES D'ÉTUDE

Trois aires d'étude, définies sur la base des recommandations du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (MEEDM, 2016), cadrent l'analyse :

- une première aire dite « éloignée à très éloignée » est utilisée pour l'analyse du grand paysage à travers notamment l'étude des unités paysagères et de la morphologie du territoire. A cette échelle, il s'agit de montrer les « intervisibilités » avec les éléments du patrimoine (protégés ou non), les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement. Cette aire s'étend dans un rayon de +/- 20 kilomètres autour de l'aire immédiate et correspond au bassin visuel du futur projet.

Cette aire d'étude englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, vallée...) qui le délimitent ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (Monument Historique, Site Classé, Grand Site, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO...).

L'aire éloignée est majoritairement comprise dans le département de l'Aisne (02), sa partie Nord dans le département du Nord (59) et une partie à l'Ouest dans le département de la Somme (80). Cette aire est délimitée selon différents éléments du territoire :

- au Nord par les plateaux Cambrésiens ;
- au Sud par la vallée de l'Oise et la ville de Saint-Quentin ;
- à l'Est par la Thiérache ;
- à l'Ouest par les collines et plateaux du Vermandois.
- la plaine des grandes cultures du Vermandois

- une deuxième aire dite « rapprochée » est définie pour analyser les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés avec lesquelles le projet devra composer pour construire un paysage cohérent. Son rayon varie de +/- 5 kilomètres autour du site. Elle correspond également à la zone de composition, utile pour définir la configuration du projet et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes sont les plus prégnantes.

Cette aire s'appuie :

- au Nord sur les villages de Montbrehain, Brancourt-le-Grand et la voie de communication D28 ;
- au Sud sur le village de Fonsommes et la voie de communication D67 ;
- à l'Est le village d'Étaves-et-Bocquiaux et la voie de communication D13 ;
- à l'Ouest sur les villages de Joncourt, Levergies et la voie de communication D71.

- une troisième aire dite « immédiate » correspond à l'emprise même du projet, des éoliennes aux voies d'accès. Elle permet de définir l'implantation des éoliennes et les mesures d'insertion aux abords du projet. Elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation).

Cette aire s'étend sur un petit relief vallonné à cheval sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsommes.

Chaque aire a été ajustée au regard de la morphologie du territoire étudié. Les limites s'appuient essentiellement sur des lignes de force du relief qui jouent un rôle majeur dans les relations de visibilité et sur des éléments humains et patrimoniaux remarquables. Les limites peuvent parfois suivre des éléments structurants du paysage situés dans des zones de plaines, comme des grands axes routiers par exemple.

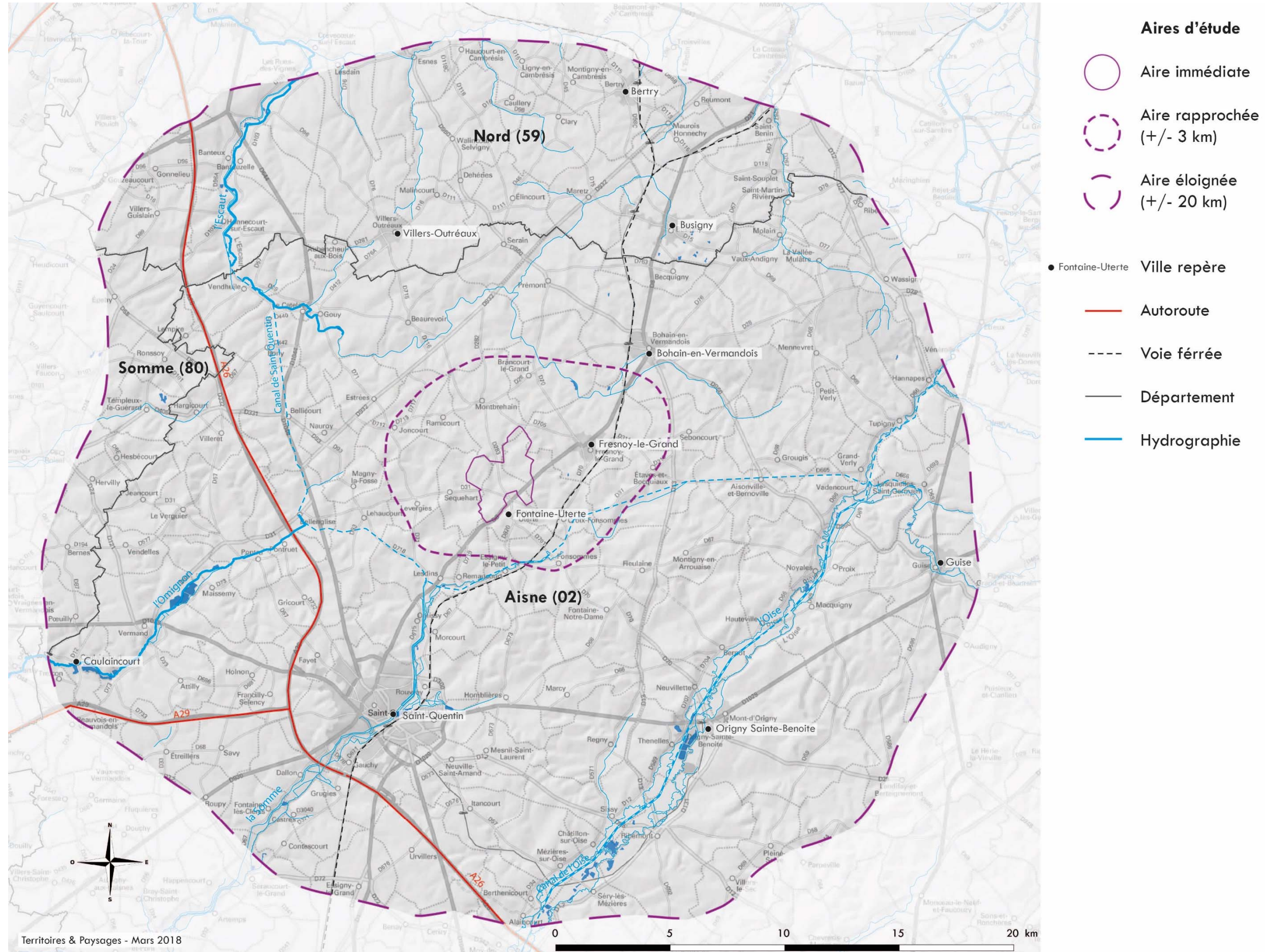
Bassin visuel

Le calcul des visibilités est basé sur le relief (MNT) et ne prend pas en compte les données liées aux différentes formes d'occupation du sol (bâti, couvert végétal...) qui jouent le rôle de masques visuels et tendent à réduire les sensibilités vis-à-vis du projet. Le point le plus haut de l'aire d'étude immédiate du projet constitue la côte de référence à laquelle est ajoutée une hauteur théorique d'éolienne de 150 mètres transmise par le maître d'ouvrage.

La détermination du bassin visuel permet :

- d'écarter des points de vue, s'il est démontré qu'aucune éolienne ne sera visible depuis ceux-ci,
- de démontrer que des éoliennes ne seront pas visibles depuis un secteur donné,
- de conforter des sensibilités en matière de « covisibilité » avec des éléments de paysage, ou des monuments, paysages ou sites protégés,
- de déterminer les secteurs d'où le parc éolien en projet sera vu en même temps que les parcs existants ou autorisés, confortant ainsi des sensibilités en matière de lisibilité du paysage
- de justifier la proportion des éoliennes qui sera visible

CARTE 2 : AIRES D'ETUDE



Sources :
Scan100 - IGN

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsommes font partie de la communauté de communes du Pays du Vermandois (54 communes – 30 391 habitants). Cette communauté de communes dispose d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) (cf. carte 3).

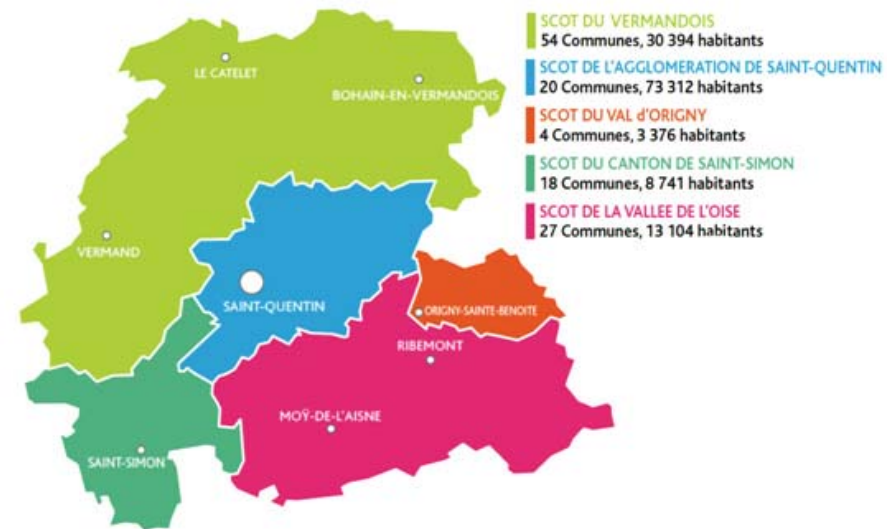
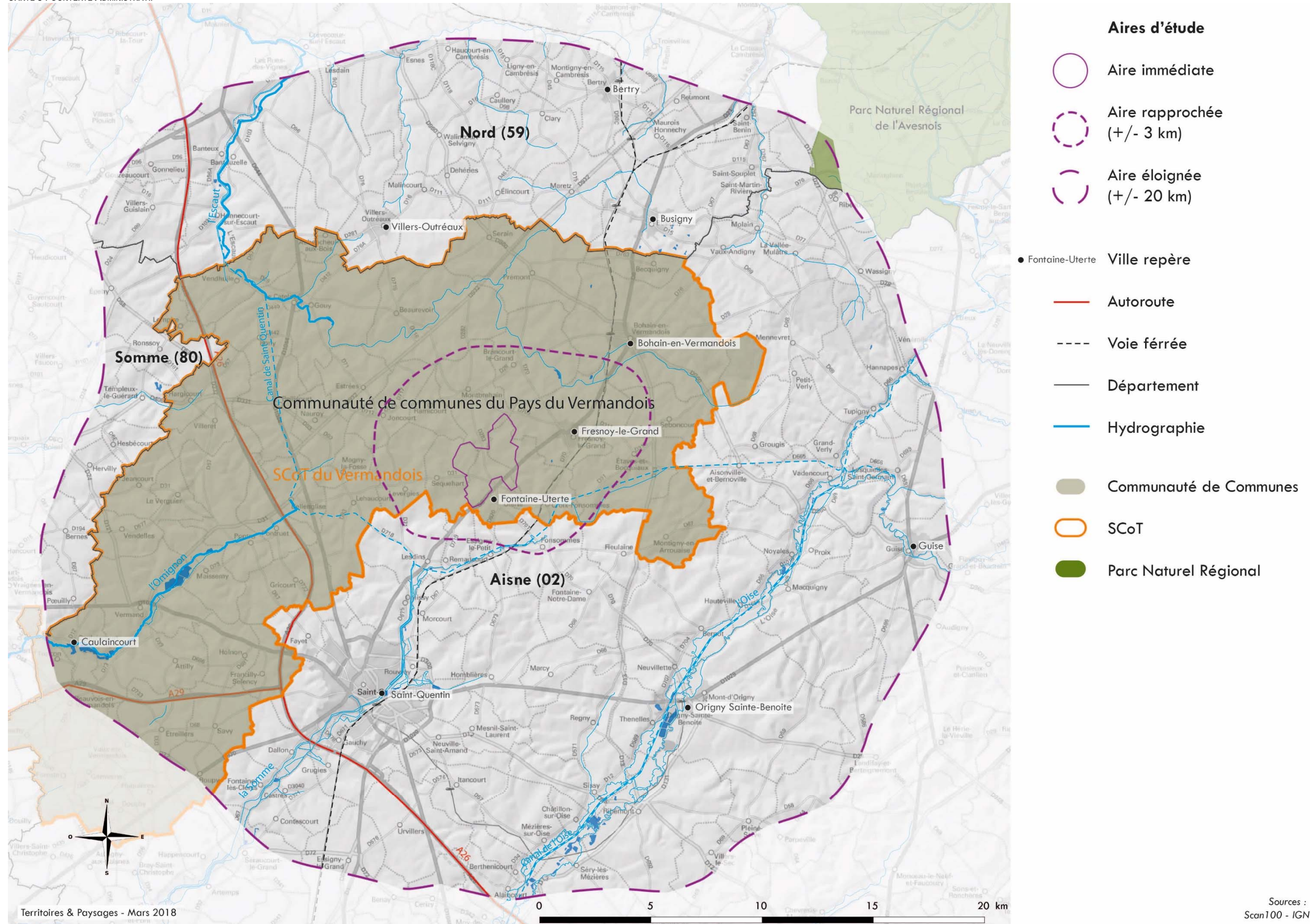


FIGURE 1 : LES SCoT DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

Articulation avec le SCoT : les projets de développement des énergies renouvelables (éolien notamment) envisagés par le SCoT sont compatibles avec les orientations du Schéma Régional Éolien Picardie. Pour le reste, les liens entre le SCoT et ces schémas sont très limités.

CARTE 3 : CONTEXTE ADMINISTRATIF



CONTEXTE ÉOLIEN

Plusieurs parcs éoliens (15 parcs pour 118 éoliennes) se situent à proximité de l'aire immédiate. La hauteur, le rythme et le type de machines installées sont différents. On compte également une vingtaine de projets (140 éoliennes) qui viennent s'implanter sur des secteurs où il n'y a pas de parc éolien ou densifier les parcs déjà existants.

(Contexte éolien arrêté à mars 2018)

Fresnoy - Brancourt - Montbrehain

Commune : Fresnoy-le-Grand

Mise en service : 2014

6 machine(s) Enercon E82

Hauteur du rotor : 82 m

Diamètre du rotor :

Exploitant : Amicus Salus



PHOTO 1 : LE PARC EOLIEN FRESNOY - BRANCOURT - MONTBREHAIN - T&P, JUIN 2016

Hauteville

Commune : Hauteville

Mise en service : 2009

11 machine(s) Fuhrländer FL 2500/90

Hauteur du mat : 100 m

Diamètre du rotor : 90 m

Exploitant : Volkswind

La Clé des Champs

Commune : Artemps

Mise en service : 2004

4 machine(s) Neg Micon NM92

Hauteur du mat : 78 m

Diamètre du rotor : 92 m

Exploitant : EDF-EN

Carrière Martin

Commune : Ribemont

Mise en service : 2009

15 machine(s) Gamesa G90

Hauteur du mat : 78 m

Diamètre du rotor : 90 m

Exploitant : Iberdrola Gamesa

Omissy

Commune : Gricourt

Mise en service : 2008

15 machine(s) Gamesa G80

Hauteur du mat : 100 m

Diamètre du rotor : 80 m

Exploitant : Iberdrola Gamesa



PHOTO 2 : LE PARC EOLIEN OMISSY - T&P, JUIN 2016

Noyales

Commune : Noyales

Mise en service : 2009

4 machine(s) Fuhrländer FL 2500/90

Hauteur du mat : 78 m

Diamètre du rotor : 90 m

Exploitant : Greensolver / Volkswind

Pontru-Pontruet-Villeret

Commune : Villeret

Mise en service : 2012

8 machine(s) Enercon E82

Hauteur du mat : 85 m

Diamètre du rotor : 82 m

Exploitant : Énergie Team

Éole basse Thiérache Sud

Commune : Iron
Mise en service : 2014
8 machine(s) Siemens SWT- 3.0-101
Hauteur du mat : 100 m
Diamètre du rotor : 101 m
Exploitant : EDF-EN

Arrouaise

Commune : Montbrehain
Mise en service : 2013
3 machine(s) Vestas V90
Hauteur du mat : 80 m
Diamètre du rotor : 90 m
Exploitant : Ecotera

Le Moulin de Merveille

Commune : Lehaucourt
Mise en service : 2007
4 machine(s) Nordex N90
Hauteur du mat : 80 m
Diamètre du rotor : 90 m
Exploitant : E.ON Climate & Renewables



PHOTO 3 : LE PARC EOLIEN LE MOULIN DE MERVEILLE - T&P, JUIN 2016

Beaurevoir

Commune : Beaurevoir
Mise en service : 2009
4 machine(s) Gamesa G80
Hauteur du mat : 67 m
Diamètre du rotor : 80 m
Exploitant : Edp Renewables

Éole plateau d'Andigny

Commune : Vaux-Andigny
Mise en service : 2014
7 machine(s) Siemens SWT- 3.0-101
Hauteur du mat : 100 m
Diamètre du rotor : 101 m
Exploitant : ContinoWind

Montagne Gaillard

Commune : Villers-Faucon
Mise en service : 2014
8 machine(s) Enercon E82
Hauteur du mat : 84 m
Diamètre du rotor : 82 m
Exploitant : WDP

Mézières Sissy

Commune : Mézières-sur-Oise
Mise en service : 2017
4 machine(s)
Hauteur du mat : 104 m
Diamètre du rotor : 93 m
Exploitant :

La voie des Monts

Commune : Grugies
Mise en service : 2017
5 machine(s) Vestas V100
Hauteur du mat : 100 m
Diamètre du rotor : 100 m
Exploitant : Boralex

Mont de Bagny

Commune : Busigny
Mise en service : 2017
7 machine(s) Siemens SWT
Hauteur du mat : 113 m
Diamètre du rotor : 100 m
Exploitant : Boralex

Terres Noires

Commune : Busigny
Mise en service : 2017
6 machine(s) Senvion
Hauteur du mat : 92 m
Diamètre du rotor : 105 m
Exploitant : Eurowatt

Le schéma régional éolien

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012.

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé « schéma régional éolien » (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, et des orientations régionales.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infra-régional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie. La loi Brottes précise toutefois que l'autorisation d'exploiter doit tenir compte des zones favorables du Schéma Régional Eolien.

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- Les secteurs non contraints sont représentés en vert. Ces zones présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales ;
- Les secteurs à « enjeux assez forts » sont en orange. Ces zones présentent des contraintes assez fortes, présence d'une ou plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées ;
- Les secteurs à « enjeux très forts » restent transparents. Ces zones intègrent au moins une contrainte absolue. Elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes.

Le site éolien s'inscrit dans le secteur C du Schéma Régional Eolien. Ce secteur est très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte.

A cet effet, le schéma départemental de l'Aisne a proposé un pôle de densification et des respirations paysagères qui évitent ce risque. Aussi une densification est possible sous réserve du respect des recommandations inscrites au schéma départemental de l'Aisne.

Le site éolien est localisé sur une zone verte favorable à l'éolien, sa frange Sud étant contrainte par la proximité du canal de Saint-Quentin et de la source de la Somme et plus au Sud par le périmètre de vigilance de la ville de Saint-Quentin et des risques de covisibilités avec la basilique.

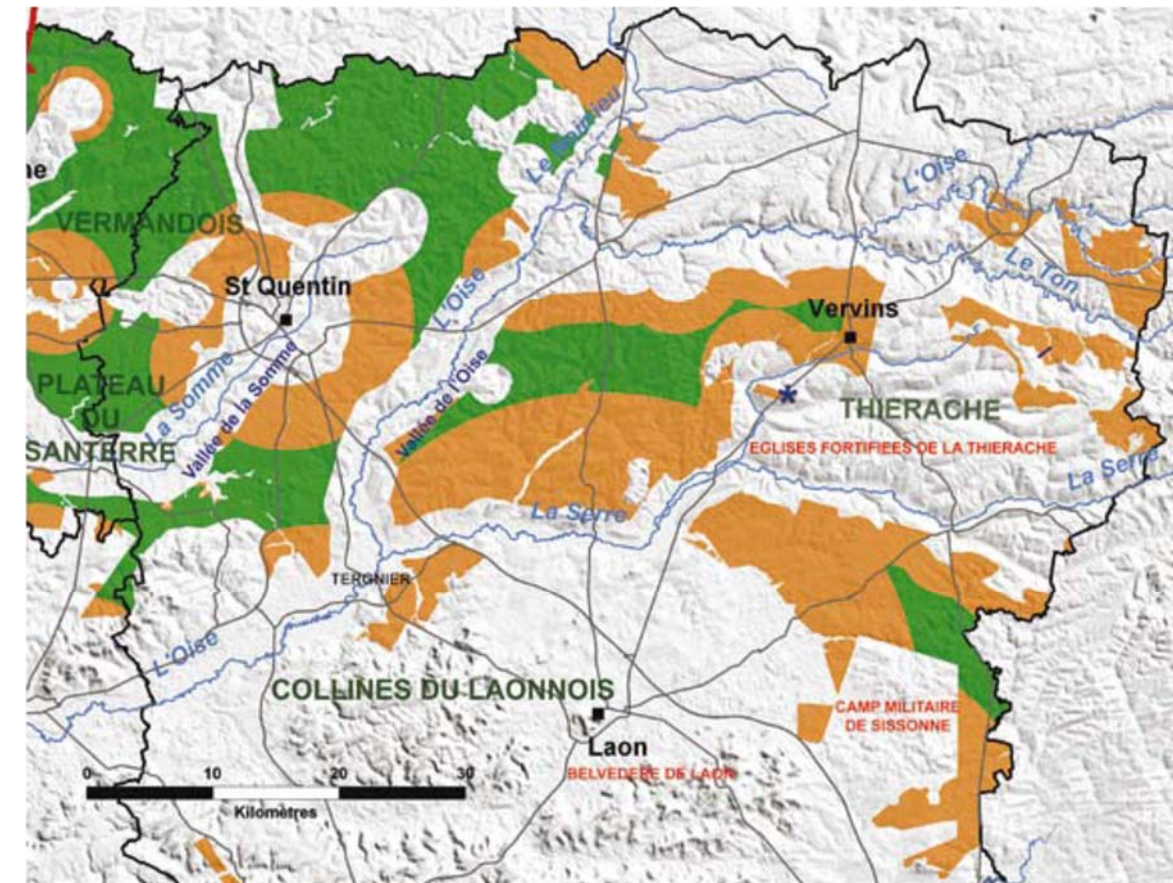



FIGURE 2 : LES ZONES FAVORABLES DU SECTEUR C (SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE PICARDIE)

 Projet éolien des Saules

Trois grands principes d'organisation des projets éoliens sont retenus dans le Schéma Régional Eolien :

- **développement en ponctuation** : Un parc éolien ponctuel peut dans certaines conditions se développer hors des pôles de densification ou de structuration. Il conviendra de ménager des respirations significatives avec les parcs voisins afin d'éviter le phénomène de mitage du paysage ou la lisibilité des parcs éoliens déjà existants. Ce développement interstitiel doit être très limité et très maîtrisé et s'appuyer, de préférence, sur un parc éolien existant.
- **les axes de structuration** : Un parc éolien ou plusieurs parcs peuvent accompagner une ligne de force significative à l'échelle du grand paysage (ligne de force anthropique ou naturelle). Les projets éoliens se développent en ligne simple en respectant des respirations inter-séquences pour éviter un effet de barrière visuelle.
- **les pôles de densification** : Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles.

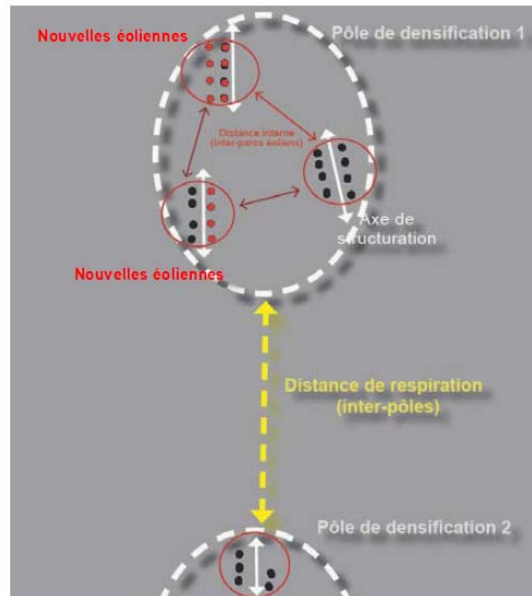


FIGURE 4 : SCHEMAS DE PRINCIPES DE RESPIRATION (SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE PICARDIE)



FIGURE 3 : SCHEMAS DE PRINCIPES DE DENSIFICATION (SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE PICARDIE)

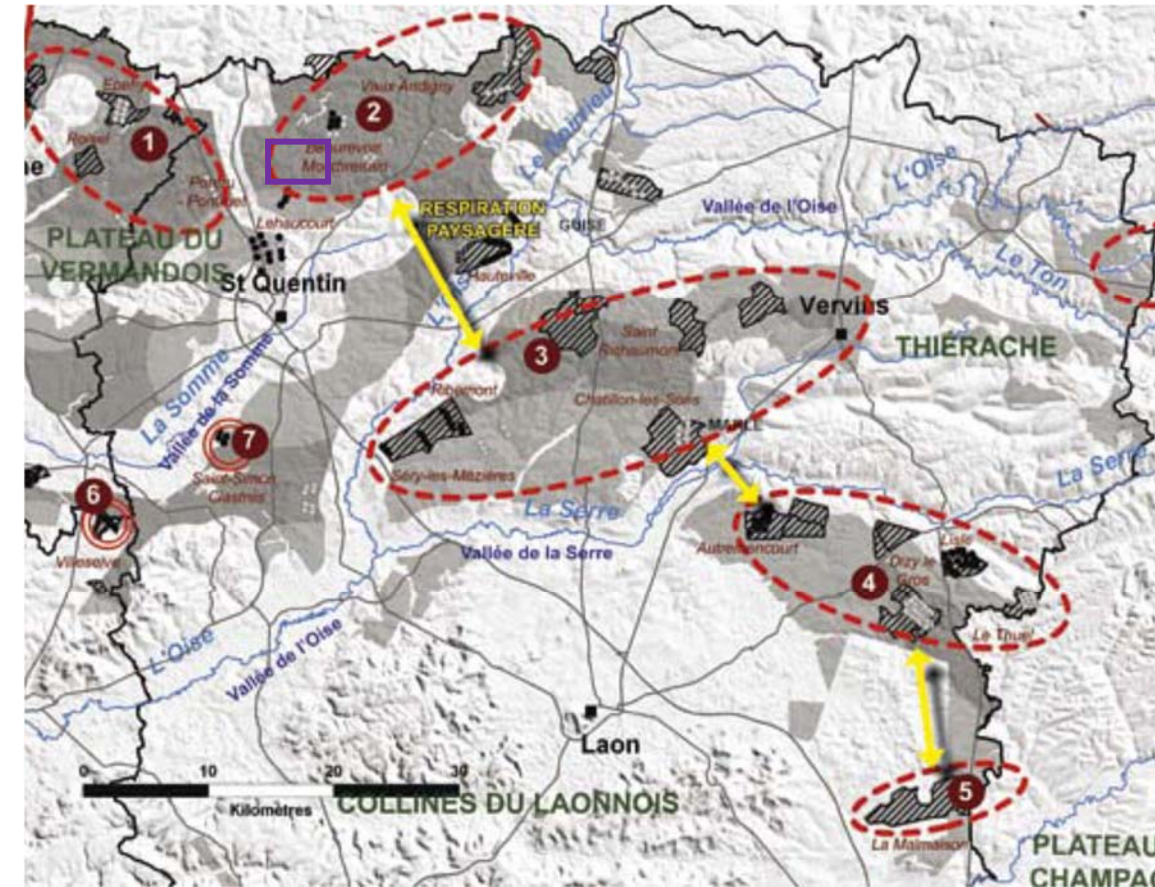


FIGURE 5 : LES POLES DE DENSIFICATION DU SECTEUR C (SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE PICARDIE)

 Projet éolien des Saules

Les zones propices à l'éolien sont assez importantes ce qui rend ces secteurs favorables à une densification. De ce fait, la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encerclément des communes. Le projet des Saules se situe dans un pôle de densification qui peut être conforté par de nouveaux projets éoliens.

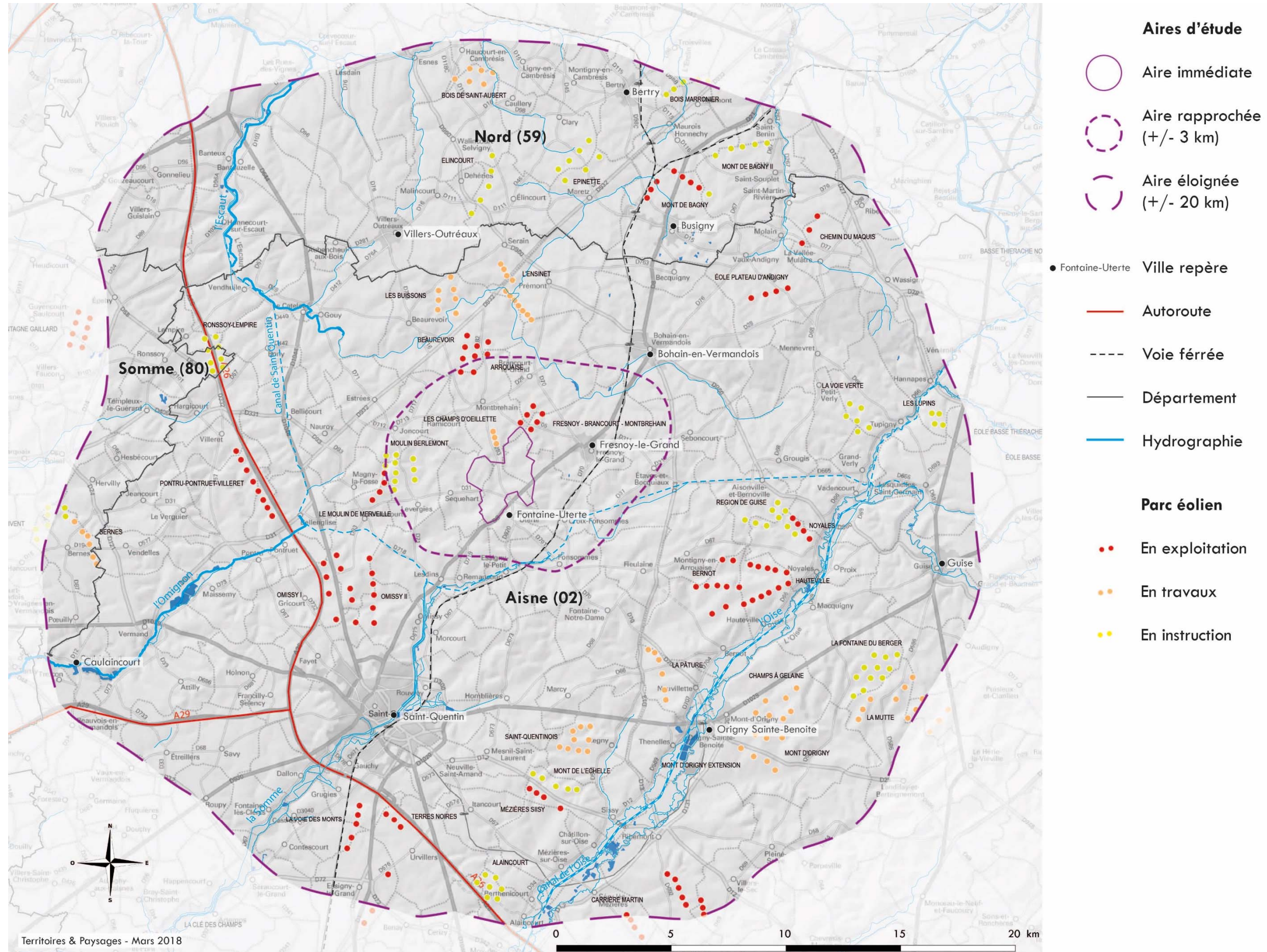
CARTE 4 : RESPIRATION PAYSAGERE DES PARCS ET PROJETS EOLIENS



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte Ville repère
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Département
 - Hydrographie
- Parc éolien**
- En exploitation
 - En travaux
 - En instruction
- Espace de respiration paysagère
 - Pôle de densification
 - Distance de respiration (inter-pôle)
 - Distance interne à un pôle
 - Axe de structuration

Sources :
 Raster - IGN
 MNT - IGN
 DREAL
 SRE

CARTE 5 : CONTEXTE EOLIEN DE LA ZONE D'ETUDE

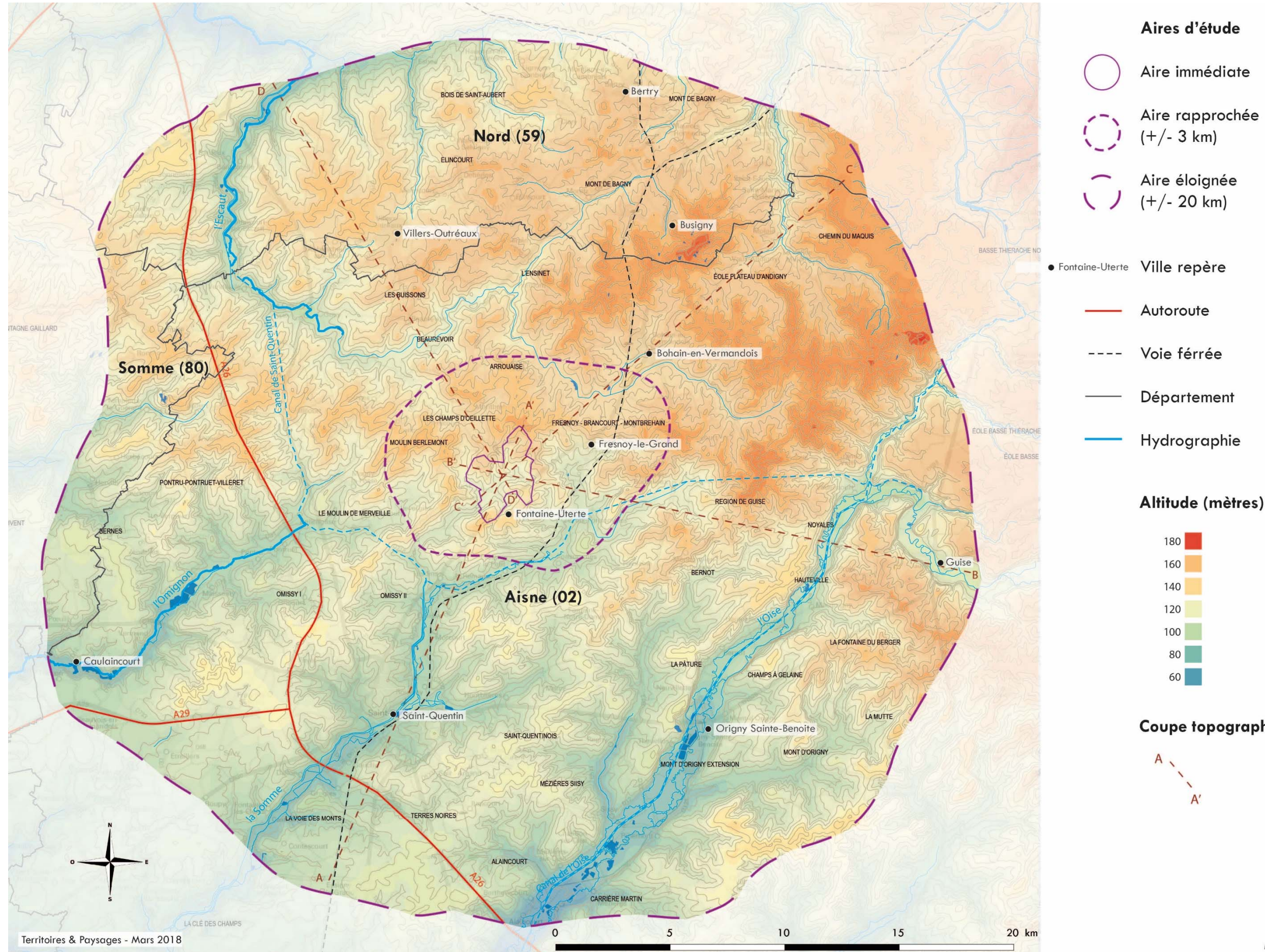


Sources :
 Raster - IGN
 MNT - IGN
 DREAL
 SRE



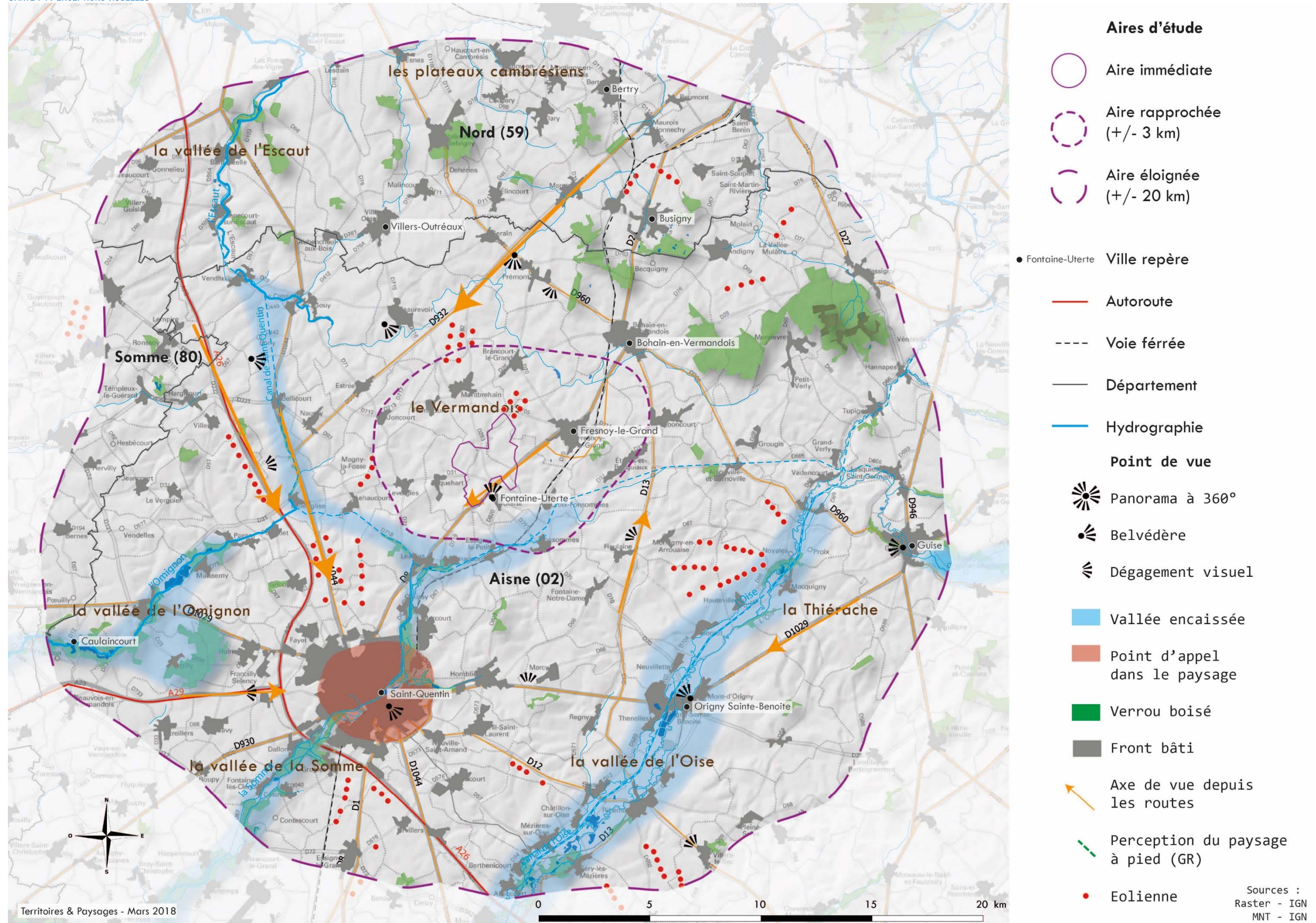
CHAPITRE I : ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE

CARTE 6 : SOCLE PAYSAGER



Sources :
 Scan100 - IGN
 MNT - IGN
 BD Carthage - IGN

CARTE 7 : PERCEPTIONS VISUELLES



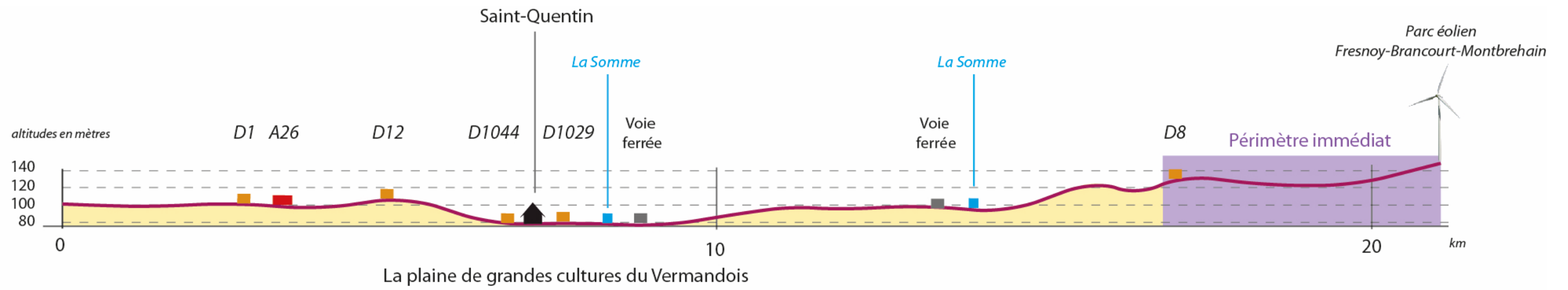


FIGURE 7 : COUPE A – A'

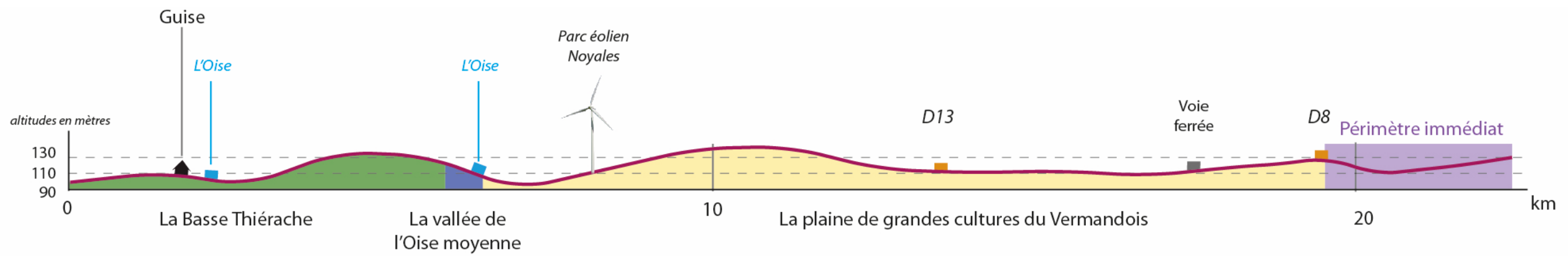


FIGURE 6 : COUPE B – B'

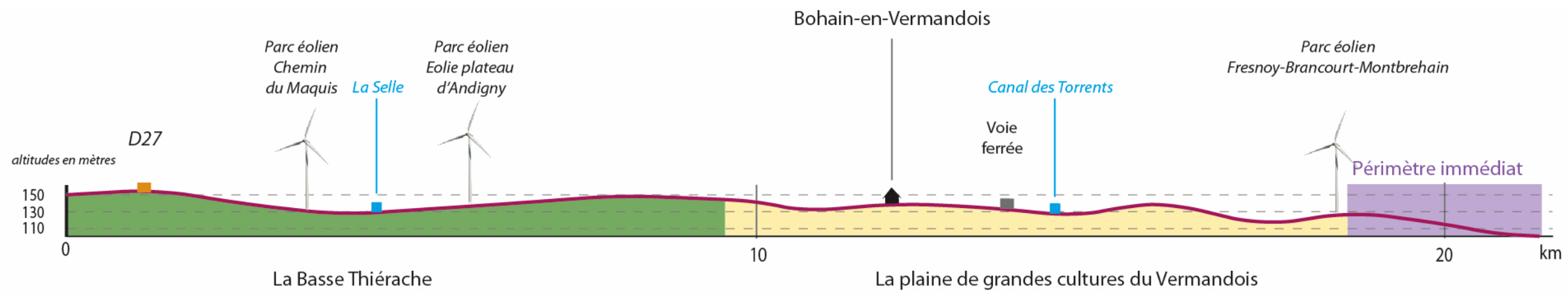


FIGURE 8 : COUPE C – C'

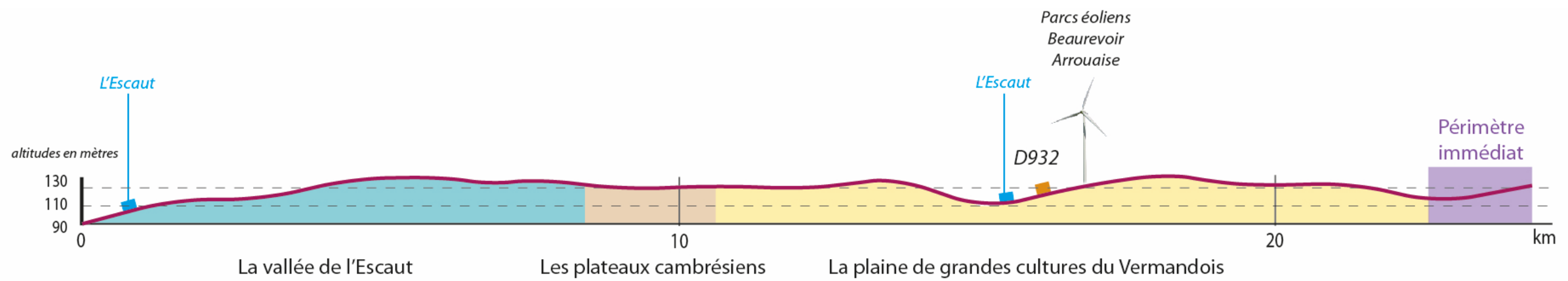


FIGURE 9 : COUPE D – D'

Dans cette région peu boisée, largement vouée aux grandes cultures céréalières et à la culture de la betterave, les paysages offrent une alternance de plateaux, de vallées et de plaines émaillés d'arbres et de haies. La grande plaine cultivée est entrecoupée de vallées et vallons de différentes échelles (la Somme, l'Oise, l'Omignon, l'Escaut). Ils marquent fortement le territoire par leurs ripisylves et créent des paysages intimes. Ces vastes espaces agricoles, où la densité urbaine est faible et l'habitat regroupé, sont couplés à un paysage tourné vers l'éolien. Il subsiste également un bâti exceptionnel de diversité et de qualité (châteaux, moulins, églises...).

L'aire d'étude éloignée se situe dans le grand ensemble paysager du Vermandois. Au Nord, les paysages des plateaux Cambrésiens se situent en moyenne à une altitude de 150 mètres coupés en deux par la vallée de l'Escaut. A l'Est, la basse Thiérache, avec des limites marquées et le passage de la vallée de l'Oise. A l'Ouest, les collines et les plateaux du Vermandois, avec des limites moins franches avec la plaine et au Sud, la plaine glisse doucement vers le bassin du Chaunois.

1.1. Structures végétales

Les structures végétales sont très éparses et discrètes. Les défrichements pour l'agriculture ont été importants sur ce territoire. La forêt d'Andilly, située à l'Est de Bohain-en-Vermandois, et le bois d'Holnon sont les seuls boisements marquants dans le paysage. Les autres structures végétales sont constituées de petits bosquets épars ou des alignements de peupliers. Les fonds de vallons intermittents ne sont pas systématiquement boisés, la ripisylve se limitant à un cordon végétal d'accompagnement (la Somme, l'Omignon...). Autour des villages, on retrouve encore quelques structures bocagères.

1.2. Trame agraire

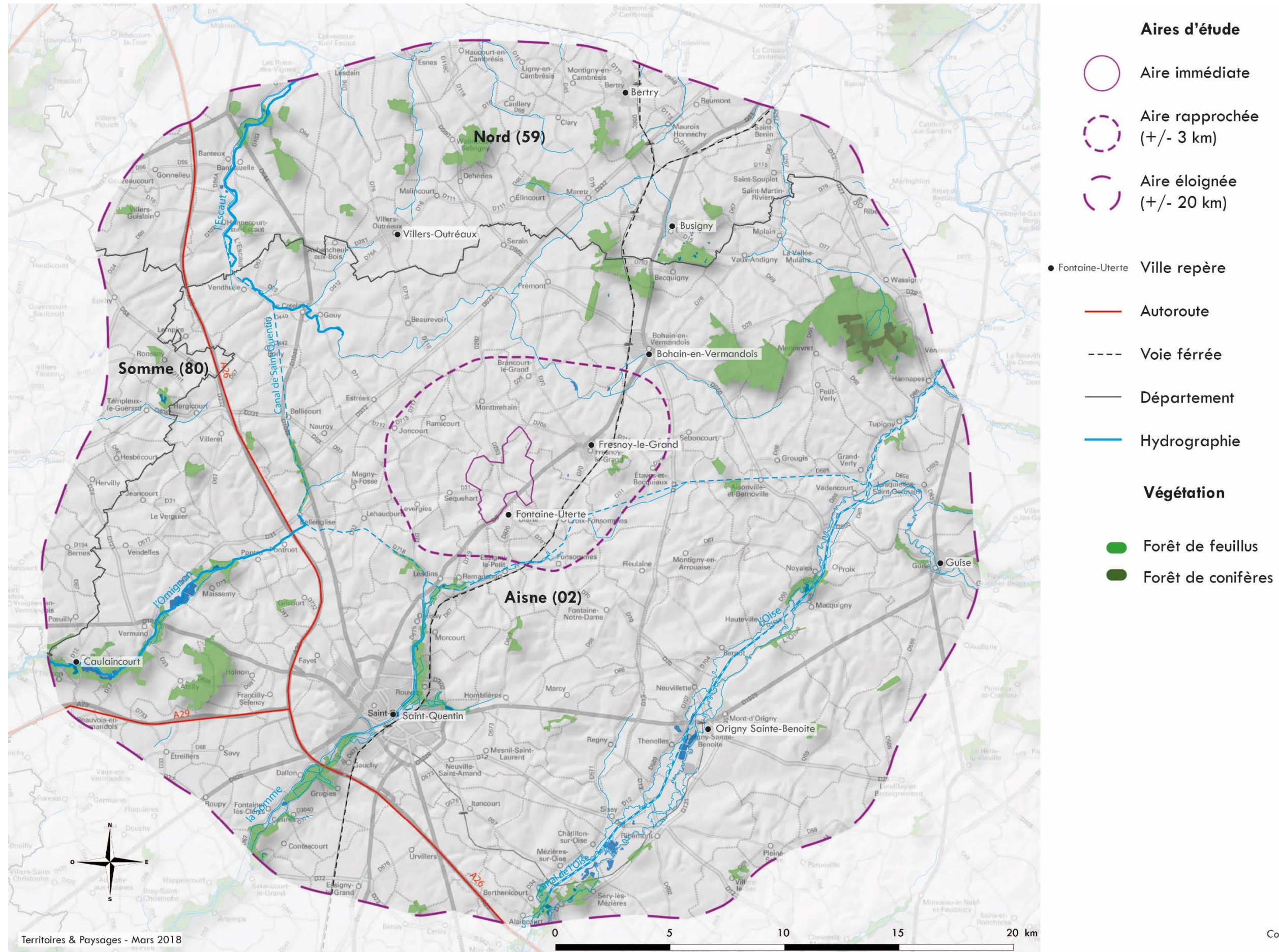
Le territoire est dominé par l'agriculture. Seules quelques vallées (la Somme, l'Escaut...) ont conservé des prairies. En limite Est du territoire, les zones bocagères de la Thiérache s'identifient également au milieu des cultures. Le parcellaire agricole se découpe en larges bandes irrégulières qui se juxtaposent. La production agricole se concentre essentiellement autour de la culture du blé et de la betterave sucrière, quelques protéagineux et oléagineux viennent diversifier leur production. La dimension croissante des parcelles agricoles a progressivement gommé les anciennes structures agraires (haies, bosquets...).

1.3. Trame urbaine

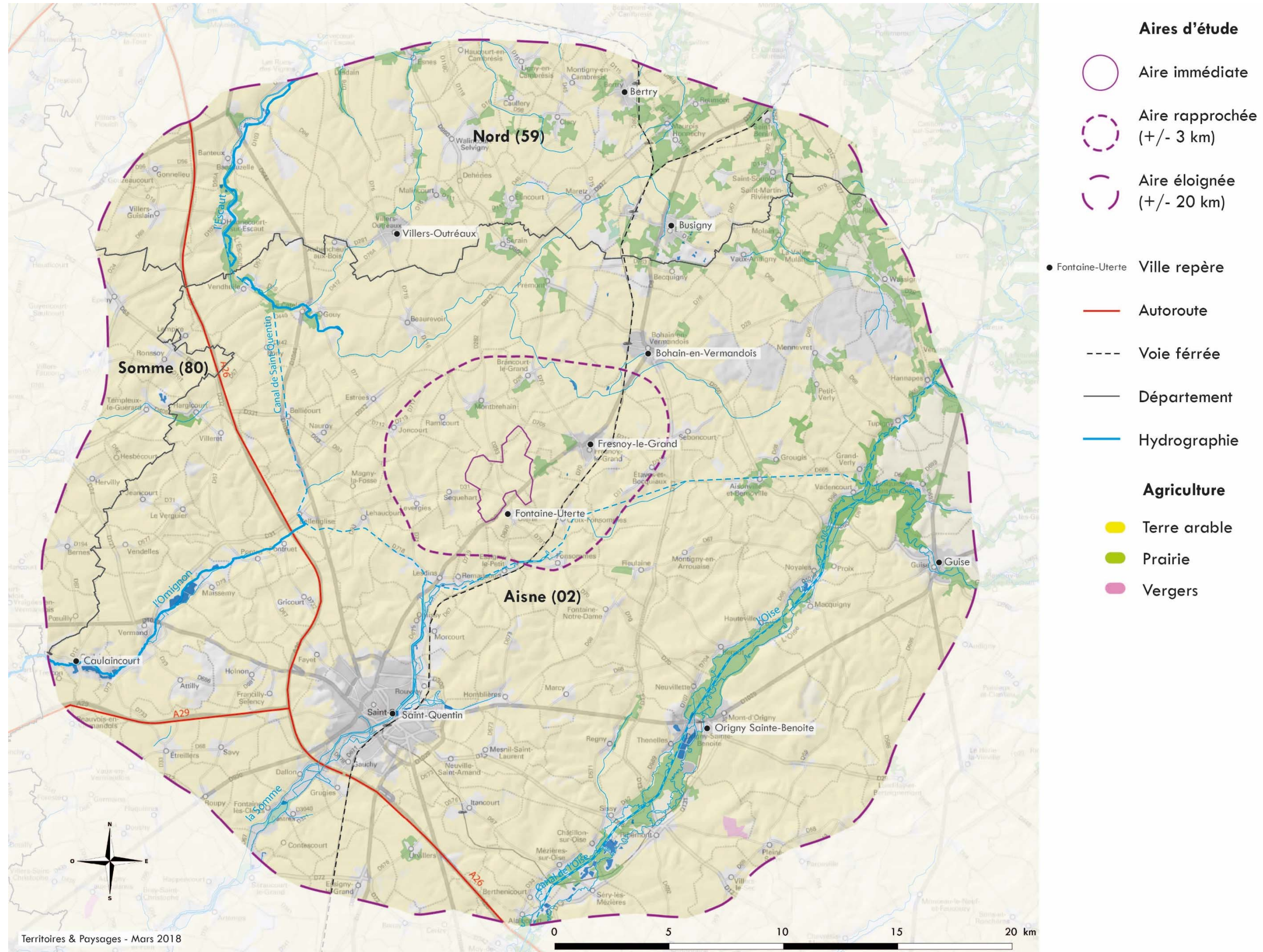
L'urbanisation est le plus souvent répartie de façon regroupée autour d'une église. Ces villages sont entourés de vastes étendues cultivées qui constituent une coupure agricole entre les unités urbaines. Rares sont les hameaux et les fermes isolées. Ces villages constituent des masses groupées, dans ce paysage découvert, leur silhouette lointaine semble surgir de terre. La ville de Saint-Quentin concentre la population du territoire et structure la trame urbaine.

Le territoire est traversé par de nombreuses infrastructures : l'A26 en jonction avec l'A29 à hauteur de Saint-Quentin, la voie ferrée et également de nombreuses routes quasi-rectilignes (RD932 "Chaussée Brunehaut", D1044...).

CARTE 8 : STRUCTURES VEGETALES



CARTE 9 : TRAME AGRICOLE

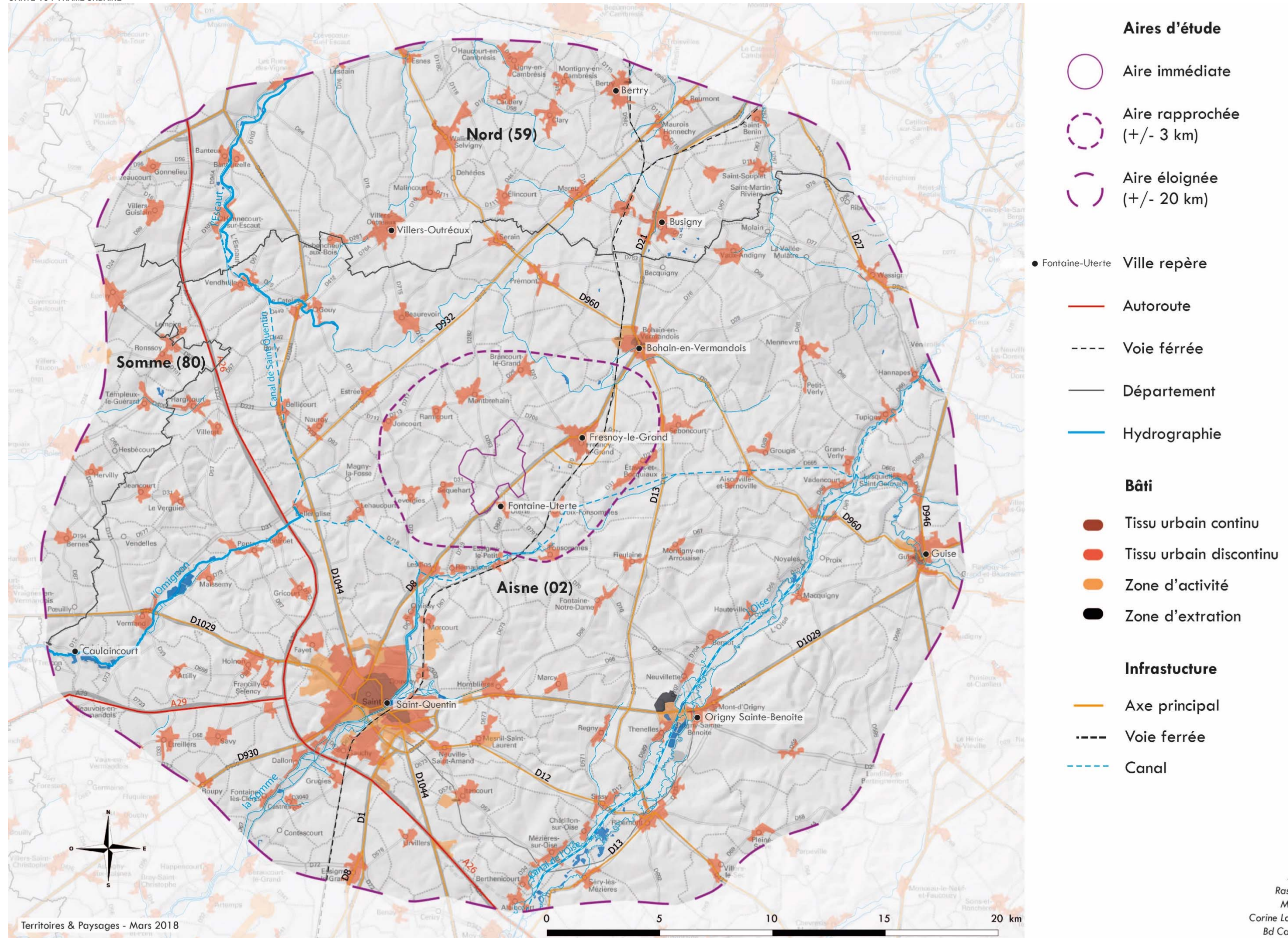


Territoires & Paysages - Mars 2018

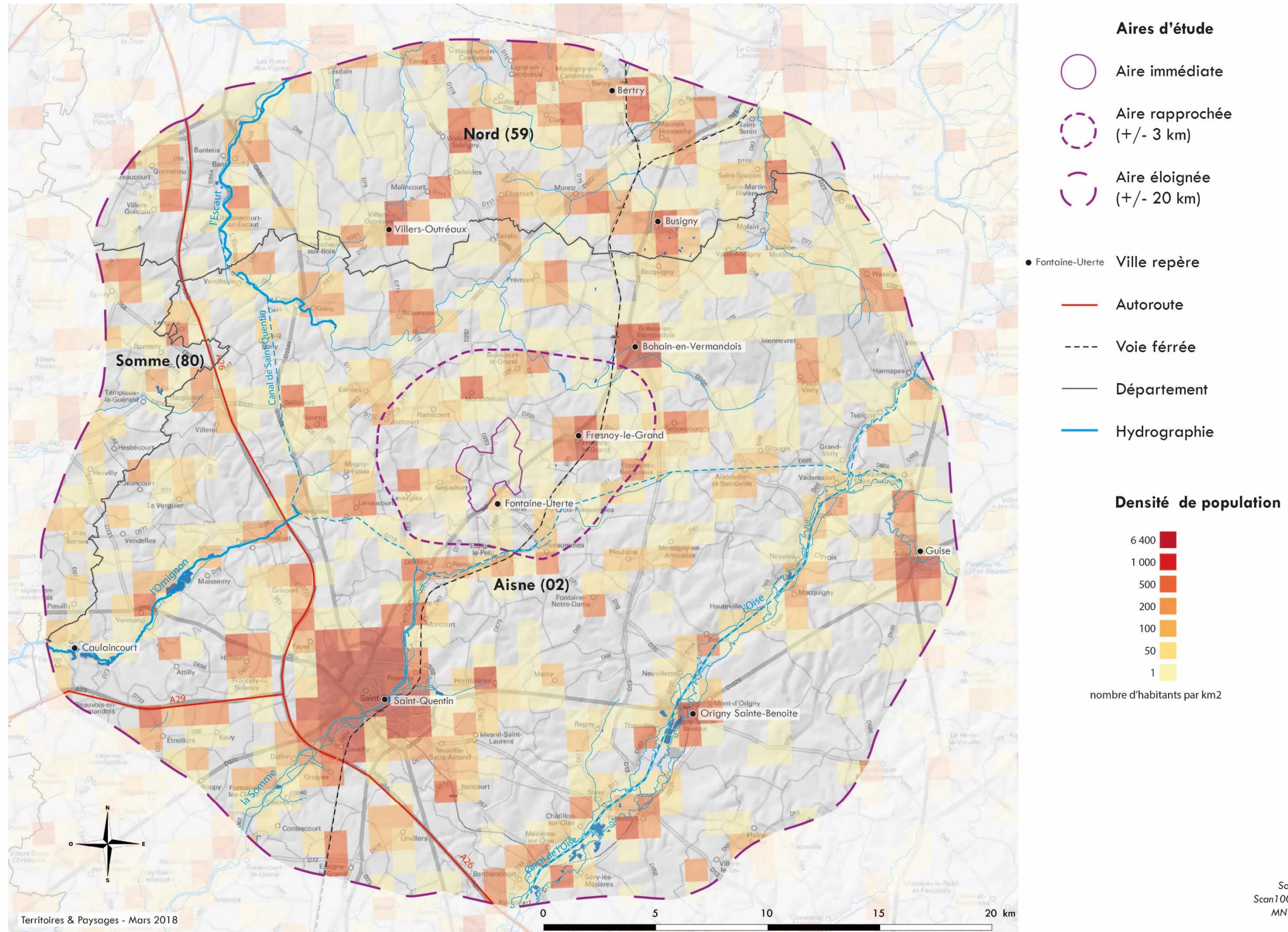
0 5 10 15 20 km

Sources :
 Raster - IGN
 MNT - IGN
 Corine Land Cover
 Bd Carto - IGN

CARTE 10 : TRAME URBAINE



CARTE 11 : DENSITE DE POPULATION



2. STRUCTURES PAYSAGÈRES

L'atlas paysage de l'Aisne décrit deux types de paysages :

- Paysage particulier : se distingue par le caractère différent de celui de l'unité dans laquelle il se situe, caractère insolite, ambiance originale ou particulière.
- Paysage reconnu : paysage particulier qui se distingue par la reconnaissance dont il fait l'objet. Celle-ci pourra être : sociale, culturelle, historique, institutionnelle...

Paysage particulier

La vallée de la Somme

Orientée Nord/Est, Sud-Ouest, la Vallée de la Somme s'individualise par le long cheminement verdoyant qu'elle dessine dans l'immensité cultivée du Vermandois. Ses eaux jaillissent de terre dans un léger creux que forment les ondulations répétées du plateau Picard. A Fonsomme, l'aménagement des sources de la Somme n'altère pas la poésie qui s'en dégage. L'ensemble végétal est assez remarquable avec les grands ormes étreignant le bassin d'une première ceinture, les haies périphériques et l'alignement de saules qui suit le lit de la rivière. Jusqu'à Remaucourt, la rivière est presque insignifiante, coulant discrètement derrière une fine rangée d'arbres dont la hauteur souligne davantage l'étroitesse de son cours. Elle se faufile ensuite à travers des marais constellés d'étangs, riches en végétation caractéristique des vallées tourbeuses telles le nénuphar, le roseau ou encore le saule et le frêne. Peupliers et aulnes s'ajoutent à cette panoplie végétale déjà bien fournie. Les marais d'Isle et d'Harly et ceux de Saint-Simon sont classés en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Des circuits pédestres balisés proposent la découverte de ces grandes richesses naturelles. Par ailleurs, les eaux poissonneuses de la Somme ont constitué un bon argument pour aménager des zones réservées à la pêche. L'entretien des berges des étangs et l'aménagement d'espaces de pique-nique démontrent le succès que connaît cette activité ludique.

Les canaux

Les canaux constituent un moyen d'approche paysager privilégié. Leur maillage organisé s'étend sur une grande partie du territoire, offrant une découverte, au fil de l'eau, des différents visages de l'Aisne. Les paysages du Vermandois et de la Vallée de l'Oise se dévoilent respectivement à partir du Canal de St-Quentin et du Canal de la Sambre à l'Oise. Assurant tous deux une liaison avec la capitale, le premier débouche sur le Département du Nord et le second rejoint la Belgique. A l'orientation verticale de ces deux voies fluviales s'oppose celle du Canal de l'Aisne qui traverse le Département selon un axe Est-Ouest. Les canaux de St-Quentin et de la Sambre à l'Oise jalonnent des paysages homogènes, regroupés dans une même entité. Cet important maillage fluvial destiné, autrefois, à satisfaire les échanges économiques, laissait présager une vocation touristique. Les canaux s'orientent désormais vers une fonction de plaisance. Des politiques locales visent à améliorer, notamment, leurs berges pour les rendre plus attractifs. Les maisons d'éclusiers font l'objet d'une attention toute particulière (encouragement au fleurissement...).

La vallée de l'Omignon

Vallée étroite et verdoyante, l'Omignon sillonne la grande plaine cultivée du Vermandois. Si le Vermandois est parcouru par un nombre important de vallées sèches, on dénombre, en revanche, peu de rivières. L'Omignon est, avec la Somme et l'Escaut, l'un des principaux cours d'eau de cette région. De ce caractère exceptionnel découle un intérêt écologique. Le Val d'Omignon concentre une grande richesse faunistique et floristique. Mais, c'est surtout d'un point de vue paysager que la rivière tire sa particularité. Depuis Pontru, où elle prend sa source, jusqu'à sa sortie du département, à Caulaincourt, la rivière dessine un long fil de verdure parfaitement lisible dans un paysage à dominante agricole. Cette ligne végétale nous renseigne sur le cheminement du cours d'eau sans jamais le laisser complètement se dévoiler à notre vue. Ce n'est qu'à partir des ponts qui marquent l'intersection du réseau routier ou un chemin, et de la rivière, que cette dernière nous apparaît. Mais, même à ces endroits privilégiés où l'on peut l'entrevoir, la végétation se fait, souvent, dévorante, débordant largement sur le cours d'eau.

L'opacité de cet écran de verdure s'explique par la juxtaposition d'une variété de végétaux. On trouve, généralement, en périphérie de la vallée, un voile de peupliers dont la disposition rigoureuse structure le paysage. Passé ce voile, la végétation est plus dense et variée (saules, ormes, sapins...). Le peuplier se retrouve, également, et d'une manière exclusive, dans les zones de marais.

La forêt d'Andigny

La forêt domaniale d'Andigny se situe à proximité de l'extrémité Nord-Ouest de l'unité paysagère correspondant à la Basse Thiérache. Ses limites actuelles sont sensiblement identiques à celles relevées sur la carte de Cassigny datant de la fin du XVIIIème siècle. Elle est fortement marquée par la présence et la main de l'homme. Cette empreinte se lit dans le choix et la disposition des essences ainsi que dans l'aménagement de chemins qui sillonnent toute la surface forestière. La forêt s'organise selon une répartition assez stricte des essences. Les plus nobles et majestueuses comme le chêne et le charme ont été regroupées et plantées en futaies régulières. L'espace laissé entre chacun des arbres donne de la clarté au sous-bois et accentue la profondeur de champ.

A ces parcelles spacieuses et éclairées succèdent sans transition des plantations de pins formant une barrière végétale compacte qui assombrit la forêt. Selon la situation des parcelles, leur accès s'effectue à partir d'un chemin forestier ou de layons reliés à un chemin forestier. On a donc un éventail de sentiers qui va du simple chemin très étroit accessible à pied ou en VTT au chemin forestier qui, lui, peut être emprunté en voiture.

Des routes Départementales coupent en plusieurs endroits la forêt. C'est en ces lieux que les gestionnaires de l'ONF ont choisi d'aménager des coins pique-nique,

à l'ombre des grands chênes. Ainsi, la forêt domaniale d'Andigny est rendue intéressante tant par ses composantes végétales variées que par les possibilités de promenades qu'elle offre en dépit de l'absence de balisage. Enfin, l'organisation générale de cette forêt témoigne de la possible conciliation entre protection et fréquentation.

Les vallées de l'Oise et du Thon (au niveau d Guise)

Les quelques rares terres cultivées qui couvrent le haut des coteaux ne parviennent pas à concurrencer la prédominance des pâtures à bovins. Les pratiques modernes d'élevage ne paraissent pas avoir perturbé la tradition du bétail à la pâture, même si l'immensité de la surface en herbe surprend en comparaison du faible nombre d'animaux. Comme toute zone humide, les deux vallées sont le théâtre d'une écologie riche et originale. Le potentiel paysager, architectural, piscicole... font de ces sites un pôle important du tourisme du département. Les nombreux sentiers de randonnées (axe vert...) participent à la fréquentation croissante des touristes.

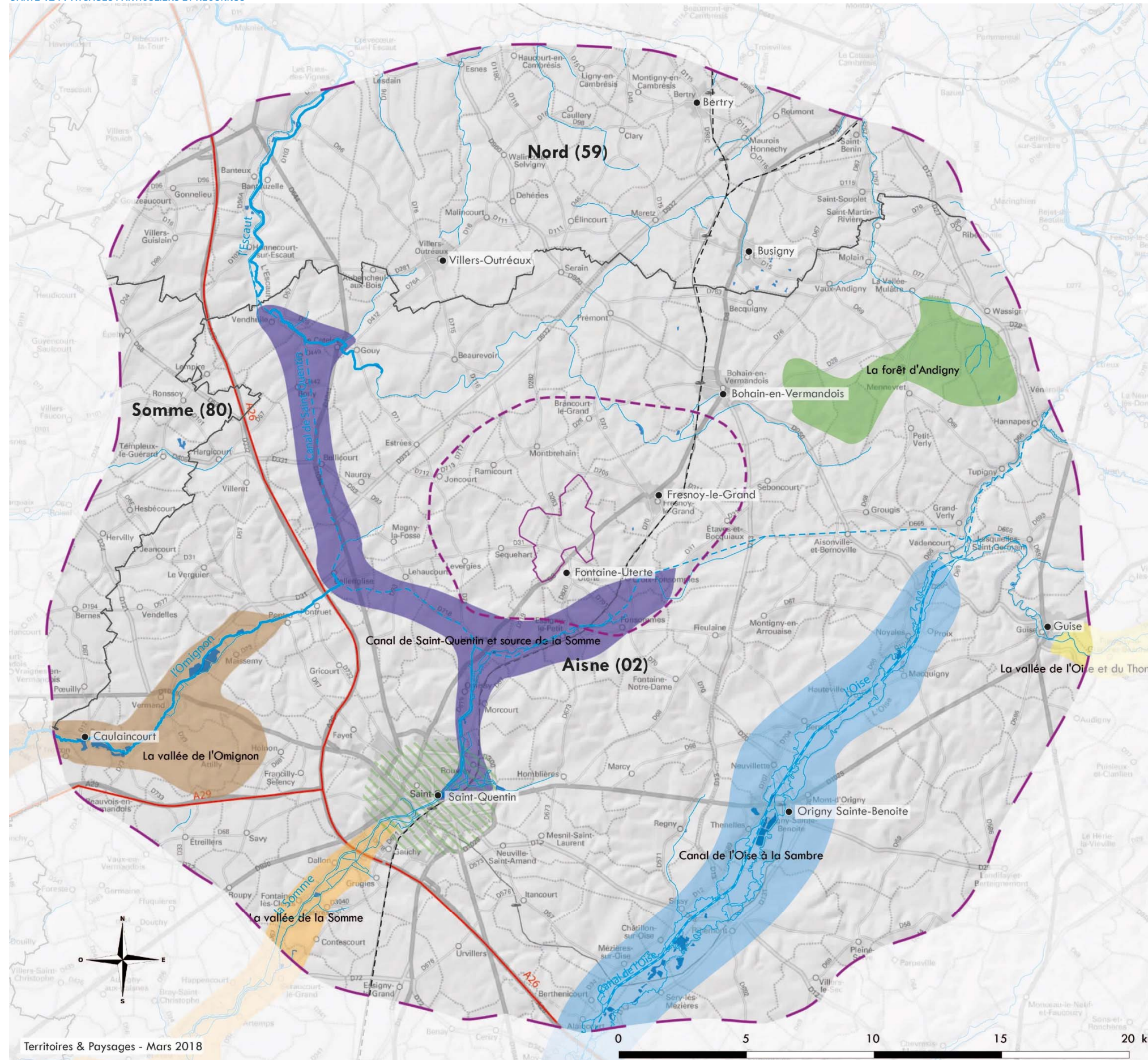
Paysage reconnu

Saint-Quentin




L'histoire de la ville de Saint-Quentin est marquée par une alternance entre des phases de prospérité et des périodes plus sombres. L'exemple de l'industrie textile est, à ce titre, très révélateur. Florissante, à la veille de la première guerre mondiale, cette activité subira un temps d'arrêt lors du conflit puis, s'affirmera, à nouveau, dès la fin des hostilités. Le textile a constitué et constitue encore aujourd'hui, l'identité culturelle de la ville qui, au XIX^{ème} siècle, était surnommée la « Manchester française ». C'est aussi le textile qui est à l'origine de l'étroite relation qui lie le pôle industriel de Saint-Quentin avec les villages qui l'entourent. En outre, compte tenu de l'ampleur des destructions de la Première Guerre Mondiale, le paysage urbain de la ville de Saint-Quentin a été entièrement repensé. La vaste entreprise de réaménagement s'est traduite par des bouleversements architecturaux et urbains très significatifs dont les plus marquants sont l'introduction d'une architecture Art-Déco et l'importance accordée aux espaces verts. Le centre-ville de Saint-Quentin s'individualise par ses façades dont la simplicité des volumes tranche avec l'originalité et l'abondance des décorations. Par ailleurs, après la guerre, l'aménagement de la ville a été conçu d'une manière plus aérée. Le tissu bâti plus lâche a été comblé par l'aménagement de parcs et de maillages végétaux qui font office de poumons verts. La ville de St-Quentin propose deux formules principales d'évasion végétale avec le Parc des Champs-Élysées et les marais d'Isle. Positionné au Nord-Est de la place de l'Hôtel de ville, sur l'ancien tracé des remparts, le Parc des Champs-Élysées se caractérise par ses espaces verts parcourus par des cheminements piétons rectilignes ; plantés d'une végétation à caractère horticole méticuleusement entretenue.

L'étang d'Isle symbolise l'aboutissement suprême de la volonté de préserver une exception végétale et naturelle. Son aménagement témoigne de la double intention de satisfaire l'attente touristique sans porter atteinte à un milieu naturel fragile. La reconnaissance de l'intérêt écologique du site peut se lire dans le classement en réserve naturelle de près de 50 hectares de sa zone marécageuse.





CARTE 12 : PAYSAGES PARTICULIERS ET RECONNUS



Aires d'étude

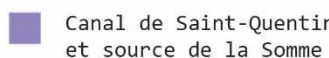
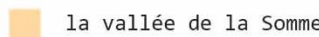
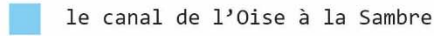

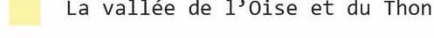
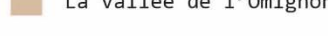
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée (+/- 3 km)
-  Aire éloignée (+/- 20 km)

● Fontaine-Uterte Ville repère


-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Département
-  Hydrographie

Paysage emblématique

Les paysages particuliers

-  Canal de Saint-Quentin et source de la Somme
-  la vallée de la Somme
-  le canal de l'Oise à la Sambre
-  la forêt d'Andigny
-  La vallée de l'Oise et du Thon
-  La vallée de l'Omignon

Les paysages reconnus

-  la ville de Saint-Quentin

Sources :
 Raster - IGN
 MNT - IGN
 DREAL

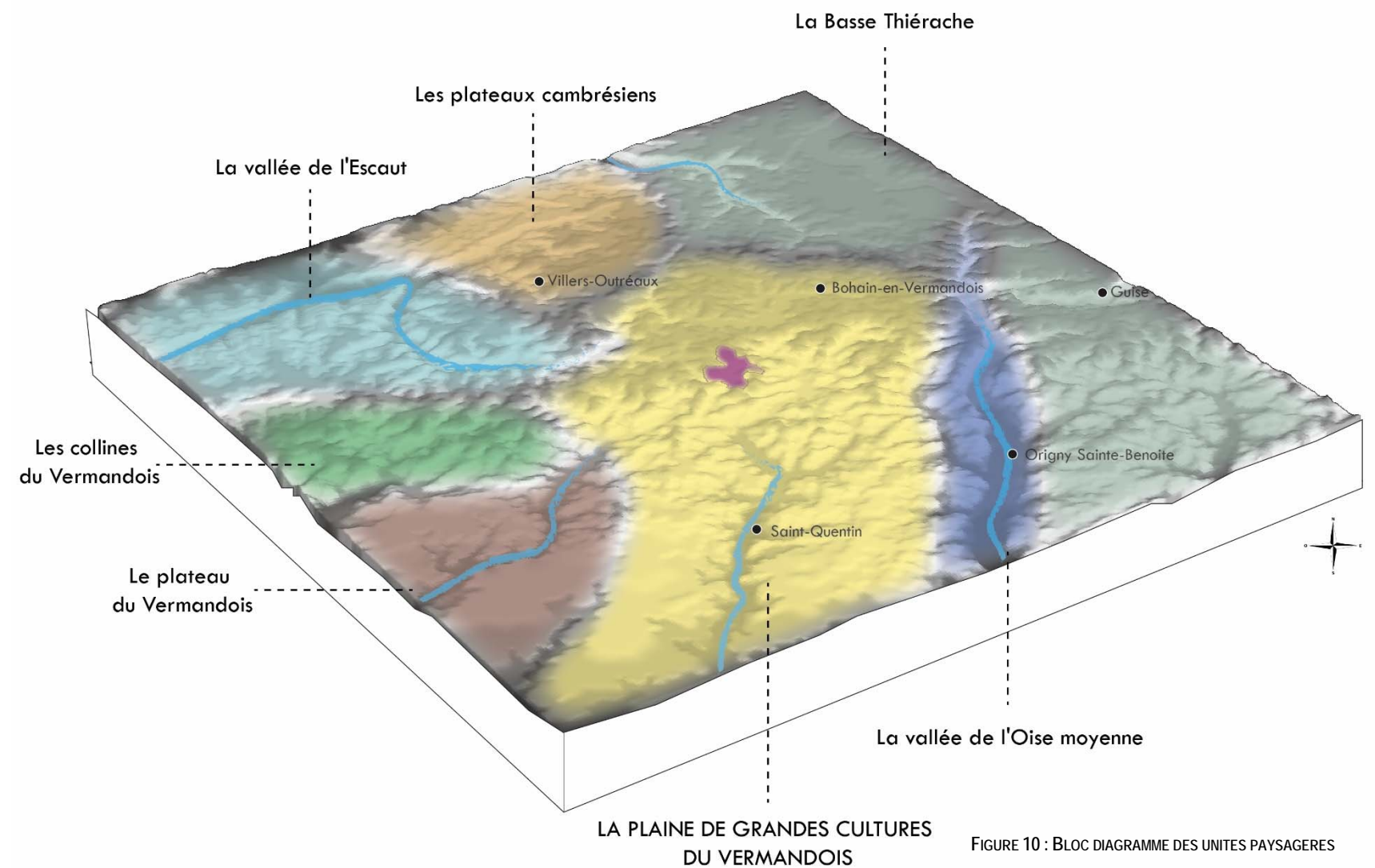
A l'échelle de l'aire d'étude, 7 unités paysagères ont été identifiées. Certaines unités sont « passives ». Situées en périphérie de l'aire d'étude, elles ne font que regarder le projet au loin et n'influent pas les perceptions depuis les autres unités paysagères. C'est le cas des unités suivantes :

- la vallée de l'Escaut ;
- les plateaux Cambrésiens ;
- la basse Thiérache ;
- la vallée de l'Oise ;
- les collines du Vermandois ;
- les plateaux du Vermandois.

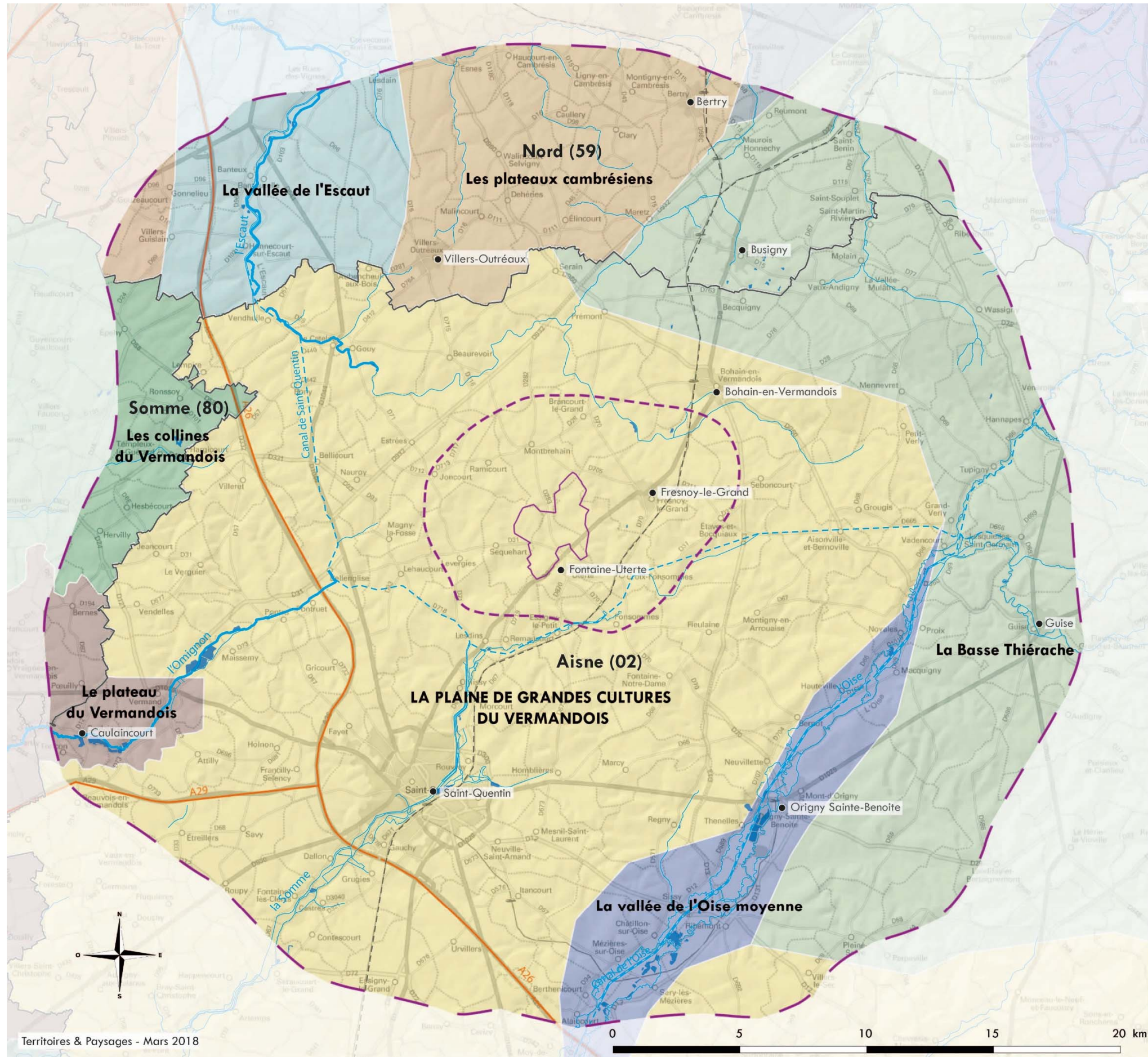
Pour ces unités paysagères, une description succincte de leur structure est réalisée. L'étude s'attache essentiellement à caractériser les perceptions en direction de la zone de projet. L'unité « active », au cœur de l'aire d'étude, participe directement aux perceptions en direction du projet. Elle crée des effets de barrières ou de fenêtres visuelles. Cette unité a un lien structurel direct avec le projet qui pourra modifier son identité et créer ainsi de nouveaux paysages. Cette unité fait l'objet d'une description détaillée. Il s'agit de :

- la plaine de grandes cultures du Vermandois

La topographie assez douce de la plaine a voué ce territoire à une culture céréalière intensive. Les champs à perte de vue offrent un paysage ouvert, ponctué par quelques bosquets et alignement d'arbres qui suivent les tracés des cours d'eau. La ville de Saint-Quentin est un repère fort dans cette unité paysagère.



CARTE 13 : UNITES PAYSAGERES



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte Ville repère
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Département
 - Hydrographie
- Unité paysagère**
- LA PLAINE DE GRANDES CULTURES DU VERMANDOIS Active
 - La vallée de l'Escaut Passive

Territoires & Paysages - Mars 2018

Sources :
 Raster - IGN
 MNT - IGN
 Base Mérimée
 DREAL

L'approche par unité paysagère permet une lecture et une compréhension de l'ensemble des différents paysages qui sont concernés par le projet, de manière exhaustive. Elle permet par ailleurs de définir des enjeux et des sensibilités vis-à-vis du projet ou objectifs communs propres à chacune des unités paysagères identifiées, au regard des structures paysagères et des éléments de paysage qui les caractérisent. Le fait de s'appuyer également sur un socle de connaissance partagé, en mobilisant les Atlas de paysages, rajoute de la crédibilité et de la transparence au diagnostic.

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Source : « Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages »

Une première partie traite des unités paysagères dites "passives" délimitant l'aire d'étude en raison notamment de la morphologie du territoire qui crée des coupures significatives dans les perceptions sur l'aire immédiate et le projet éventuel.

Une seconde partie traite de l'unité paysagère « active » en analysant plus en détail la structure : morphologie, occupation du sol, lieux de vie, axes et sites fréquentés, pour enfin déterminer les enjeux éventuels au regard du projet éolien sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsommes.

Les descriptions des unités paysagères sont essentiellement basées sur les données des Atlas départementaux des paysages de l'Aisne, de la Somme et du Nord. Elles sont complétées par les observations faites lors des relevés terrain.

2.1. Unités paysagères "passives"

On compte 6 unités paysagères "passives" au sein de l'aire d'étude (cf. carte 10) :

- la vallée de l'Escaut ;
- les plateaux Cambrésiens ;
- la basse Thiérache ;
- la vallée de l'Oise ;
- les collines du Vermandois ;
- les plateaux du Vermandois.

Atlas des paysages

Les Atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de "paysage" défini par la Convention Européenne du paysage : "*partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*". C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage.

Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un "état des lieux" des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage.

Sans portée réglementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

Conséquence pour un projet éolien :

Lorsqu'ils existent à l'échelle d'un département, il est indispensable de croiser l'analyse paysagère de l'étude d'impact avec les Atlas des paysages.

2.1.1. La vallée de l'Escaut

La vallée de l'Escaut (dans le département du Nord) s'étend sur une vingtaine de kilomètres entre les plateaux Artésiens et Cambrésiens. La vallée est assez étroite. Les villes, les villages (Bantouzelle, Honnecourt-sur-Escaut...) et les espaces agricoles (céréales) se succèdent le long de la vallée avec une belle harmonie. Le patrimoine architectural est très riche, en témoigne l'Abbaye de Vaucelles (Monument Historique Classé, Site Inscrit). En fond de vallée, les prairies et les petits étangs offrent un paysage intime. Le canal de l'Escaut, avec tous les éléments identitaires aux canaux (quais, écluses, ponts...) permet la navigation fluviale. Plus au nord (hors du aire éloignée), la vallée a un caractère industriel. La route départementale 103 longe la vallée et offre des vues sur les coteaux et l'ensemble de la vallée.

L'enjeu pour ces paysages est modéré. Cette morphologie caractéristique de vallée est peu propice aux vues en direction de l'aire immédiate. Seuls les sommets des coteaux en contact avec les plateaux Artésiens et Cambrésiens peuvent présenter des vues. La sensibilité pour ces paysages est faible à nulle.

Contexte éolien

Cette unité paysagère n'est concernée par aucun parc et projet éolien.



PHOTO 4 : LA VALLEE DE L'ESCAUT - T&P, JUIN 2016

2.1.2. Les plateaux Cambrésiens

Ce paysage de plateau (dans le département du Nord) est légèrement incisé par de petits affluents de la vallée de l'Escaut. Le plateau a une structure assez plane et une altitude assez régulière avec des points culminants oscillant autour de 150 mètres. De nombreux villages et villes occupent cette unité (Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny, Bertry...) entourés de bois aux formes géométriques et de prairies. La culture céréalière complète l'occupation principale du sol. La route départementale 960 traverse l'entité dans un axe Nord-Sud.

L'enjeu pour ces paysages est modéré. Les points hauts des plateaux peuvent présenter des vues, mais l'éloignement atténue les possibles visibilitées. La sensibilité pour ces paysages est largement modérée à faible

Contexte éolien

Cette unité paysagère est concernée par un projet éolien de 6 éoliennes au bois de Saint-Aubert sur la commune de Walincourt-Selvigny.



PHOTO 5 : LES PLATEAUX CAMBRESIENS - T&P, JUIN 2016

2.1.3. La basse Thiérache

La basse Thiérache (dans le département de l'Aisne) forme une large frange de transition paysagère entre la Thiérache bocagère et la plaine agricole. L'Oise ondule et se fond dans l'unité. Les prairies et les bois offrent un paysage verdoyant qui contraste avec les parcelles de céréales. Le paysage est ici très largement dominé par le bocage et les bois autour des villes et villages. La forêt domaniale d'Andigny marque fortement cette unité et est également un lieu de randonnée. L'habitat est diffus, à dominante linéaire (Wassigny, Menevret...). Les routes départementales 946 et 1029 traversent l'unité et se croisent au niveau de la ville de Guise, carrefour de cette unité.

L'enjeu pour ces paysages est modéré. Les paysages sont largement valorisés par les ouvertures lointaines qui s'ouvrent vers l'Est. La sensibilité réside ici dans l'ouverture du paysage et la présence de lieux de vie. En effet, cette structuration de l'unité paysagère laisse présager quelques visibilitées avec un éventuel projet éolien. La sensibilité est largement modérée à faible pour cette unité avec des risques de visibilitées principalement depuis les axes de circulation (RD946...) et quelques lieux de vie (Becquigny...).

Contexte éolien

Au Nord de cette unité paysagère, le parc Éole plateau d'Andigny avec ses 7 éoliennes marque le paysage. Au Sud de l'unité, de nombreux projets (Mont d'Origny, la Mutte...) pourraient s'implanter.



PHOTO 6 : LA BASSE THIERACHE - T&P, JUIN 2016

2.1.4. La vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise (dans le département de l'Aisne) se déroule entre la basse Thiérache et le Vermandois. La vallée est assez étroite et encaissée (environ 70 mètres d'altitude) où les villes et villages (Origny-Sainte-Benoite, Ribemont...), avec une structure assez linéaire, se succèdent le long de la vallée. En fond de vallée, les prairies, les bois (peupleraies) et les petits étangs offrent un paysage intime. Le canal permet la navigation fluviale (quais, écluses, ponts...). La route départementale 13 longe la vallée et offre des vues sur les coteaux et l'ensemble de la vallée. Le patrimoine architectural est assez riche : moulins, églises...(Monuments Historiques).

L'enjeu pour ces paysages est modéré. Depuis le fond de la vallée de l'Oise, les reliefs environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. Les vues sont plus ouvertes sur les hauteurs de coteaux reliefs. La sensibilité est faible à nulle pour cette unité.

Contexte éolien

Cette unité paysagère est concernée par des parcs éoliens situés en limite : le parc Carrière Martin avec ses 15 éoliennes et le parc Hauteville et ses 11 éoliennes.



PHOTO 7 : LA VALLEE DE L'OISE - T&P, JUIN 2016

2.1.5. Les plateaux du Vermandois

L'Omignon prend sa source à Pontruet, elle traverse les villages de Vermand et de Caulaincourt (dans le département de l'Aisne). La ripisylve de la rivière marque fortement le paysage (marais, peupleraies, prairies humides...). Cette vallée encaissée (70 mètres d'altitude), traverse les plateaux du Vermandois (dans le département de la Somme) de grandes cultures ponctuées de quelques villes et villages (Bernes, Hancourt...). De nombreux axes de circulation rectilignes (A29, RD1029) parcourent l'unité. A noter, la présence du Château de Caulaincourt (Monument Historique Classé) et le parc du Château (Site Classé) qui marquent la vallée de l'Omignon.

L'enjeu pour ces paysages est modéré. Depuis le fond de la vallée de l'Omignon, les reliefs environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. Les vues sont plus ouvertes sur les hauteurs des plateaux, au niveau de la ville de Bernes et depuis les axes de circulation. La sensibilité est faible à nulle pour cette unité.

Contexte éolien

Cette unité paysagère est concernée par deux projets éoliens, un de 7 et un de 6 éoliennes à proximité de la commune de Bernes.



PHOTO 8 : LES PLATEAUX DU VERMANDOIS - T&P, JUIN 2016

2.1.6. Les collines du Vermandois

Cette unité paysagère est vallonnée. Elle est traversée par la rivière de la Cologne. Les cultures céréalières épousent les reliefs plus ou moins pentus accompagnées de villes et villages groupés (Epehy, Ronssoy...). Les routes départementales 24 et 6 traversent l'unité et se croisent au niveau de la ville de Roisel.

L'enjeu pour ces paysages est modéré. Depuis le fond de la vallée de Cologne, les reliefs environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. Les vues sont plus ouvertes sur les hauteurs des collines, au niveau des lieux de vie (Ronssoy...) et depuis les axes de circulation (D58). La sensibilité est faible à nulle pour cette unité.

Contexte éolien

Le parc éolien de Montagne Gaillard (8 éoliennes) marque la présence de l'éolien dans ce paysage.



PHOTO 9 : LES COLLINES DU VERMANDOIS - T&P, JUIN 2016

2.2. Unité paysagère "active"

L'unité paysagère dite "active", située dans une aire rapprochée, joue un rôle important dans les perceptions sur l'aire immédiate et sur l'implantation d'un éventuel projet éolien. Il s'agit de :

- la plaine de grandes cultures du Vermandois

Dans un premier temps, elle influence les vues depuis les unités paysagères passives en périphérie de l'aire d'étude en créant ici et là des masques visuels ou des effets de fenêtres visuelles. De plus, la structure, plus en lien avec l'aire immédiate et un éventuel projet éolien, influence directement la composition du projet tant au niveau de l'implantation des éoliennes qu'au niveau des aménagements connexes.

Ce paysage de plaine agricole est entrecoupé par des vallons ou des bandes boisées plus ou moins marquées :

- des vues panoramiques très larges ;
- des vallées plus ou moins structurantes : la Somme, l'Omignon ;
- des villages au bâti plutôt groupé ;
- une présence humaine forte marquée par la ville de Saint-Quentin ;
- des relations visuelles au sein du cadre bâti vers la campagne et réciproquement ;
- des alignements d'arbres fréquents le long des voies de communication.

2.2.1. La plaine de grandes cultures du Vermandois



PHOTO 10 : LA PLAINE AGRICOLE - T&P, JUIN 2016

Les limites de cette unité sont identifiées par des reliefs (cf. carte 11) :

- à l'Ouest, les collines et plateaux du Vermandois ;
- au Nord, les plateaux Cambressiens ;
- à l'Ouest, la Thiérache ;
- au Sud, l'unité s'appuie sur le bassin du Chaunois ;

Relief et hydrographie

Les plaines et les collines sont de faible amplitude et les ondulations sont marquées par des vallées sèches. Le réseau hydrographique pérenne est très peu développé, en revanche de grandes vallées à fond plats, alluviales (Omignon) ou tourbeuses (Somme), marquent profondément le paysage. En fond de vallée, les petits étangs, les marais, les peupleraies, les prairies humides offrent un paysage intime et verdoyant en contraste avec les cultures céréalières environnantes.

Les sols sont à dominante crayeuse donnant une teinte blanche au paysage. Quelques abrupts (petites collines douces) viennent s'intercaler entre les différentes vallées, ils représentent les points hauts de ce paysage.

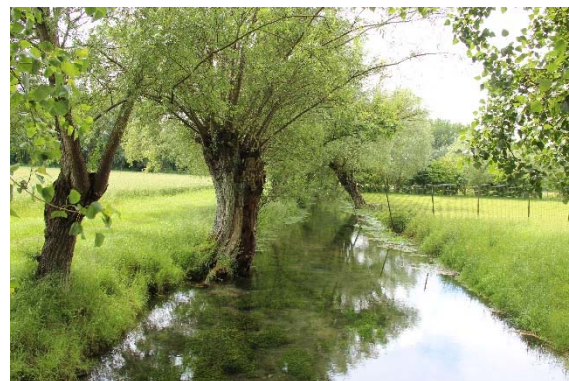


PHOTO 11 : LA RIVIERE DE LA SOMME - T&P, JUIN 2016



PHOTO 12 : LES ONDULATIONS DU RELIEFS - T&P, JUIN 2016

Canaux

Les canaux constituent un moyen d'approche paysager privilégié de l'unité paysagère. Leur maillage organisé s'étend sur une grande partie offrant une découverte au fil de l'eau. Les canaux de Saint-Quentin et de l'Oise à La Sambre offrent des éléments identitaires (quais, écluses, ponts...) et permettent une navigation fluviale et une fréquentation touristique.



PHOTO 14 : LE CANAL DE SAINT-QUENTIN - T&P, JUIN 2016



PHOTO 13 : LES TRACES RECTILIGNES DES CANAUX - T&P, JUIN 2016

Occupation du sol

La plaine est essentiellement cultivée en céréales, très ouverte, avec peu de structures végétales pour l'organiser. Ce sont surtout les ripisylves accompagnant les cours d'eau qui compartimentent le paysage. Les prairies se localisent principalement autour des cours d'eau.

Structure végétale

Le chêne, le frêne, le charme sont les principaux arbres que l'on trouve sous forme de bosquets ou parfois isolés. Les zones humides sont peuplées de peupliers, d'aulnes, d'érables, de bouleaux et de saules. Le peuplier se retrouve également dans les zones de cultures en alignement dans le prolongement des villages. Dans la plaine découverte, les arbres sont encore présents. Ils prennent une dimension particulière. Sous forme de bosquets, haies ou encore arbres isolés, ils sont le plus souvent des reliquats d'une forêt bien plus importante avant l'exploitation agricole intensive. Les masses boisées sont perçues de loin et se présentent fréquemment sous forme d'un front linéaire sur l'horizon, au sommet d'une crête, dans le prolongement d'un village, le long d'un cours d'eau ou encore le long d'une limite parcellaire.



PHOTO 16 : LES BOSQUETS - T&P, JUIN 2016



PHOTO 15 : LES HAIES ET ARBRES ISOLEES - T&P, JUIN 2016

Agriculture

Le parcellaire agricole se découpe en de larges bandes irrégulières qui se juxtaposent. La production agricole se concentre essentiellement autour de la culture du blé et de la betterave sucrière, quelques protéagineux et oléagineux viennent diversifier la production et également le paysage (le jaune des colzas et des tournesols, le vert des céréales, le rouge des coquelicots...). Tout élément (arbres, bosquets, clochers d'église, châteaux d'eau, éoliennes...) fait figure de repère paysager. La dimension croissante des parcelles agricoles a progressivement gommé les anciennes structures agraires (haies, bosquets...).



PHOTO 17 : LA CULTURE DE LA BETTERAVE - T&P, JUIN 2016



PHOTO 18 : LES CULTURES CEREALIERES - T&P, JUIN 2016

Lieux de vie

La ville de Saint-Quentin constitue un véritable pôle d'attraction économique et également démographique. L'extension urbaine (lotissements, routes...) se fait sur les communes environnantes de Saint-Quentin. A l'inverse, les autres communes de l'unité connaissent une régression démographique.

Les villages se sont établis dans un repli du relief ou sur les versants des vallées. L'urbanisation, qui s'est réalisée autour d'une église, explique la morphologie groupée des villages. Ces villages sont entourés de vastes étendues cultivées qui constituent une coupure agricole entre les unités urbaines. Rares sont les hameaux et les fermes isolées. Ces villages constituent des masses groupées, dans ce paysage découvert, leur silhouette lointaine semble surgir de terre.

L'implantation au sein des villages est variable : on trouve à la fois des bâtiments parallèles à la rue et d'autres qui lui sont perpendiculaires. A l'intérieur des villages, les structures végétales s'intercalent entre les habitations.



PHOTO 19 : LE VILLAGE DE FONTAINE-UTERTE - T&P, JUIN 2016



PHOTO 20 : LA VILLE DE SAINT-QUENTIN - T&P, JUIN 2016

Typologie architecturale

Les constructions sont assez imposantes. En milieu rural, le bâti aux formes allongées témoigne de la vocation agricole. Les constructions sont basses, leur longueur correspond à deux ou trois fois leur largeur. En revanche, en milieu urbain, la volumétrie de l'architecture est plus diverse et bourgeoise. Elle se caractérise par des constructions hautes. Les matériaux utilisés pour la couverture sont l'ardoise ou la tuile. Les toitures sont marquées par leur pente très accentuée (entre 45° et 60°). La brique et parfois des blocs de grès constituent les matériaux de constructions.



PHOTO 21 : LA BRIQUE ROUGE - T&P, JUIN 2016



PHOTO 22 : LES VILLAGES-RUES - T&P, JUIN 2016

Infrastructures

L'unité paysagère est traversée par de nombreuses voies de circulation (autoroute, voie ferrée...) très rectilignes et principalement dans un axe Nord-Sud.



PHOTO 23 : LA D935 CHASSE BRUNEAUT - T&P, JUIN 2016



PHOTO 24 : LA D1029 - T&P, JUIN 2016

Particularités paysagères

Le bois d'Holnon est un îlot de verdure dans l'étendue de cultures. Ce bois épouse le relief, il se détache dans le paysage par son volume et sa couleur. Ce bois est très fréquenté par les habitants de Saint-Quentin pour la promenade (sentier botanique). La vallée de l'Omignon, vallée étroite et verdoyante, sillonne la plaine. Depuis Pontru où elle prend sa source jusqu'à Caulaincourt, la rivière dessine un long fil de verdure parfaitement lisible dans le paysage agricole.

La vallée de la Somme s'individualise par le cheminement verdoyant dans l'immensité cultivée du Vermandois. Marais, étangs, ripisylve accompagnent la rivière et animent le paysage.

Contexte éolien

Le paysage du Vermandois est marqué par la présence de l'éolien avec des secteurs déjà bien investis. La vaste étendue de la plaine paraît alors délimitée en espaces plus contraints.

Le parc éolien « d'Omissy » (15 éoliennes) est situé à proximité immédiate de la ville de Saint-Quentin. Il présente plusieurs alignements d'éoliennes dans un axe Nord-Sud. Celui de « Pontru-Pontruet-Villeret » (8 éoliennes) est aligné le long de l'autoroute 26. A proximité de l'aire immédiate, trois parcs se distinguent : celui de « moulin Merveille » (4 éoliennes), celui de « Fresnoy-Brancourt-Montbrehain » (6 éoliennes) et celui de « Arrouaise-Beaurevoir » (9 éoliennes). Plusieurs projets en cours d'instruction sont censés venir s'implanter dont celui de « les champs d'Oeillette » (3 éoliennes) à proximité immédiate du projet.



PHOTO 25 : LE PARC EOLIEN FRESNOY - BRANCOURT - MONTBREHAIN - T&P, JUIN 2016

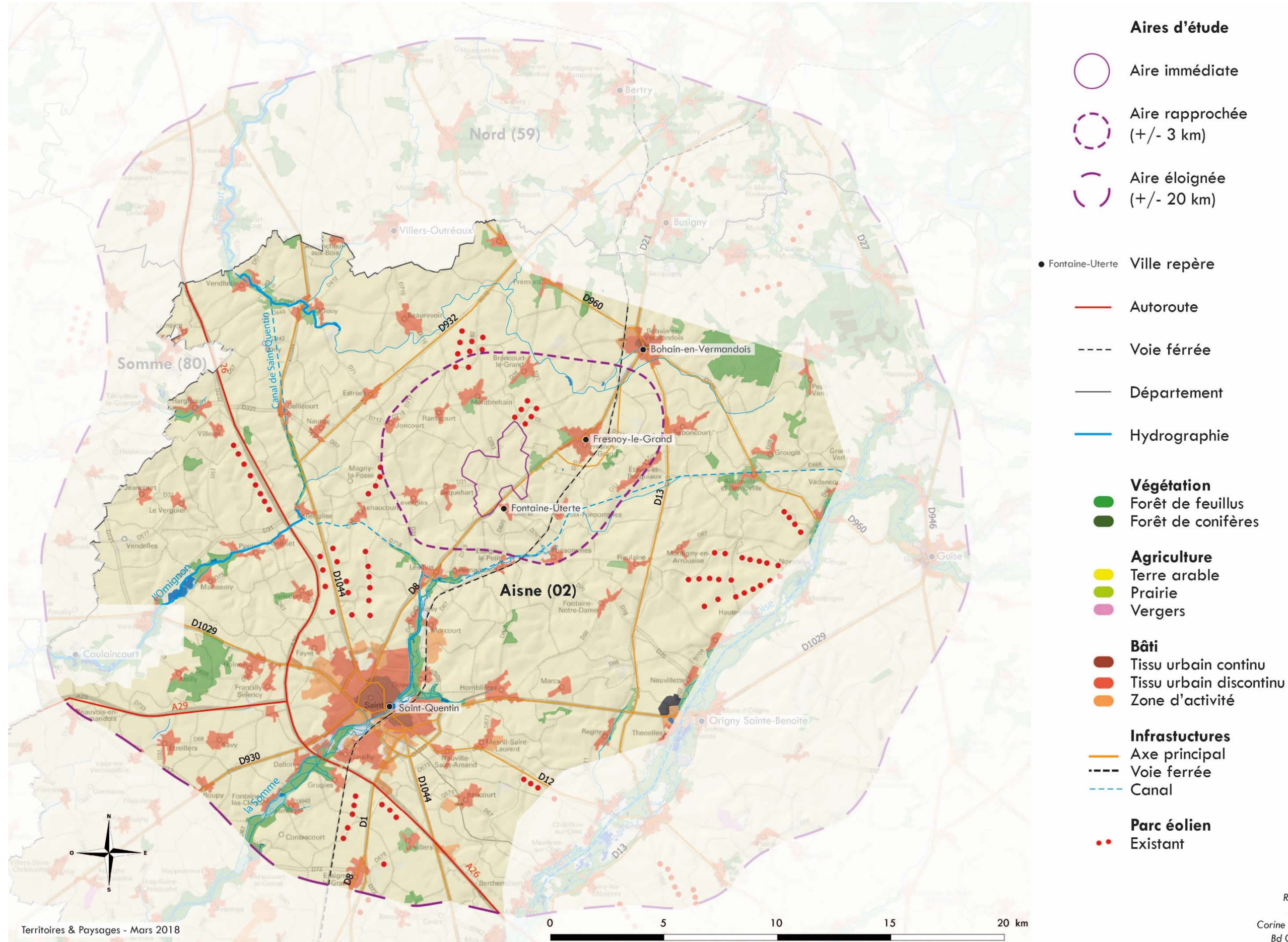


PHOTO 26 : LE PARC EOLIEN OMISSY - T&P, JUIN 2016

Enjeux vis-à-vis de l'éolien sur l'aire immédiate

L'enjeu pour ces paysages est modéré. La sensibilité est forte pour cette unité avec des risques de visibilité depuis les lieux de vie situés à proximité de l'aire immédiate et les axes de circulation. La multiplication des parcs et projets éoliens dans ce paysage est un enjeu avec un risque de saturation visuelle à prendre en compte.

CARTE 14 : UNITE PAYSAGERE DE LA PLAINE AGRICOLE DU VERMANDOIS



2.3. Composantes et structures majeures du paysage

La physionomie du paysage du Vermandois et le mode d'implantation de l'infrastructure routière permet une lecture de l'espace à 180°. Le regard a tout loisir de s'échapper vers les horizons agricoles.

Les points d'appel les plus significatifs sont les masses sombres des bosquets et les équipements divers (lignes à haute tension, éoliennes, silos...).

Les volumes

Ils se composent d'une succession de vagues peu prononcées en hauteur mais dont la fréquence peut être assez marquée. Au niveau de certains points culminants, on peut voir des portions extrêmement aplaties.



PHOTO 27 : LES VOLUMES - T&P, JUIN 2016

Pleins / vides

La perception du paysage se fait dans sa décomposition la plus simple à partir du ciel (vide), de l'horizon comme ligne de partage, et de la terre (plein).

Cette force de perception est par exemple donnée par les nuages rendant un ciel très présent qui "plombe" un paysage dénudé.



PHOTO 28 : LES PLEINS ET LES VIDES - T&P, JUIN 2016

Les lignes de force

Ce paysage se décompose suivant des obliques parfois associées à des horizontales ou des courbes très tendues (concaves ou convexes).

On ne peut dissocier ces droites des vestiges de bosquets qui semblent "glisser" sur celles-ci du premier plan au lointain. La topographie plus ou moins ondulée de la plaine donne l'impression d'un paysage en mouvement et procure une sensation de douceur.

Les éléments verticaux

Les éoliennes, les châteaux d'eau, les silos, les clochers et arbres prennent une ampleur considérable dans les paysages ouverts de la grande plaine.

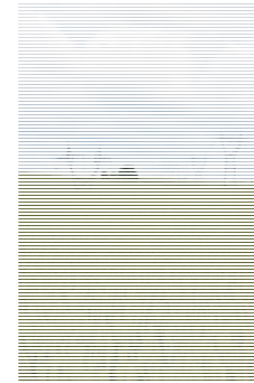


PHOTO 29 : LES RESEAUX ELECTRIQUES - T&P, JUIN 2016



PHOTO 30 : LES SILOS - T&P, JUIN 2016

Dominantes chromatiques

La mosaïque des cultures offre une dynamique des paysages. Suivant les saisons, les cultures offrent des couleurs diverses. Lorsque les champs sont cultivés, l'ambiance qui se dégage varie selon le type de culture : les blés amènent des taches jaune-orangée, une fois coupés, une impression de sécheresse émane des champs mis à nu. La culture de la betterave vient rééquilibrer la palette des couleurs en ajoutant un peu de vert dans le paysage. Cette couleur apporte un peu de fraîcheur.

Au début de l'automne, les champs ne se distinguent plus les uns des autres que par les stries des labours. Aux tons verts et jaunes des cultures succède le brun des labours. A cette période, les brouillards fréquents réduisent le champ de vision constaté par temps dégagé. Ainsi, la sensation de liberté liée aux grands espaces n'existe plus.

En hiver, lorsqu'il a neigé, le gris pâle du ciel entre en symbiose avec le manteau neigeux qui recouvre les champs. La dominance du blanc crée une impression de pureté.



PHOTO 32 : L'ALTERNANCE DES CULTURES – T&P, JUIN 2016



PHOTO 31 : LES VERTS DES CULTURES DE LA BETTERAVE - T&P, JUIN 2016

Les masses végétales

Enrichissant ce paysage très dépouillé, elles focalisent le regard et donnent des perceptions de rythmes par leurs répétitions ou leurs décalages. Elles se composent de "trains d'arbres et hautes haies" ainsi que d'éléments isolés ponctuant les limites parcellaires et l'horizon.



PHOTO 33 : LES MASSES BOISEES - T&P, JUIN 2016



PHOTO 34 : LES HAIES ET ARBRES ISOLES - T&P, JUIN 2016



FIGURE 11 : CROQUIS AMBIANCE PAYSAGERE - ATLAS DU PAYSAGE DE LA SOMME

3. CONTEXTE PATRIMONIAL

Le territoire de l'aire d'étude recèle un patrimoine historique et naturel protégé réglementairement (monuments historiques, sites...). A cela, s'ajoutent également un petit patrimoine bâti et des sites touristiques non protégés.

Tous ces éléments patrimoniaux participent, à leur échelle, à l'identité de l'aire d'étude. Chacun d'entre eux génère des enjeux variables au regard du développement de l'éolien sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsommes.

L'étude du contexte patrimonial s'attache à identifier ces enjeux par une analyse approfondie des éléments patrimoniaux et des relations visuelles qu'ils entretiennent avec l'aire immédiate et le projet éventuel.

3.1. Patrimoine protégé règlementairement

Les monuments historiques et sites classés et inscrits répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude correspondent à des éléments ponctuels qui composent l'offre patrimoniale et touristique et créent l'identité du territoire (cf. carte 11).

L'aire d'étude compte 41 monuments historiques, dont 13 classés. Quant aux sites, on en dénombre 4 dont 2 sont classés.

Les monuments historiques se concentrent essentiellement dans les villes et villages avec quelques exceptions notamment certains châteaux isolés.

Aucune Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) n'a été identifiée.

Au Nord de l'aire d'étude, le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois couvre dans son ensemble 131 communes.

L'étude approfondie des monuments historiques, sites, qui suit traite l'ensemble des éléments. Une synthèse exhaustive des éléments protégés du patrimoine reprend les grands types de perceptions potentielles du projet et le niveau d'enjeu de chaque élément protégé.

L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux s'applique le plus souvent sur des éléments ponctuels pour ce qui relève des monuments jusqu'à des périmètres étendus pour les sites et les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la qualité architecturale d'ensemble, la qualité des paysages, la fréquentation du bâti ou du site, son attractivité, ses usages, son aire de mise en scène et de découverte, ses ambiances et perceptions. Comme pour les unités paysagères, les enjeux pour le patrimoine architectural et paysager sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faibles à très forts/signifiants en 5 gradients (proposés par le maître d'ouvrage et identifiés par un code couleur spécifique) :

- **Enjeu paysager et patrimonial faible à nul** : le patrimoine architectural et paysager protégé est difficilement identifiable pour les personnes non initiées (absence de signalétique...). Ce niveau d'enjeu peut également qualifier un bâti ou un site reconnu très localement mais sans réelle attractivité.
Exemple : une croix dans un cimetière, une chapelle isolée dans les bois difficile d'accès, un arbre non signalé.
- **Enjeu paysager et patrimonial largement modéré à faible** : le patrimoine architectural et paysager peut présenter certaines particularités qui participent à sa (re)connaissance et son attractivité. Il compose souvent avec des éléments urbains ;
Exemple : un hôtel particulier fermé à la visite.

- **Enjeu paysager et patrimonial modéré** : le patrimoine architectural et paysager s'exprime par des éléments soignés qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, au niveau local ;
Exemple : une église fréquentée pour le culte par les locaux, un château privé fermé à la visite.
- **Enjeu paysager et patrimonial signifiant** le nombre comme la qualité des éléments protégés participe à l'identité du paysage du site. Le patrimoine est fréquenté, souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'élément symbole d'un site ou d'un village ;
Exemple : un château ouvert au public la majeure partie de l'année avec parcours de visite, un site naturel accueillant des activités de plein air (randonnée...).
- **Enjeu paysager et patrimonial très signifiant** : le patrimoine architectural et paysager est emblématique d'un site ou d'une région. Au-delà de sa protection réglementaire, il fait parfois l'objet d'outils de gestion afin de préserver le caractère remarquable du site bâti ou naturel et d'organiser sa fréquentation et sa mise en tourisme de manière harmonieuse.
Exemple : un bien UNESCO.

L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

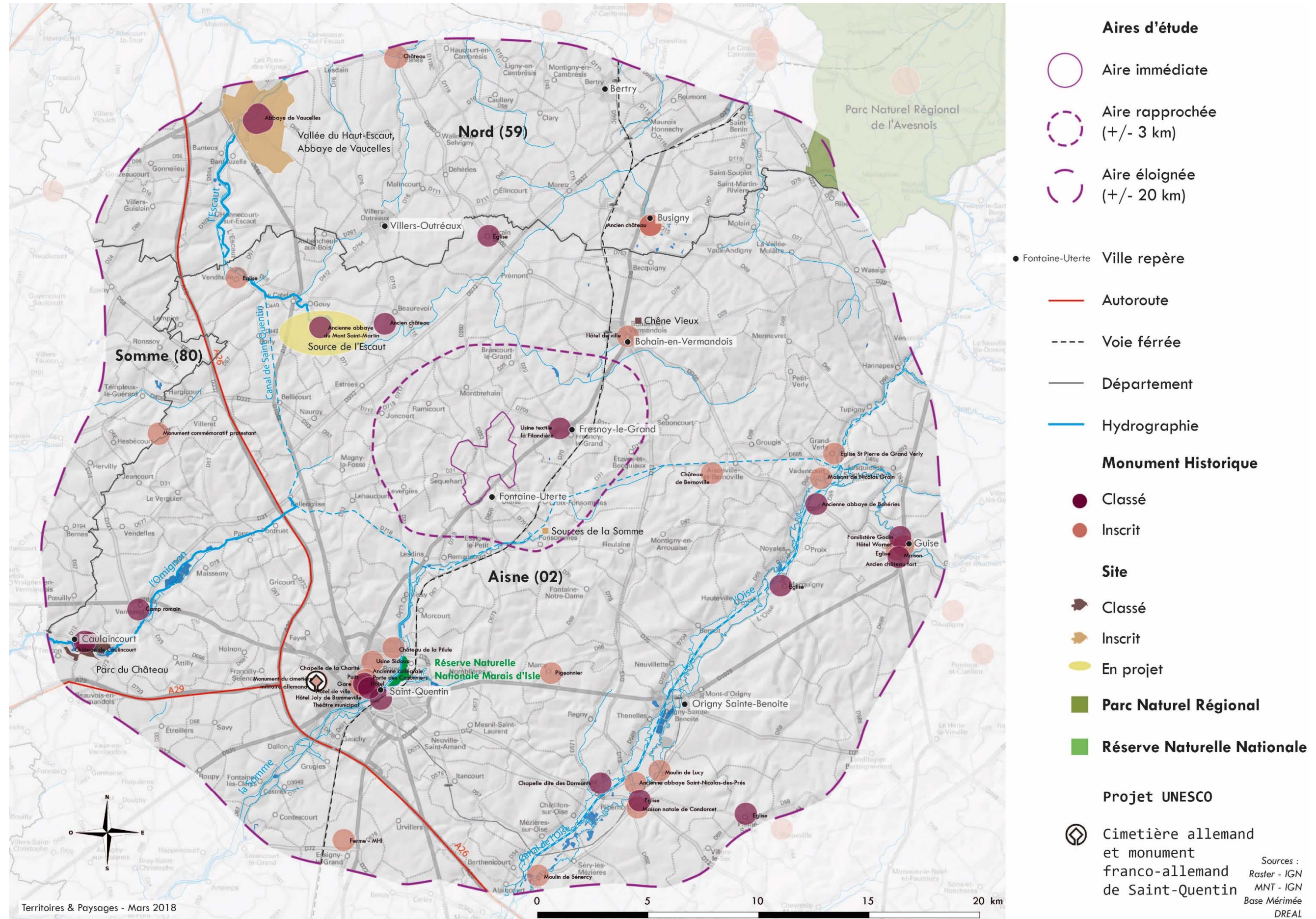
Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre le monument et l'aire d'étude immédiate ;
- la situation : environnement urbain, monument isolé, point haut... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois le monument et l'aire d'étude immédiate dans le même champ visuel ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : de nul à rédhibitoire

Niveau	Couleur	Code couleur
Rédhibitoire		RVB 255 - 51 - 0
Très signifiant		RVB 111 - 44 - 145
Signifiant		RVB 136 - 91 - 166
Modéré		RVB 196 - 177 - 214
Largement modéré à faible		RVB 223 - 214 - 233
Faible à nul		RVB 244 - 240 - 247
Nul		RVB 0 - 0 - 0

CARTE 15 : MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES



3.1.1. Patrimoine architectural

N.B. : la distance indiquée pour chaque monument est la plus courte distance entre le monument et l'aire immédiate.

Monuments historiques classés et inscrits

Monuments historiques

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci. Il s'agit d'une contrainte majeure.

Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site de la carrière.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en place d'un monument historique, ou dans son périmètre de protection, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.

AIRE RAPPROCHÉE

Usine textile La Filandière, Fresnoy-le-Grand, Classé, 2 km

54 rue Roger-Salengro

Dernière entreprise textile de Picardie où se pratique le tissage sur métiers à bras équipés du système Jacquard. L'entreprise actuelle a été créée par l'industriel parisien Gaetan Lanzani en 1920, en réutilisant quelques bâtiments du 19e siècle (maisons de gardien et de tisseur à domicile, restaurées après les destructions de la Première Guerre mondiale). La grande salle des métiers, couverte en sheds, existait avant 1914 et a été restaurée après la Première Guerre mondiale. La grande et la petite salle des métiers à bras abritent 28 métiers, tous en état de fonctionnement, installés dans l'usine dès 1920 et équipés de mécaniques Jacquard.

Propriété d'une personne privée (ouvert sur demande).

Maison du gardien de la fabrique ; maison du tisseur à domicile : inscription par arrêté du 21 février 1997

Les deux salles des métiers à bras, avec l'ensemble des machines qu'elles contiennent : classement par arrêté du 24 novembre 1997.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.



PHOTO 35 : USINE TEXTILE - T&P, JUIN 2016

Hôtel de ville, Bohain-en-Vermandois, Inscrit, 6,1 km

4 Rue Fagard

De style éclectique, l'hôtel de ville a été construit par l'architecte Joseph Chérier entre 1882 et 1884. Après la Première guerre mondiale, l'édifice est restauré entre 1922 et 1926 par l'architecte Gustave Malgras qui remplace le beffroi flamand par un simple campanile. En 1925, Émile Flamant est engagé pour décorer la salle des mariages et du conseil municipal. La fresque peinte représente une image magnifiée de la ville, après-guerre, à une époque où l'industrie du textile prospérait.

Les fresques d'Émile Flamant décorant la salle des mariages : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Ancien château, Beaufort, Classé, 7,2 km

52 Rue de la Tour

Ce château fut construit vers 1310. Se trouvant sur la frontière de l'Escaut, il eut à subir et à repousser de nombreux sièges. La tour Jeanne d'Arc est le seul vestige encore visible en surface du château démoli sous Louis XIV, dans lequel Jeanne d'Arc fut prisonnière quatre mois en 1430. Une partie des souterrains est bien conservée.

Propriété d'une personne privée.

Tour de guet dite Tour Jeanne d'Arc : classement par arrêté du 10 décembre 1920

Terrains sur lesquels s'élevait le château : inscription par arrêté du 4 juin 1937

L'enjeu est largement faible à modéré. Au pied de la Tour, les vues vers l'aire immédiate sont possibles.

La sensibilité est modérée pour ce monument par rapport à la distance (plus de 7 km) et son accessibilité.



PHOTO 36 : TOUR JEANNE D'ARC - T&P, JUIN 2016

Ancienne abbaye du Mont-Saint-Martin, Gouy, Classé, 8,3 km

Le Mont Saint-Martin

Fondée en 1117. Ailes Est et Sud démolies en 1830. Présence des sources de l'Escaut dans le site.

Propriété d'une association.

Vestiges des communs, du pigeonnier et des trois portes ; sol de certaines parcelles : inscription par arrêté du 8 septembre 1986

Ruines de l'aile Ouest des bâtiments claustraux (logis abbatial) ; parc ; tour d'escalier, escalier monumental et tourelles d'angle du parc ; sol des parcelles 242 à 245 ; mur séparant les deux terrasses ; clôture d'enceinte limitant le parc (parties subsistantes en brique et pierre) : classement par arrêté du 2 novembre 1992.

L'enjeu est modéré. Sa situation en fond de relief et le bois cerclant l'ancienne abbaye empêchent toute visibilité sur le projet éolien. La sensibilité est nulle.



PHOTO 37 : ANCIENNE ABBAYE DU MONT SAINT MARTIN - T&P, JUIN 2016

Église, Serain, Classé, 8 km

Rue Paul Doumer

Église du 16e siècle.

Clocher : classement par arrêté du 10 février 1914.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

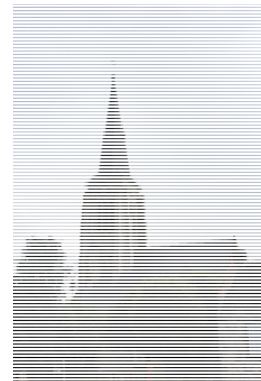


PHOTO 38 : ÉGLISE DE SERAIN - T&P, JUIN 2016

Pigeonnier, Marcy, Inscrit, 8,2 km

Rue du Château

Remarquable colombier octogone du 17e siècle en brique et pierre, avec comble brisé. Rare exemple de ce type de colombier en cette partie du département. Propriété d'une personne privée.

Inscription par arrêté du 17 février 2003.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Château de Bernoville, Aisonville-et-Bernoville, Inscrit, 8,5 km

11 Rue de Condé

Édifice caractéristique des architectures brique et pierre du début du 18e siècle construit quand Jacques François Maxime de Chastenot, marquis de Puységur, en était propriétaire. Édifice composé d'un corps de logis principal avec deux ailes en retour d'équerre sur la cour d'honneur. Le château est précédé d'une allée d'honneur plantée de tilleuls. Il a été en partie endommagé pendant la Première Guerre mondiale. Propriété d'une personne privée.

Les façades et toitures du château et des pavillons ; la grille d'entrée ; l'allée d'honneur ; le jardin à la française : inscription par arrêté du 24 décembre 1997

L'allée d'honneur en totalité : inscription par arrêté du 2 mai 2012



PHOTO 39 : CHATEAU DE BERNOVILLE - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Sa situation en fond de relief et le bois cerclant le château empêchent toute visibilité sur le projet éolien. La sensibilité est nulle.

La ville de Saint-Quentin possède un patrimoine architectural remarquable, témoin d'un riche passé historique avec 3 monuments historiques classés et 9 inscrits.

Hôtel Joly de Bammeville, Saint-Quentin, Classé, 9 km

9 rue des Canoniers

Portail d'entrée sur rue y compris ses vantaux de portes ; façades Ouest du 17e siècle et Sud du 18e siècle donnant sur la cour intérieure ; escalier intérieur en bois à quartiers tournants avec sa rampe en fer forgé du 18e siècle : classement par arrêté du 25 août 1930.

Hôtel de ville, Saint-Quentin, Classé, 9 km

Hôtel de ville commencé en 1331 et terminé en 1509. Il est remanié pendant le troisième quart du 19e siècle et très largement restauré en 1926 dans le style Art Déco par l'architecte Louis Guindez.

L'hôtel de ville, avec la salle des délibérations, le vestibule et leur décor de 1926 : classement par arrêté du 29 août 1984.



PHOTO 40 : HOTEL DE VILLE - T&P, JUIN 2016

Gare, Saint-Quentin, Inscrit, 9 km

Place André-Baudez

Épargnée par la guerre, la gare de Saint-Quentin fut détruite par un incendie en 1921. Reconstituée en 1926 par l'architecte Gustave Umbdenstock, en pleine période Art Déco, elle représente aujourd'hui un témoignage important de cette époque et de ce style, notamment par les décors intérieurs qu'elle abrite et plus particulièrement par la salle du buffet de la gare.

Les façades et toitures de la gare, ainsi que son buffet décoré par Auguste Labouret : inscription par arrêté du 23 septembre 2003

Porte dite des Canoniers, Saint-Quentin, Inscrit, 9 km

21 rue des Canoniers

Porte dite des Canoniers : inscription par arrêté du 11 octobre 1930.

Ancienne collégiale Saint-Quentin, Saint-Quentin, Classé, 9 km

1 Rue de Labon

Construction probable vers 1195 de la tour porche et du chevet en 1205. Campagnes de travaux jusqu'en 1476, date de l'achèvement de la nef. Au 13^e siècle, la collégiale est l'une des plus grandes de France. Les incendies et les défauts de stabilité des voûtes entraînent des restaurations successives, et retardent l'édification de la façade occidentale, inachevée. L'église est érigée en basilique mineure en 1876. Après les dégâts de 1917, voûtes, vitraux et couvertures sont restaurés.

Classement par liste de 1840.



PHOTO 41 : ANCIENNE COLLEGIALE - T&P, JUIN 2016

Puits, Saint-Quentin, Inscrit, 9 km

Place Gaspard-de-Coligny

Daté de 1719.

Inscription par arrêté du 11 mai 1932.

Hôtel, Saint-Quentin, Inscrit, 9 km

46 rue d'Isle

1^{ère} moitié 18^e siècle

Façades sur rue et sur cour ; les deux escaliers : inscription par arrêté du 11 octobre 1930.

Chapelle de la Charité, Saint-Quentin, Inscrit, 9 km

38 rue des Patriotes

Construite en 1854 par l'architecte municipal Pinguet, la chapelle de la Charité est un édifice néo-gothique présentant un ensemble de vitraux conçus dès l'origine par l'atelier Bazin, puis en 1871. L'iconographie reprend le culte de saint Vincent-de-Paul et l'apostolat des Filles de la Charité, ambulancières auprès des blessés de la guerre de 1870.

La chapelle en totalité : inscription par arrêté du 29 juillet 2005.

Théâtre municipal, Saint-Quentin, Inscrit, 9 km

15 Rue de la Comédie

Théâtre construit par l'architecte Guy de 1842 à 1844, à l'emplacement de l'ancienne salle Louis XVI. Façade à l'antique sur la place de l'Hôtel-de-Ville, élévation néo-Renaissance sur la rue de la Comédie, salle à l'italienne.

Inscription par arrêté du 10 octobre 1995.



PHOTO 42 : THEATRE MUNICIPAL - T&P, JUIN 2016

Château de la Pilule, Saint-Quentin, Inscrit, 7,2 km

110 avenue de la République

Ce château, construit en 1931 dans un style mêlant le néo-classique et le néo-18^{ème} siècle, est le témoin d'une activité industrielle qui fut florissante à Saint-Quentin depuis le 19^e siècle jusqu'aux années 1960, La réalisation de l'ensemble est soignée. Les façades, toutes différentes, apportent une scansion intéressante. La maison est, par ailleurs, implantée au cœur d'un parc dont la partie dessinée est caractéristique du renouveau des jardins réguliers dans les années 1930. Propriété d'une personne privée.

Inscription par arrêté du 5 février 2014.



PHOTO 43 : CHATEAU DE LA PILULE - T&P, JUIN 2016

Usine Sidoux, Saint-Quentin, Inscrit, 8,4 km

75 rue Camille-Desmoulins

L'entreprise, spécialisée dans la fabrication de pièces de guipure pour rideaux, est fondée en 1891 par un industriel britannique, Archibald Broad. Elle deviendra la propriété de Louis-Albert Sidoux en 1902. L'usine construite pour Broad à Saint-Quentin, en 1897, est partiellement détruite pendant la Première Guerre mondiale. De 1920 à 1922, elle est reconstruite à l'identique sous la direction de l'architecte G. Malgras qui restitue notamment, en façade du bâtiment des bureaux, un pignon à redents curvilignes soigneusement ouvragé. L'entreprise dépose le bilan en 1990, mais l'usine est conservée dans son état des années 1920, avec tous ses métiers à guipure et à tulle, ses dispositifs de transmission, ses ourdissoirs et une collection de dessins et de cartons Jacquard.

L'ensemble des bâtiments : inscription par arrêté du 24 février 1992.

Monument du cimetière militaire allemand, Saint-Quentin, Inscrit, 10,3km

Rue de la Chaussée-Romaine

Ce cimetière, où reposent 8229 soldats, possède un remarquable monument funéraire, élevé à la mémoire des soldats des deux camps morts pour leur patrie. Réalisé par l'architecte allemand Wilhelm Wandschneider, c'est une imitation d'un temple grec, avec une façade à quatre colonnes d'ordre dorique. Sur le mur du fond, une sculpture (épée et couronne de chêne) accompagne l'inscription « Requiescant in pace mortui hic pro patria 1914-1918 », ainsi que les noms des soldats enterrés dans ce lieu. Sur les marches du monument, deux piédestaux portent chacun une statue en bronze représentant deux guerriers, statues signées Geg Lauchhammer W. Wandschneider fec 1915.

Inscription par arrêté du 13 janvier 2000.

Les enjeux sont faibles (Usine de Sidoux) à signifiants (Ancienne collégiale Saint-Quentin). Les monuments historiques de Saint-Quentin situés dans le centre ancien de la ville ne présentent aucune vue sur le l'aire immédiate. Les bâtiments environnants empêchent toute vue lointaine. Pour ces monuments, la sensibilité est nul. Cependant, depuis la rue d'Isle, les parcs éoliens au Sud de la ville sont visibles furtivement. Au pied de l'ancienne collégiale Saint-Quentin (Basilique), les visibilitées sont nulles. En revanche, depuis le haut de la Basilique les vues sont possibles. De plus, des covisibilités entre les parcs éoliens et la Basilique sont nombreuses depuis le Sud.



PHOTO 44 : COVISIBILITE ENTRE LA BASILIQUE ET LES EOLIENNES - T&P, JUIN 2016

AIRE ÉLOIGNÉE

Ancien château, Busigny, Inscrit, 11 km

Rue Pasteur

Propriété d'une société privée

Façades et toitures des deux tours subsistantes : inscription par arrêté du 20 mars 1978.



PHOTO 45 : ANCIEN CHATEAU DE BUSIGNY - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Église Saint-Martin, Vendhuile, Inscrit, 12,3 km

Vendhuile

L'église, entièrement dévastée pendant la Première Guerre mondiale, est reconstruite entre le début de 1927 et août 1928 par le parisien Jacques Droz, architecte de l'église Saint-Louis de Vincennes et de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Nice. Elle possède une nef unique de plan carré, surmontée d'une coupole en béton armé. La structure est en béton armé, les maçonneries extérieures sont revêtues d'un crépi en ciment. Les vitraux sont de Jean Hebert-Stevens d'après les cartons de Valentine Reyre, avec la collaboration d'André Rinuy. Valentine Reyre a également réalisé les peintures murales du chœur et le chemin de croix.

Inscription par arrêté du 4 novembre 1994.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Monument commémoratif protestant, Hesbécourt, Inscrit, 13,4 km

Rue Ferme des Moulins

Ancienne carrière de pierres, berceau des églises de culte protestant du secteur situé entre Saint-Quentin et les villages du nord-est de la Somme, fondées par le pasteur Jean Gardien Givry à la fin du 17^e siècle, au moment où débutent les persécutions à l'encontre des adeptes de la religion réformée. Le culte fut célébré dans cet asile naturel de 1685 à la Révolution. Seul un monument commémoratif, inauguré en 1934, témoigne de l'histoire de ce lieu où se tenaient les "assemblées du désert".

Propriété d'une association (ouvert au public)

Le monument commémoratif, la parcelle où il est construit et son chemin d'accès : inscription par arrêté du 7 mai 2007.

L'enjeu est largement modéré à faible. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Camp romain, Vermand, Classé, 15,8 km

13 Place de l'Hôtel de ville

02490 Vermand

Classement par liste de 1840

L'enjeu est largement modéré à faible. L'environnement empêche toute vue en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Chapelle dite des Dormants, Sissy, Classé, 13,6 km

Sissy

14^e, 15^e, 16^e siècle.

Propriété de la commune

Classement par arrêté du 20 décembre 1920.



PHOTO 46 : CHAPELLE DES DORMANTS - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Maison natale de Condorcet, Ribemont, Inscrit, 15 km

11 rue Condorcet

Maison natale du mathématicien et philosophe Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat de Condorcet (1743-1794) issu d'une très ancienne famille de la noblesse dauphinoise dont le père avait reçu le bourg de Ribemont comme garnison d'affectation. Modeste intérêt architectural, mais valeur historique exceptionnelle. Condorcet est né et a séjourné régulièrement en cette maison jusqu'en 1775, y a probablement reçu Turgot et d'Alembert. Vers 1880, la maison est devenue la propriété du romancier naturaliste Léon Hennique (1850-1935) qui y accueillit, entre autres écrivains illustres de l'époque Émile Zola et Alphonse Daudet. Cependant, cette sobre demeure brique et pierre a été en partie détruite pendant la Première Guerre mondiale et a perdu au cours de celle-ci la totalité de ses décors intérieurs et de son mobilier 18e siècle, encore en place avant 1914. En outre, la maison a subi, depuis la dernière guerre une longue période d'abandon, ce qui explique l'état de délabrement actuel de l'édifice et le fait que les intérieurs aient été totalement dénaturés.

Propriété de la commune, fermée au public

Façades et toitures de la maison et du bâtiment attenant sur cour : inscription par arrêté du 23 mars 1990.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Moulin de Lucy, Ribemont, Inscrit, 15 km

Ribemont

Moulin du 19^e siècle toujours en fonctionnement.

Façades et toitures du moulin ; barrage avec son vannage ; turbine Francis ; éléments subsistants du système de transmission : inscription par arrêté du 14 janvier 1993

L'enjeu est largement modéré à faible. Ce moulin, situé dans la vallée de l'Oise, ne présente pas de visibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.



PHOTO 47 : MOULIN DE LUCY- T&P, JUIN 2016

Église, Ribemont, Classé, 15 km

Ribemont

Classement par arrêté du 23 juillet 1921.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Ancienne abbaye Saint-Nicolas-des-Prés, Ribemont, Inscrit, 15 km

16 Rue de l'Abbaye

Propriété d'une personne privée. Fermé au public

Façades et toitures des bâtiments conventuels subsistants ; la galerie du cloître ; les vestiges du pignon Sud de l'église abbatiale ; l'escalier avec sa rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 11 octobre 1982.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Église, Pleine-Selve, Classé, 19 km

3 Rue du Château

Église du 14^e siècle et 15^e siècle.

Chœur et transept : classement par arrêté du 22 octobre 1913.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Moulin de Sénercy, Séry-lès-Mézières, Inscrit, 17 km

Séry-lès-Mézières

Moulin à farine situé sur le cours de l'Oise, disposant d'une roue de dessous à aubes et d'un système de transmission conforté par un beffroi. Construit en briques, il est tout à fait représentatif des nombreux petits moulins-usines qui ponctuaient la vallée de l'Oise au 19^e siècle, et qui ont presque tous été, soit détruits pendant la guerre de 1914-1918, soit abandonnés.

Propriété d'une personne privée

Façades et toitures du moulin ; roue à aubes ; beffroi et les mécanismes de transmission ; vannes motrices et vannes de décharge ; canaux de décharge : inscription par arrêté du 21 octobre 1994

L'enjeu est largement modéré à faible. Ce moulin, situé dans la vallée de l'Oise, ne présente pas de visibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.

Église, Macquigny, Inscrit, 11,4 km

1-19 Rue de l'Église

Nef du 12^e siècle, clocher-porche à échauguettes du 16^e siècle, chœur du 18^e siècle. L'église a été remaniée au 19^e siècle. Appartient au groupe des églises fortifiées de Thiérache. C'est le plus ancien exemple de fortification faisant intervenir la brique. Mâchicoulis en couronne continue unique en Thiérache.

Clocher-porche : classement par arrêté du 29 avril 1994

Église, sauf parties classées : inscription par arrêté du 9 juillet 1987

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Ancienne abbaye de Bohéries, Vadencourt, Classé, 13,2 km

5 Rue de l'Abbaye, 02120 Vadencourt

Dernier vestige de la puissante abbaye cistercienne de Bohéries. En 1143, établissement d'une communauté monastique cistercienne à Bohéries. Monastère ruiné par les Espagnols entre 1636 et 1652. Vers 1740 (et jusqu'en 1760), reconstruction des communs à usage de colombier, remises et écuries, en remplacement d'une construction précédente ruinée. Abbaye vendue comme bien national en 1791.

Propriété d'une société privée. Fermé au public.

Aile des communs : classement par arrêté du 30 janvier 1995.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Maisons de Nicolas Grain, Vadencourt, Inscrit, 13,6 km

5,7 rue Nicolas-Grain, 02120 Vadencourt

Les deux maisons sont l'œuvre et la propriété du maître maçon Nicolas Grain (1750-1823), maçon de métier, mais également sculpteur, relieur, poète et mémorialiste amateur. La première maison est appelée Maison du soleil (motif central du pignon). La seconde maison, édifiée vers 1775, dite Maison de la fidélité conjugale, comporte des détails sculptés et des thèmes évoquant la vie conjugale de Nicolas Grain. Propriété d'une personne privée.

Les façades et toitures des maisons : inscription par arrêté du 9 juillet 2001.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Église Saint-Pierre de Grand-Verly, Grand-Verly, Inscrit, 14 km

Rue de la Prairie

Église construite à la fin du 15e ou au début du 16e siècle dans le style gothique flamboyant ; c'est un édifice composé de trois vaisseaux : nef à trois travées flanquée de collatéraux. A l'intérieur, église entièrement voûtée sur croisées d'ogives. Chapiteaux à décor végétal dans le chœur. L'église a souffert pendant les deux conflits mondiaux, mais l'intérieur a été bien préservé. Les vitraux ont tous été remplacés après la seconde guerre mondiale.

Inscription par arrêté du 13 octobre 1998.

L'enjeu est modéré. Ce monument est situé au cœur du village où les bâtiments environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Ancien château fort de Guise, Guise, Classé, 18 km

Chemin de Ronde

Château mentionné à la fin du 10e siècle, agrandi au 12e, forteresse royale en 1185. Le donjon est sans doute construit à cette époque. Travaux menés au 15e siècle. A partir de 1540, Claude de Lorraine, duc de Guise, modifie le château pour en faire l'une des citadelles les plus modernes avec la première adaptation en France du système bastionnaire. En 1641, confiscation du château à Henri II de Lorraine. Le château devient forteresse royale sur laquelle Vauban ordonne des travaux menés par l'ingénieur Rivière (remaniement des ouvrages défensifs ; dégagement des entrées ; remblayage intérieur). En 1767, le donjon est restitué à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé. En 1914 et 1917, le fort est détruit ; seuls subsistent le donjon et l'enceinte. Restauration du château après la Seconde guerre mondiale.

Propriété de la commune

Le donjon : classement par arrêté du 22 juillet 1924

Le château fort de Guise en totalité, comprenant l'enceinte fortifiée et son glacis (bastions de la Charbonnière, du Moineau, de la Haute ville et de l'Alouette, demi-lune de terre et de secours), les portes (porte de la Ville, porte des Carrosses et porte de Paris), le corps de garde, les premiers niveaux du Gouvernement, de la prison et de l'arsenal, ainsi que les soubassements de l'ancienne église collégiale Saint-Gervais et Saint-Protais, et l'ensemble des sous-sols et des sols archéologiques : classement par arrêté du 31 juillet 2008

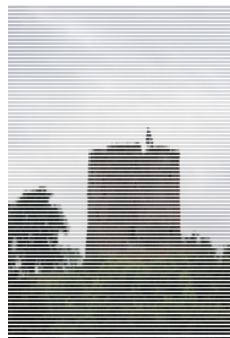


PHOTO 48 : ANCIEN CHATEAU FORT - T&P, JUIN 2016

Hôtel Warnet, Guise, Inscrit, 18 km

113, 123 place d'Armes

Exemple des vastes demeures que les notables de Guise ont fait ériger à partir de la seconde moitié du 17e siècle dans le Grand Faubourg, quartier aménagé hors de la première enceinte de la ville. La propriété, constituée dès le 18e siècle, est toujours composée de l'hôtel avec son aile de communs en retour d'équerre, ainsi que d'une maison annexe et de la porte cochère détachée de l'hôtel voisin. L'escalier à balustres de bois date de la construction de l'hôtel ainsi que certaines portes et huisseries. Un cabinet et une chambre à coucher ont conservé leur décor mural complet, de même que le salon de compagnie, de style rocaille, dont les dessus-de-porte sont des copies de deux pastorales de François Boucher. Les ensembles décoratifs reflètent la façon dont les modes, et le goût parisien, ont pu être adaptés à diverses périodes dans la demeure d'un notable de province.

Propriété d'une personne privée

La totalité des bâtiments, ainsi que la cour et son mur d'enceinte, composant l'hôtel : inscription par arrêté du 14 octobre 2002, modifiée par arrêté du 7 avril 2003.

Maison, Guise, Inscrit, 18 km

18 rue de la Citadelle

Maison située dans la vieille ville, construite en brique et pierre sur trois niveaux et un étage de combles. Certaines baies ont un encadrement mouluré en pierre, caractéristique du 16e siècle. Tour d'escalier hors œuvre conservant à l'intérieur des éléments décoratifs et les dates 1567 et 1637. Les dispositions intérieures anciennes ont complètement disparu.

Les façades et toitures, et la tourelle d'escalier en totalité : inscription par arrêté du 1er juillet 1998.

Familière Godin, Guise, Classé, 18 km

rue André-Godin ; rue Sadi-Carnot ; allée des Peupliers

Œuvre unique au monde et seule réalisation architecturale inspirée du phalanstère, société communautaire unissant vie collective et association de production, élaborée par l'économiste et philosophe Charles Fournier (1772-1837). Cet ensemble architectural, en grande partie conservé aujourd'hui, se compose d'un groupe de logements constitué de trois immeubles de 4 étages comportant chacun une cour intérieure couverte par une verrière, d'un groupe de bâtiments associant le théâtre et les écoles, d'un bâtiment abritant jadis lavoirs et bains et d'un économat. Un kiosque à musique et un jardin complètent cet ensemble. Quoiqu'endommagés partiellement en 1914-1918, les logements ont préservé leur unité originelle.

Ancien jardin du Familière ; mausolée Godin : inscription par arrêté du 22 mars 1991

Façades et toitures du bâtiment central et de ses deux ailes ; façades et toitures des écoles ; théâtre ; groupe de bâtiments abritant à l'origine buvette, casino, boulangerie, alimentation et salle d'escrime et désigné sous le nom d'économats ; bâtiment abritant les bains et lavoirs ; kiosque à musique ; place précédant le bâtiment d'habitation central, avec le monument érigé à la mémoire de Godin : classement par arrêté du 4 juillet 1991



PHOTO 49 : FAMILISTERE GODIN - T&P, JUIN 2016

Église, Guise, Inscrit, 18 km

Rue de la Citadelle

Édifice reconstruit à partir du milieu du 16e siècle (1535), et achevé à la fin de ce siècle. Restauré suite aux guerres et aux sièges du 17e siècle. A la Révolution, l'édifice est vidé de son mobilier et endommagé. L'église est rendue au culte et restaurée au début du 19e siècle. Commencés dans les années 1840, les travaux s'achèvent en 1853 par la reconstruction du portail sud, sculpté par Lecompte-Roger. Après les dommages causés par la Première guerre mondiale, l'édifice est restauré en 1931, et augmenté de la sacristie. Une voûte d'ogives recouvre l'ensemble de l'édifice.

Inscription par arrêté du 28 juin 1927.

Les enjeux sont signifiants (Familière Godin) à modérés. Les monuments historiques de Guise, situés dans le centre ancien de la ville, ne présentent aucune vue sur le l'aire immédiate et sur un éventuel projet éolien. Les bâtiments environnants empêchent toute vue lointaine. Pour ces monuments la sensibilité est nulle.

Ferme, Essigny le Grand, Inscrit, 16,5 km

Essigny le Grand

Ferme construite à partir de 1923 par l'architecte Adrien Blomme, à l'initiative du baron Evence Coppée, industriel belge qui décida de reconstruire le paysage rural et agricole de l'Aisne et de la Somme après les dévastations de la guerre. Il rachète plusieurs sucreries et fonde la société industrielle et sucrière de la Somme. 4000 hectares sont remis en culture et treize fermes reconstruites, dont celle d'Essigny constitue le meilleur exemple de ce projet novateur d'agriculture industrialisée.

Propriété d'une personne privée.

La ferme (façades et toitures), la cour intérieure en totalité avec le pédiluve : inscription par arrêté du 7 juin 2004



PHOTO 50 : FERME- T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Le bois cerclant la ferme empêche toute visibilité sur le projet éolien. La sensibilité est nulle.

Château de Caulaincourt, Caulaincourt, Inscrit, 18 km

2 rue Boulanger

L'ancien château fut détruit en 1917 par l'armée allemande. La comtesse du Moustier, descendante du marquis de Caulaincourt, ambassadeur de Napoléon Ier à Saint-Petersbourg, confia à l'architecte russe Beloborodoff le soin de construire un nouveau château entre 1930 et 1933 et d'aménager un parc sur le site naturel de l'étang et des bois de Caulaincourt. C'est une demeure néo-classique tant extérieurement qu'intérieurement s'inspirant à la fois des palais de Saint-Petersbourg (revêtement de couleur) et de Palladio. Le château fut meublé avec le mobilier Empire réalisé pour la demeure russe du marquis de Caulaincourt et avec un mobilier Art-Déco créé par l'architecte lui-même. Celui-ci conçut pour le parc une composition très simple de pelouses, d'allées et de portiques ornés de vases assurant le lien entre le bâti et le site naturel du grand étang et des bois. Dans le cimetière de Caulaincourt, se trouve le mausolée d'Adrienne de Caulaincourt. C'est un édifice de plan circulaire, édifié vers 1876, construit en brique et coiffé d'une coupole en zinc.

Propriété d'une personne privée

Mausolée : inscription par arrêté du 28 octobre 1992

Château ; parc ordonnancé avec les portiques et les vases ; mur de clôture et ancien portail du 18e siècle : classement par arrêté du 9 avril 1998

Parc du château : site classé (arrêté du 20 05 1946).

L'enjeu est modéré. Sa situation en fond de relief et le bois cerclant le château empêchent toute visibilité sur le projet éolien. La sensibilité est nulle.

Abbaye de Vaucelles, Les Rues des Vignes, Classé, 17 km

Chemin de Honnecourt

Le bâtiment de l'ancienne abbaye de Vaucelles renfermant les salles du 12e siècle et située anciennement sur le territoire de la commune de Crèvecœur-sur-Escaut : classement par arrêté du 20 août 1920

Restes du mur de clôture ainsi que le sol avec les vestiges qu'il peut renfermer : inscription par arrêté du 13 janvier 1986

Les vestiges du bâtiment du 18e siècle ainsi que l'échauguette : classement par arrêté du 22 décembre 1987

L'enjeu est modéré. Cette abbaye, située dans la vallée de l'Escaut, ne présente pas de sensibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.



PHOTO 51 : ABBAYE DE VAUCELLES - T&P, JUIN 2016

Château, Esnes, Inscrit, 17,2 km

Esnes

Propriété d'une personne privée

Façades et toitures du pavillon d'entrée situé au nord avec ses deux tours rondes ; tour de l'angle nord-est avec la tourelle d'escalier qui lui est accolée ; façade ouest de l'aile est et toiture correspondante ; façade sud depuis le portail sud jusqu'à la tourelle, ces deux éléments compris, et toitures correspondantes : classement par arrêté du 18 octobre 1971.

Façades et toitures des bâtiments du château (à l'exception des parties classées et du bâtiment bas reliant au nord le portail et l'aile est) ; façades et les toitures de la grange : inscription par arrêté du 20 octobre 1971.

L'enjeu est modéré. Ce château situé dans le vallon ne présente pas de sensibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.

3.1.2. Sites

Sites Classés

Site classé

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS) en formation spécialisée "Sites et Paysages" est obligatoire. Les demandes d'autorisation au titre des sites sont instruites conjointement par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), (ABF) et la DREAL.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en site classé est à exclure. En pratique, il convient de prendre l'attache de la DREAL et du STAP le plus en amont possible sur le principe même du projet. En l'occurrence, un projet de carrière (ex nihilo ou extension) relève d'une autorisation ministérielle après avis de la CDNPS.

Chêne Vieux à Bohain en Vermandois, 7,5 km

Arrêté du 23 septembre 1924,

Le «chêne brûlé» était signalé comme arbre historique sur la carte IGN au 1/25 000. Ce chêne aujourd'hui disparu était situé en dehors de la ville, au nord, dans un champ, à proximité de la ferme du chemin des dames. Un chemin agricole aujourd'hui disparu, en contrebas du stade, y menait. Le chêne, énorme, avait un tronc creux.

Le peintre Henri Matisse (1869-1954), né au Cateau-Cambrésis, fit ses premiers essais de peinture aux alentours du village et représenta le vieux chêne sur plusieurs tableaux (1902-1903). Le chêne fut également représenté en 1931 par un peintre picard, l'auteur de fresques et poète Émile Flamant (1896-1975). Un pastel, représentant le chêne brûlé est conservé à l'intérieur de l'hôtel de ville.

De nombreuses cartes postales anciennes ont pour sujet le vieux chêne, abritant la population au sein de son tronc creux.

La souche du vieux chêne a été déplacée et déposée sur une pelouse à l'entrée du parc municipal, derrière le stade. Le panneau signalant son histoire, autrefois installé sur les grilles du stade, a aujourd'hui disparu. Aujourd'hui seule subsiste la souche, cernée d'un massif de plantes fleuries.

L'intérêt historique (le chêne aurait été brûlé par les espagnols vers 1630) est vraisemblablement à l'origine de ce classement.



PHOTO 52 : CHENE VIEUX - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est faible à nul. L'environnement urbain et végétal empêche toute vue en direction de l'aire immédiate. La sensibilité est nulle.

Parc du château de Caulincourt, 18 km

Parc et jardin classé par arrêté du 20 mai 1946. Propriété privée. 141 ha.

A peu de distance du département de la Somme, au nord-ouest de Vermand, le château de Caulincourt est implanté au bord de la rivière l'Omignon. Armand Augustin Louis de Caulincourt (1773-1827) fit appel au paysagiste écossais Thomas Blaikie pour réaliser un magnifique parc à l'anglaise autour de son château et de la rivière de l'Omignon. Le marquis de Caulincourt, Général et grand écuyer de Napoléon 1er séjournera plusieurs fois en Russie avant d'y être nommé ambassadeur en 1807 et fait duc de Vicence en 1808. Il devient le confident de Napoléon lors de la retraite de Russie en 1812 et poursuit ensuite une carrière politique en France.

Thomas Blaikie (1751-1838) jardinier et paysagiste écossais, intervient à partir de 1813 sur le domaine de Caulincourt. Connu pour être intervenu à Bagatelle et au Parc Monceau à Paris, il réalisera ensuite différents parcs et jardins pour la haute société. A Caulincourt, il tracera les allées et dessinera la rivière.

De cette première intervention subsiste la grande composition autour des étangs et du fond de vallée et de nombreux arbres vieillissants disséminés dans le parc (platanes, hêtres, chênes, cyprès chauve, etc). Pendant la première guerre mondiale, le château fut détruit par les allemands (1917) et les arbres du parc mitraillés. Les versants de la vallée de l'Omignon sont intégrés dans le site protégé.

A l'ouest, au-delà de la départementale, un étang a été créé au XXe siècle. En fond de vallée de nombreuses peupleraies ont été plantées. Les versants sont boisés (frênes, érables et plantation de résineux). Aux abords du château, les prairies sont ponctuées par les vieux arbres du parc. Ailleurs, ils restent enfouis sous la végétation. Le château adopte un vocabulaire italianisant, renforcé par la présence de pins et de buis. Des portiques offrent une transition entre le bâti et le site de l'étang aux rives boisées. Sur la façade arrière, des allées rayonnantes ponctuées de buis, compartimentent les pelouses et mènent l'œil vers l'étang, les bois et l'infini.

Le château est classé MH.



PHOTO 53 : CHATEAU DE CAULINCOURT - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Le bois cerclant le château empêche toute visibilité sur le projet éolien. La sensibilité est nulle.

Sites Inscrits

Site inscrit

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

L'inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l'origine au classement.

Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés, ils s'avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine.

Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments. L'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

PHOTO 55 : ABBAYE DE VAUCELLES - T&P, JUIN 2016

Il est d'usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d'un site inscrit soient soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en Site inscrit sera fortement contrainte en termes d'acceptabilité puis d'insertion. En pratique, il est conseillé de prendre l'attache de l'ABF et de la DREAL le plus en amont possible des projets.

Sources de la Somme à Fonsomme, 2 km

Inscrit par arrêté du 25 mai 1934. 1,29 ha.

La Somme prend sa source près du village de Fonsomme, dans le Vermandois, au pied de l'ancienne abbaye des religieuses de Fervaques. Après un parcours de 245 kilomètres, le cours d'eau se jette dans la Manche à Saint-Valery-sur-Somme. L'étymologie latine renseigne sur la nature des lieux. Le nom de Fervaques vient de Ferventes aquae (les eaux bouillonnantes) et celui de Fonsomme vient de Fontis Somene (source de la Somme). A l'est de la parcelle protégée, les bâtiments de la ferme sont implantés sur l'emplacement de l'abbaye Notre-Dame de Fervaques, fondée sur ce site en 1140 par Rainier, seigneur de Fonsomme, sénéchal de Vermandois. Quelques bâtiments de l'abbaye servent encore pour la ferme. La source de la Somme ne présente pas en elle-même de caractère monumental particulier. La parcelle protégée est une terre agricole privée clôturée cultivée en prairie au pied de la ferme. La mise en valeur de l'événement est réalisée à l'extérieur du périmètre protégé. Depuis 1983, un aménagement paysager met en scène la naissance de la rivière. A l'écart de la route départementale a été créé un parking accompagné d'une aire de pique-nique, dotée de mobilier en rondins de bois. Au-delà du talus engazonné, une mare d'eau claire et un monument de granit bleu symbolisent l'émergence de la source. L'ouvrage est un mur en forme de fer à cheval sur le couronnement duquel sont inscrits les noms des principales villes qui jalonnent le parcours de la Somme : Saint-Quentin, Ham, Péronne, Amiens, Abbeville et Saint-Valery.



PHOTO 54 : SOURCES DE LA SOMME - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Situées en fond de vallon, les sources de la Somme ne présentent pas de visibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.

Vallée du Haut Escaut – Abbaye de Vaucelles, 15 km

Site inscrit par arrêté du 18 décembre 1986



L'enjeu est modéré. Situé en fond de vallon, ce site ne présente pas de visibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.

A noter, une étude opportunité de classement des Sources de l'Escaut à Gouy, 6,5 km



PHOTO 56 : SOURCES DE L'ESCAUT - T&P, JUIN 2016

L'enjeu est modéré. Situées en fond de vallon, les sources de l'Escaut ne présentent pas de visibilité vis-à-vis d'un éventuel projet éolien. La sensibilité est nulle.

3.1.3. Site Patrimonial Remarquable

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est recensé sur le territoire d'étude.

3.1.4. Unesco

Le site funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest) est actuellement sur la liste indicative de propositions d'inscription à la liste du patrimoine mondiale.

Le bien en série regroupe un ensemble significatif de sites funéraires et mémoriels résultant de la Première Guerre mondiale, rupture majeure dans l'histoire de l'humanité. Ils ont été constitués pendant ou après la tragédie de 1914-1918, sur la zone du front Ouest qui s'étendait de la mer du Nord à la frontière franco-suisse. La sélection est constituée de 105 éléments (80 pour la France et 25 pour la Belgique) strictement choisis au sein d'un ensemble de plusieurs milliers de cimetières, nécropoles et mémoriaux du front ouest.

Ces éléments sont représentatifs de la très grande diversité des nations et des peuples qui ont été impliqués dans ce conflit mondial, d'une ampleur jamais encore atteinte. Ils composent un paysage mémoriel représentatif de l'étendue géographique du front dans son ensemble (plus de 700 km), des grands moments de son histoire et de ses évolutions au cours de la guerre.

Sur l'aire d'étude, le cimetière allemand et monument franco-allemand sur la commune de Saint-Quentin est concerné. Il ne présente pas de vue en direction du projet car situé en lisière urbaine de la ville de Saint-Quentin. La sensibilité est nulle.

3.1.5. Réserve Naturelle Nationale

Situés à 12km des sources de la Somme, les Marais d'Isle représentent une véritable oasis de nature au cœur de la ville de Saint-Quentin.

Pour préserver cette biodiversité exceptionnelle, une partie du site est, depuis 1981, classée Réserve Naturelle Nationale et depuis 2008, « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) pour la conservation des oiseaux sauvages au titre du réseau écologique européen Natura 2000. La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie sont en charge de la gestion écologique du site.

La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle est à la fois :

- un espace naturel protégeant un patrimoine remarquable
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement.

L'enjeu est signifiant. La réserve ne présente pas de vue en direction du projet car situé en lisière urbaine de la ville de Saint-Quentin. La sensibilité est nulle.

Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est recensée sur le territoire d'étude.

3.1.6. Autres protections et gestion liées au patrimoine architectural et paysager

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Le territoire du Parc de l'Avesnois s'étend sur 131 communes, il est situé au Nord de l'aire d'étude. Créé en mars 1998, le Parc naturel régional de l'Avesnois est fortement marqué par l'activité agricole, les paysages de bocages et de forêts traversés par de nombreux cours d'eau.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois

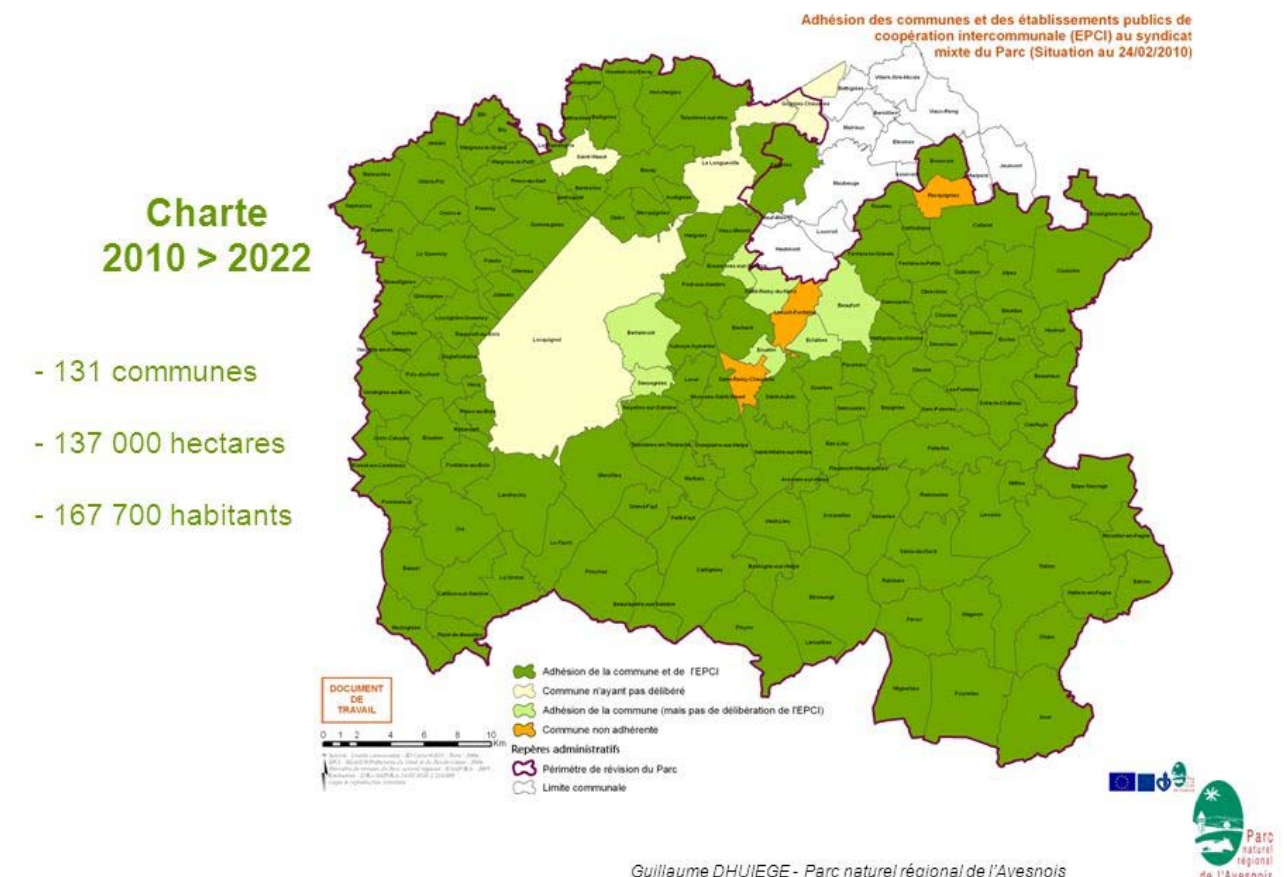


FIGURE 12 : CARTE DU PNR DE L'AVESNOIS

La mission du syndicat mixte de gestion du Parc est de mettre en œuvre un projet de développement durable fondé sur la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur de ce patrimoine remarquable, en étroite partenariat avec les acteurs locaux, les habitants, les communes et désormais les intercommunalités.

1.1. Patrimoine non protégé

Durant la Première Guerre Mondiale, la région de Saint-Quentin a été une base stratégique allemande importante avec un vaste système de défense et de fortifications, la Ligne Hindenburg dont le tracé suivait l'axe Cambrai-Saint-Quentin. Les lieux de mémoire sont nombreux dans le secteur au Nord de Saint-Quentin.

Cimetière militaire français, Saint-Quentin

Située à l'ouest de Saint-Quentin, au bord de la D1029 menant à Amiens, cette nécropole a été édifiée en 1923 afin de regrouper les tombes de nombreux petits cimetières militaires de la ville, ainsi que d'autres provenant des environs. 4 947 français, 2 roumains et 117 russes tués au cours de la Première Guerre Mondiale y reposent ainsi que 207 français tués au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Cimetière militaire allemand, Saint-Quentin

Le cimetière militaire allemand de Saint-Quentin a été édifié à l'automne 1914, par les Allemands, et inauguré par l'empereur Guillaume II, le 18 octobre 1916. 7 795 corps y reposent. Saint-Quentin était une place importante du dispositif allemand, à l'arrière du front, des hôpitaux y ont donc été implantés ; ainsi, de nombreux soldats, morts de leurs blessures, tant allemands qu'alliés, ont donc été inhumés ici, en partie au cours de la bataille de la Somme mais surtout au cours des offensives et de la contre-offensive alliée de 1918.

Cimetière militaire britannique, Brancourt-le-Grand

Le cimetière militaire de Brancourt-le-Grand ne contient que des tombes de soldats morts pour la plupart au cours des derniers combats de la Grande Guerre. Les corps de 42 soldats britanniques y reposent. Brancourt-le-Grand a connu l'occupation allemande durant toute la durée de la guerre. Il n'a, en effet, été libéré que le 8 octobre 1918 par les troupes américaines.

Cimetière militaire britannique de Joncourt

Le cimetière britannique de Joncourt, l'un des plus petits cimetières du Vermandois, regroupe 61 tombes de britanniques tués entre le 30 septembre et le 4 octobre 1918.

Cimetière militaire britannique de Joncourt Est

71 soldats de l'armée britannique reposent dans ce cimetière militaire. Tous ont été tués lors des combats pour reprendre le village de Joncourt du 30 septembre au 4 octobre 1918.

Cimetière militaire britannique de Montbrehain

Au sud du village, en bordure de la D283, le cimetière britannique de Montbrehain regroupe les tombes de 86 soldats britanniques et 3 australiens tués lors des combats qui ont eu lieu du 3 au 5 octobre 1918 lors de l'assaut sur le village.

Cimetière militaire du Calvaire de Montbrehain

Le cimetière du Calvaire est situé quelques dizaines de mètres avant le cimetière civil. Il doit son nom au calvaire qui se trouve à proximité immédiate de celui-ci. 71 soldats des armées du Commonwealth y reposent.

Cimetière militaire de l'Arbre Haut de Montbrehain

48 soldats des armées britanniques reposent dans ce cimetière. Des trois cimetières situés sur la commune de Montbrehain, c'est celui qui compte le moins de tombes. Comme pour les deux autres lieux de sépultures, la grande majorité des soldats qui y sont enterrés se sont sacrifiés pendant les combats du 3 au 5 octobre 1918 ayant permis la libération du village.

Cimetière militaire britannique de Vadancourt

Vadancourt est un hameau proche de Maissemy qui est passé sous contrôle britannique en 1917. Ce cimetière, érigé en août 1917, par les troupes britanniques regroupe 760 tombes (735 britanniques, 11 australiens, 7 canadiens et 7 indiens).

Cimetière militaire allemand de Maissemy

Ce cimetière allemand se situe en bordure de la D33, au nord du village de Maissemy. 30 478 soldats y reposent. Nombreux sont ceux décédés lors des 3 batailles de la Somme de juin à novembre 1916 et au printemps et à l'été 1918. Il a été édifié par la France en 1924 en regroupant les corps provenant de plus de 124 lieux différents situés jusqu'à 30 km aux alentours. Ce cimetière allemand est le deuxième plus important de la première guerre mondiale après Neuville-St-Vaast, dans le Pas-de-Calais.

Cimetières militaires britanniques de Sequehart

Le cimetière britannique de Sequehart n°1 est un petit lieu de recueillement où 56 soldats des armées britanniques sont enterrés. Le cimetière britannique de Sequehart n°2 est la dernière demeure de 62 soldats des armées britanniques. L'ensemble des combattants reposant dans ces cimetières sont tombés durant les combats de la libération du village, en octobre 1918.

Cimetière militaire britannique de Bellenglise

Au lieu-dit la Baraque, ce cimetière regroupe un peu plus de 60 tombes. Tous les soldats y reposant ont été tués entre le 29 septembre et le 8 octobre 1918 pendant l'assaut de la ligne Hindenburg. Un mémorial spécial y a été érigé en mémoire d'un soldat inconnu et un autre mémorial mentionne le nom d'un soldat britannique enterré autour de l'église et dont la tombe n'a jamais été retrouvée.

Cimetière de Vermand

Dans le cimetière communal de Vermand sont regroupées 42 tombes de soldats des armées britanniques.

Cimetière de la chapelle à Holnon

Le cimetière militaire britannique de la chapelle, à Holnon, doit son nom à une chapelle qui se trouvait à proximité de cet endroit au moment de la Grande Guerre. Il a été édifié après l'Armistice et regroupe les tombes de 621 combattants britanniques. Le village d'Holnon et son bois furent le théâtre de violents combats entre la 6ème division britannique et les Allemands du 14 au 19 septembre 1918.

Cimetière britannique de Ramicourt

Le cimetière britannique de Ramicourt est situé à la sortie du village en direction de Levergies. Il regroupe 118 tombes de soldats (100 britanniques et 18 australiens). Il a été aménagé à la suite des combats du 3 octobre 1918. A cette époque, il se trouvait juste à côté d'un petit cimetière allemand qui a été déplacé par la suite.

Cimetière communal de Berthaucourt Pontru

Le cimetière communal de Berthaucourt est un lieu où sont inhumés, à proximité des civils, 70 soldats du Commonwealth tombés lors de la première Guerre Mondiale. La grande majorité sont décédés lors des combats du 24 septembre 1918 ayant permis la libération du village.

Cimetière communal de Fresnoy-le-Grand

Le cimetière communal de Fresnoy-le-Grand dispose d'une extension où sont inhumés 64 soldats morts pour la plupart lors des combats ayant permis la libération du bourg le 9 octobre 1918 par les britanniques. En plus des soldats britanniques, on y trouve 5 tombes de soldats allemands morts à proximité.

Cimetière militaire britannique de Seraucourt-le-Grand

Le cimetière militaire britannique de Seraucourt-le-Grand a été érigé, de 1920 à 1926, en regroupant les tombes situées sur le proche champ de bataille. Il contient aujourd'hui 1 378 tombes de soldats tués en grande majorité en 1918 (1 371 Britanniques, 5 Canadiens et 2 Australiens). Une vingtaine d'entre eux sont des aviateurs abattus en 1944.

Cimetière militaire britannique de Savy

Le cimetière britannique de Savy regroupe 866 soldats de la Première Guerre mondiale, principalement des britanniques. En 1919, des corps des champs de bataille et des tombes d'autres cimetières y ont été rassemblés.

Cimetière des Uplands de Magny-la-Fosse

L'ensemble des hommes reposant dans ce cimetière fait partie des nombreuses victimes qui se sont sacrifiées pour la libération des villages du secteur suite à la prise de la ligne Hindenburg. Pour le village de Magny-la-Fosse, les combats ont eu lieu du 29 septembre au 2 octobre 1918 et le village fût libéré par la 46ème division de l'armée britannique.

Cimetière communal de Marteville à Attily

Le cimetière communal de Marteville comprend une parcelle regroupant un peu plus de 70 tombes. C'est après l'occupation du village d'Attily en avril 1917 que les enterrements de soldats dans le cimetière communal de Marteville ont commencé.

Cimetière allemand d'Origny Sainte-Benoite

Dans ce cimetière sont inhumés 3941 soldats allemands tués lors de la bataille de Mont d'Origny qui eut lieu du 14 au 26 octobre 1918.

Nécropole militaire française d'Origny Sainte-Benoite

Au sud-est de la nécropole allemande, sur la route d'Origny-Sainte-Benoite à Pleine-Selve, ce cimetière est en fait un monument ossuaire renfermant les restes de 87 combattants français qui étaient chargés de la défense du village. Cette nécropole a été créée par l'armée allemande pour regrouper les corps des soldats, sous-officiers et officiers recueillis sur le théâtre des combats.

Cimetières militaires français et allemands de Guise

Cimetières militaires au bord de la D946, au lieu-dit La Désolation.

Le cimetière allemand a été édifié à la fin du mois d'août 1914. Après l'armistice, la France a regroupé ici des tombes provenant de 35 lieux différents (principalement des cimetières édifiés par les Allemands) situés dans les environs proches. Il regroupe les corps de 2 356 soldats.

Le cimetière français se trouve sur le même terrain. Il abrite 2 643 corps de combattants français tués au cours de la bataille de Guise d'août 1914 et au cours des dernières semaines de la guerre, en octobre 1918. En 1954, les tombes de 428 Français et d'un Soviétique, tombés au cours de la seconde guerre mondiale, ont été regroupées ici.

Cimetière militaire de Jeancourt

L'extension du cimetière communal de Jeancourt regroupe un total 660 soldats. Ce qui en fait l'un des cimetières les plus importants du Pays du Vermandois. Parmi ces hommes, 168 sont de nationalité allemande. Les 492 autres sont des ressortissants du Commonwealth. Les soldats inhumés dans ce cimetière ont été enterrés en 1917 et 1918.

Cimetière militaire de Templeux-le-Guéard

Ce cimetière regroupe les tombes de soldats britanniques et australiens.

Cimetière militaire britannique d'Hargicourt

Dans le cimetière britannique d'Hargicourt reposent 312 soldats du Commonwealth. On y recense 273 soldats du Royaume-Uni (32 inconnus), 22 indiens et 15 australiens (1 inconnu). Y reposent également 2 soldats allemands. A partir de mai 1917, les soldats y ont été enterrés après des combats pour prendre le village par les anglais en avril.

Extension du cimetière communal d'Hargicourt

L'extension du cimetière communal d'Hargicourt a été créé en août 1917 et des soldats britanniques et australiens y ont aussi été enterrés en janvier, septembre et octobre 1918. 73 soldats y reposent dont 61 du Royaume-Uni et 12 d'Australie. Cette extension britannique est à l'écart du cimetière communal car entre ces deux lieux, se trouvait une extension allemande de 177 tombes, déplacée après-guerre.

Cimetière militaire britannique de Bellicourt

Avec 1204 tombes, le cimetière britannique de Bellicourt est le plus grand du Vermandois. La majorité des soldats sont tombés lors de la bataille du canal de Saint-Quentin du 29 septembre au 8 octobre 1918. Ce cimetière avait, à l'origine, 73 corps. Après la guerre, y ont été enterrés de nombreux soldats retrouvés sur les champs de batailles et y ont été transféré des soldats provenant de 8 cimetières.

Cimetière militaire américain de la Somme, Bony

Le cimetière doit son nom à la région où ont eu lieu des combats auxquels les américains ont participé du 28 mai au 24 octobre 1918. Dans ce lieu, repose le lieutenant William T. Fitzsimons, premier officier américain tué lors de la guerre 1914-1918 et 1 843 autres soldats auxquels s'ajoutent les 333 disparus dont les noms sont inscrits sur les murs de la chapelle.

Cimetière de la Licorne à Vendhuile

L'Unicorn Cemetery, un des plus grands du Vermandois, regroupe 1008 tombes (925 britanniques, 78 australiens, 4 indiens et 1 canadien). Créé après la libération de Vendhuile le 30 septembre 1918, il porte le nom de l'emblème de la 50ème division, première division qui y enterra des soldats.

Cimetière militaire britannique de Beaufeuve

Le cimetière britannique de Beaufeuve regroupe 290 soldats. La majorité des soldats qui y reposent sont décédés lors de l'assaut de la commune au début d'octobre 1918. Après l'armistice, 70 tombes provenant de l'extension allemande du cimetière communal y ont été transféré.

Extension du cimetière communal de Beaufeuve

L'extension du cimetière communal de Beaufeuve regroupe 96 tombes de soldats de l'Empire britannique. Ces soldats ont été tués entre le 3 et le 5 octobre 1918.

Cimetière du Prospect Hill, Gouy

Le cimetière du Prospect Hill est le lieu de sépulture de 538 soldats. On y recense 451 britanniques, 77 australiens et 10 sud-africains. C'est à la suite de la libération des communes de Le Catelet et de Gouy le 3 octobre 1918 que la 50ème division et le 18ème régiment d'ambulance de campagne de l'armée britannique ont créé ce cimetière. A son origine, le cimetière regroupait moins de 100 soldats. Les autres ayant été retrouvés sur les champs de batailles après l'armistice.

Cimetière de la Ferme de Guizancourt, Gouy

Le cimetière de la Ferme de Guizancourt est un espace commémoratif où reposent 140 soldats britanniques. L'ensemble de ces hommes (sauf un) sont morts lors des premiers jours d'octobre 1918. Ils sont tombés pendant les combats ayant permis la libération des communes de Le Catelet et de Gouy.

Cimetière britannique de Prémont

Le cimetière militaire de Prémont regroupe 572 soldats (521 britanniques, 7 australiens, 6 canadiens, 1 indien et 1 sud-africain ainsi que 36 allemands). Ce cimetière a été créé suite aux combats menés pour la libération du village par les américains. Après l'armistice, 165 soldats y ont été transférés.

Cimetière militaire allemand de Selvigny

4000 soldats reposent dans ce cimetière.

Cimetière militaire britannique de Saint-Souplet

La Selle, affluent de l'Escaut aux eaux vives et tumultueuses constitua un obstacle majeur pour les Alliés lors de leur offensive. La Bataille de Selle qui a eu lieu les 17 et 18 octobre 1918 provoqua de lourdes pertes. Et les cimetières du Catésis en portent aujourd'hui l'amer témoignage.

Cimetière militaire britannique de La Vallée-Mulâtre

Cimetière militaire britannique d'Honnechy

Cimetière militaire allemand de Mennevret

Cimetière militaire de Vaux Andigny

Cimetière militaire britannique des Angles, Crèveceoeur sur l'Escaut



PHOTO 57 : CIMETIERE MILITAIRE DE L'ARBRE HAUT - WWW.SAINT-QUENTIN-TOURISME.FR



PHOTO 58 : CIMETIERE MILITAIRE DE SAINT-QUENTIN - T&P, FEVRIER 2018

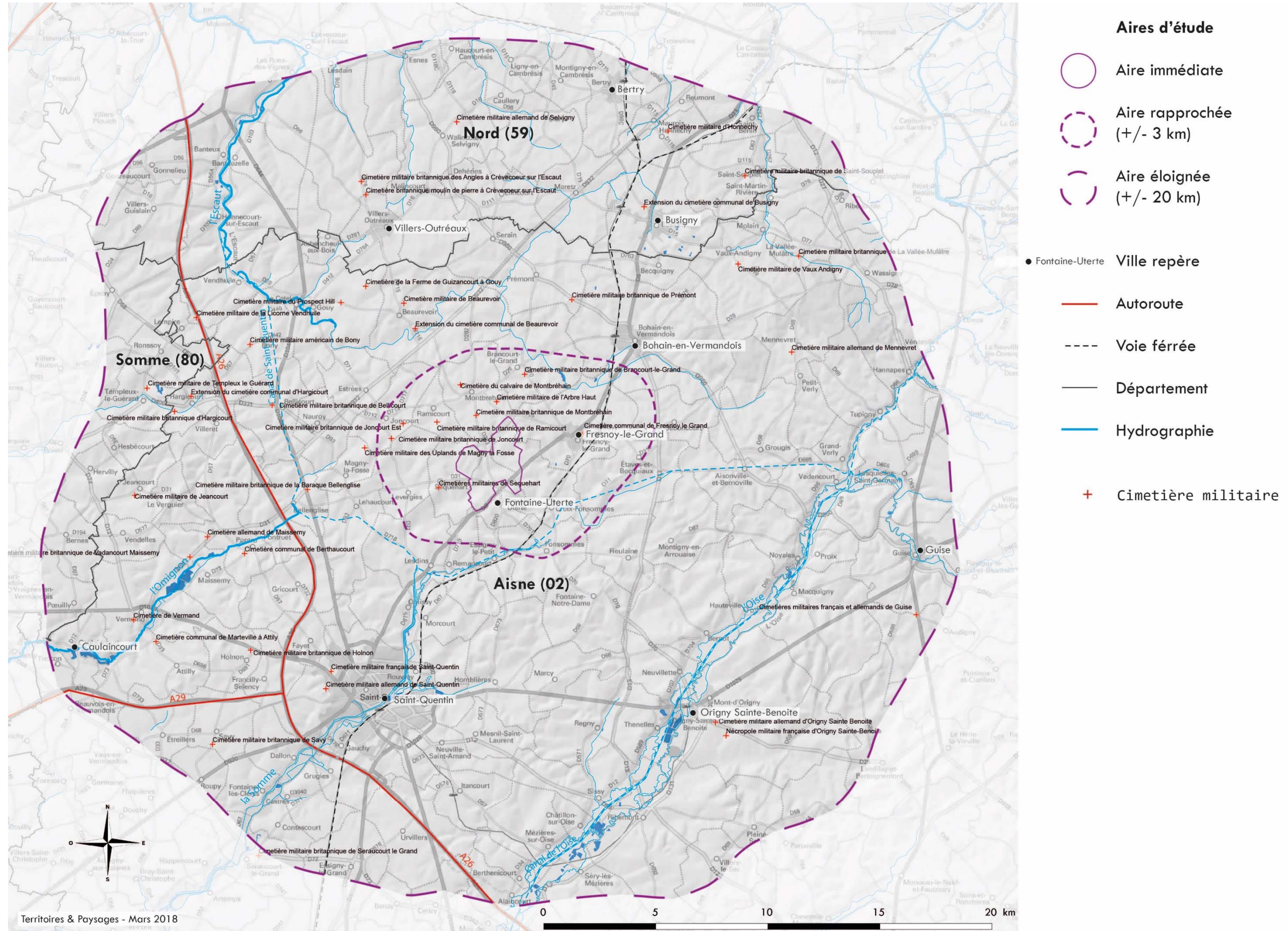


PHOTO 59 : CIMETIERE MILITAIRE DE SAVY - WWW.SAINT-QUENTIN-TOURISME.FR



PHOTO 60 : CIMETIERE MILITAIRE DE SEQUEHART - WWW.SAINT-QUENTIN-TOURISME.FR

CARTE 16 : CIMETIERES MILITAIRES



VALECO - Projet éolien des Saules, communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsomme (02) – Mars 2018
Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement

1.1. Lieux touristiques

Saint-Quentin, Ville d'Art et d'Histoire, constitue le principal pôle touristique et culturel de l'aire d'étude. Le centre-ville, mêlant différents styles (gothique, Art déco...), est riche de monuments et lieux historiques : basilique, hôtel de ville, théâtre, galeries souterraines, musées, béguinages... et animé régulièrement par de nombreuses manifestations (son et lumières, fête de Saint Quentin, fête du bouffon...).

Guise possède également un patrimoine remarquable : Familistère, château fort, hôtel...

L'aire d'étude compte également des musées consacrés à des personnages célèbres : Henri Matisse à Bohain en Vermandois, Condorcet à Ribemont, Godin à Guise (cf. carte 12).

Sur ce territoire, en grande partie rural, l'hébergement touristique est principalement locatif (gîtes, chambres d'hôtes).

L'hôtellerie de plein air est également présente ponctuellement (camping, aire de camping-car...).

L'hôtellerie, quant à elle, se concentre essentiellement sur Saint-Quentin.

Tourisme de mémoire

Le territoire compte de nombreux lieux de mémoire de la Première Guerre Mondiale : cimetières de Bellicourt, Joncourt, Prémont, Brancourt le Grand, monument aux Morts de Saint-Quentin, monument américain de Prémont, mémoriaux australien, américains, britanniques...



PHOTO 61 : CIMETIERE BRITANNIQUE - T&P, JUIN 2016

Activités de plein air et tourisme vert

Les nombreux cours d'eau (sources et rivières de la Somme, de l'Escaut, l'Oise, l'Omignon) ainsi que les canaux (canal de St Quentin, canal de l'Oise) offrent un cadre paysager privilégié pour les sentiers de promenade et de randonnée. De nombreux itinéraires parcourent le territoire d'étude : boucle de la Somme naissante, Sources de la Somme, le Val d'Omignon, Les Etangs...

Ces voies touristiques permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude à allure réduite, ce qui sous-entend une perception facilitée du paysage à travers des itinéraires balisés et souvent renseignés de panneaux pédagogiques.

Les sports nautiques (canoë, kayak) y sont également pratiqués.

A noter : la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, véritable réservoir écologique situé en pleine ville de Saint-Quentin avec la Maison de l'Environnement, un sentier balisé du tour du marais, une ferme pédagogique...

L'aire d'étude compte deux sentiers de Grande Randonnée (GR). Le GR122 (GR122A - GR122B) parcourt l'extrême Est de l'aire d'étude au niveau de la forêt d'Andigny.

L'enjeu pour ce GR est donc nul en raison de son éloignement par rapport au projet.

Le GR655 traverse l'aire rapprochée de Saint-Quentin à Busigny.

L'enjeu pour ce GR est modéré en raison de sa proximité par rapport au projet.



PHOTO 63 : SENTIERS DE RANDONNEE - T&P, JUIN 2016

Tourisme fluvial

Le tourisme fluvial se développe sur les nombreux cours d'eau : location de bateaux, haltes nautiques. Le musée du touage à Bellicourt permet de découvrir l'histoire du canal de Saint-Quentin et de ses ouvrages d'art.

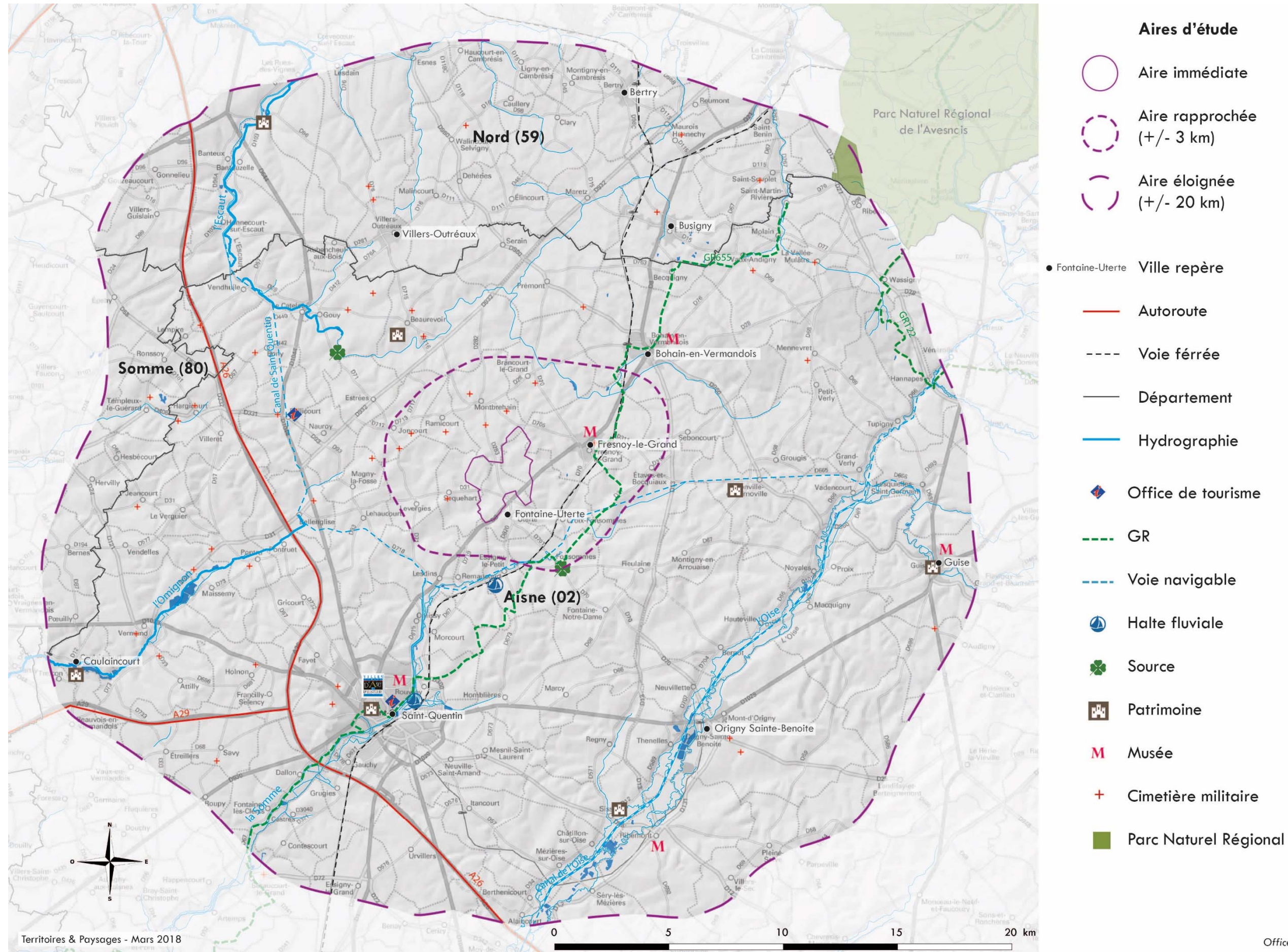


PHOTO 64 : CANAL DE SAINT-QUENTIN - T&P, JUIN 2016

Le tourisme industriel

Le tourisme industriel est une activité en expansion : les visites d'usines sont de plus en plus prisées par les touristes cherchant à comprendre et connaître les racines de l'activité industrielle et économique : Maison du Textile, usine Bonduelle.

CARTE 17 : TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS



2. PERCEPTIONS VISUELLES ET SOCIALES

2.1. Représentations sociales du paysage

Ce paysage se construit autour de la confrontation entre deux logiques de temps : l'une conditionne le grand paysage agricole et son évolution par des impératifs économiques, c'est le paysage du présent, l'autre plus immatérielle intéresse le sentiment d'appartenance culturelle construit sur des siècles : le patrimoine bâti, les morphologies urbaines...

Le phénomène de banalisation de l'espace par les grandes cultures et l'implantation d'éoliennes contraint l'observateur à globaliser un vaste territoire monotone et uniforme. L'héritage culturel à travers les villes et villages, suggèrent la personnalité multiple de ce paysage conjugué aux vallées verdoyantes qui donnent une intimité au paysage.

« Dans le Vermandois, la terre est plate ; ce qui fait le relief c'est le ciel. Si on me parle de mon pays, pour moi, il n'est pas plat. Il n'est pas plat dans la mesure où il est tourmenté »

Jean LE MAUVE

« La campagne du Vermandois est simple, sans grand relief mais harmonieuse et surtout ouverte ; c'est une grande étendue de champs qui se colorent. Il y a une espèce de grande paix du Vermandois : ça se respire »

« A partir de Saint-Quentin et jusqu'au Nord, la présence de la brique rouge est totalement obsédante parce qu'on n'a plus de carrière de pierres. La pierre est associée à la noblesse, alors que la brique est associée aux ouvriers qui les fabriquent, qui travaillent la terre et le feu ; les paysans se transforment en constructeurs de ville. C'est émouvant de voir comment la terre peut devenir du feu »

Yves Marie LUCOT

Extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne sur les perceptions paysagères des acteurs du territoire :

Des paysages mosaïques très appréciés

« Les paysages mosaïques de milieux et d'activités humaines sont les plus appréciés. Les paysages sont perçus par la présence de plusieurs activités humaines, dont les deux principales sont l'exploitation forestière et l'agriculture, sous plusieurs formes. Le vallonnement de la topographie est un facteur qui vient appuyer cette perception très positive. »

Une agriculture intensive moderne fort dénigrée

« Certains paysages sont perçus comme agréables et doux, regrettant la mauvaise insertion du bâtiment. Les autres trouvent ces secteurs de grande culture mornes, tristes, leur reprochent d'être des déserts biologiques dénués de tout intérêt. »

Des forêts et des rivières, patrimoines à protéger et à aménager

« La forêt est perçue très positivement. On rend hommage à la fois à ses potentialités sylvicoles, mais aussi à ses fonctions récréatives. Lieu de promenade, on la trouve spectaculaire, élégante et belle, c'est un lieu de nature, mais de nature civilisée. »

Un patrimoine architectural menacé par la banalisation de l'habitat

« Ils évoquent les dynamiques de périurbanisation que génèrent les urbains qui veulent vivre à la campagne. Ces modes d'urbanisme leur paraissent difficilement conciliables avec une activité de tourisme. »

2.2. Dynamiques paysagères

Un agrandissement des parcelles agricoles

L'évolution du parcellaire agricole a eu un impact évident sur la perception du grand paysage. Les petites parcelles offrent une diversité de cultures, un patchwork de coloris qui se déclinent tout au long de l'année. La grande agriculture, marquée par de vastes parcelles, s'étend sur l'ensemble de la plaine et sur chaque plateau. Linéarité, homogénéité des surfaces, absence de points de repère, désert agricole, autant d'arguments appuyés par un large parcellaire distendu. Aplats de couleurs sur plusieurs hectares, le paysage semble marqué par une monospécificité culturelle.

Une disparition de la ceinture végétale autour des villages

Parfois, l'habitat se confronte directement à l'immensité cultivée, parfois la végétation constitue une transition douce entre l'intimité du village et les vastes étendues agricoles. La ceinture végétale autour des villages est un élément paysager prédominant dans la perception tant interne qu'externe que l'on peut avoir de l'espace urbain, en particulier en région de grandes cultures où tout volume devient point d'appel. Composées essentiellement de feuillus, ces ceintures marquent une dynamique temporelle, et font varier le mode de perception du village au cours des saisons ; ruban transparent en hiver, il devient opaque et homogène au printemps, puis revêt une richesse de tons à l'automne. Rempart végétal, ceinture protectrice de l'intimité urbaine, elle invite à la découverte du cœur du village.

Un développement de l'habitat péri-urbain

Les extensions cachent le bâti ancien, modifiant ainsi la perception lointaine de la ville ou du village. Les différentes générations de constructions implantées en périphérie des villes et des villages témoignent de la dynamique de l'évolution urbaine. L'habitat construit avant 1914 a été conçu à partir des matériaux que l'on trouvait localement. C'est ainsi que les habitations datant de cette période s'intègrent parfaitement à leur milieu. L'évolution des techniques et des matériaux de constructions expliquent les difficultés d'intégration des constructions neuves. De nouveaux matériaux, moins coûteux, sont venus concurrencer les matériaux traditionnels. L'accolement de deux générations d'architecture crée une rupture visuelle. Surtout, la production en série a généré une standardisation de l'architecture.



PHOTO 66 : LES VILLAGES DANS LA VEGETATION - T&P, JUIN 2016



PHOTO 65 : LES VILLAGES DANS LA VEGETATION - T&P, JUIN 2016



PHOTO 67 : L'OMNIPRESENCE DE LA BRIQUE ROUGE - T&P, JUIN 2016



PHOTO 68 : LES EXTENSIONS URBAINES - T&P, JUIN 2016

2.3. Bassin visuel de l'aire immédiate

L'analyse descriptive et sensible est ici complétée par une analyse des sensibilités visuelles du projet ou analyse des effets potentiels du projet au regard de la définition donnée dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (décembre 2016) : « un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté ».

L'évaluation objective des sensibilités visuelles du projet au regard de l'aire d'étude immédiate envisagée repose sur une méthode d'analyse spatiale à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'outil informatique permet de modéliser le champ visuel maximal potentiel de l'aire d'étude immédiate.

Le calcul des visibilité est basé sur le relief (MNT) et ne prend pas en compte les données liées aux différentes formes d'occupation du sol (bâti, couvert végétal...) qui jouent le rôle de masques visuels et tendent à réduire les sensibilités vis-à-vis du projet. Le point le plus haut de l'aire d'étude immédiate du projet constitue la côte de référence à laquelle est ajoutée une hauteur théorique d'éolienne transmise par le maître d'ouvrage. À partir de cette nouvelle côte de référence maximisée, la zone de visibilité est calculée puis représentée par aplats de couleur au sein des différentes aires d'étude. La carte produite permet de représenter la proportion d'éoliennes visibles par différents codes couleurs. Ainsi, une visibilité totale de l'éolienne est représentée en rouge, une visibilité des trois-quarts est représentée en orange, une visibilité de moitié en jaune, une visibilité du quart supérieur (principalement les pâles) en bleu. La non-visibilité n'est pas représentée par un code couleur. Le fond de carte est laissé en l'état.

Cette carte permet de représenter spatialement le bassin visuel d'un éventuel projet éolien défini au sein de l'aire d'étude immédiate. En superposant cette carte aux lieux de vie et aux éléments patrimoniaux et en y ajoutant nos relevés terrain, il est ainsi possible de déterminer les lieux de vie, monuments et axes de circulation présentant une visibilité potentielle du projet à l'étude et ceux n'ayant théoriquement aucune vue possible en direction du projet.

Les visibilité en direction de l'aire d'étude immédiate depuis les lieux de vie varient essentiellement en fonction du relief qui forme, par endroit, des barrières visuelles. En effet, les éléments situés au fond des vallées ne présentent aucune vue sur l'aire d'étude immédiate. A l'inverse, certains points hauts ou à même hauteur présentent des vues sur l'aire d'étude immédiate, laissant présager des visibilité significatives sur un éventuel projet.

La carte des perceptions visuelles présente le bassin visuel théorique de l'aire immédiate et met en exergue les reliefs marquants de l'aire d'étude jouant le rôle de masque visuel. Les numéros présents sur la carte correspondent aux photographies des principaux points de vus présents ci-après.

Les perceptions de l'aire d'étude immédiate sont multiples et souvent liées à des points de vue particuliers, à des bassins de vision, à des axes de perception, mais aussi à la composition du paysage (qui offre des écrans, cadrages, perspectives...) ainsi qu'à la hauteur des machines qui seront choisies, et leurs implantations.

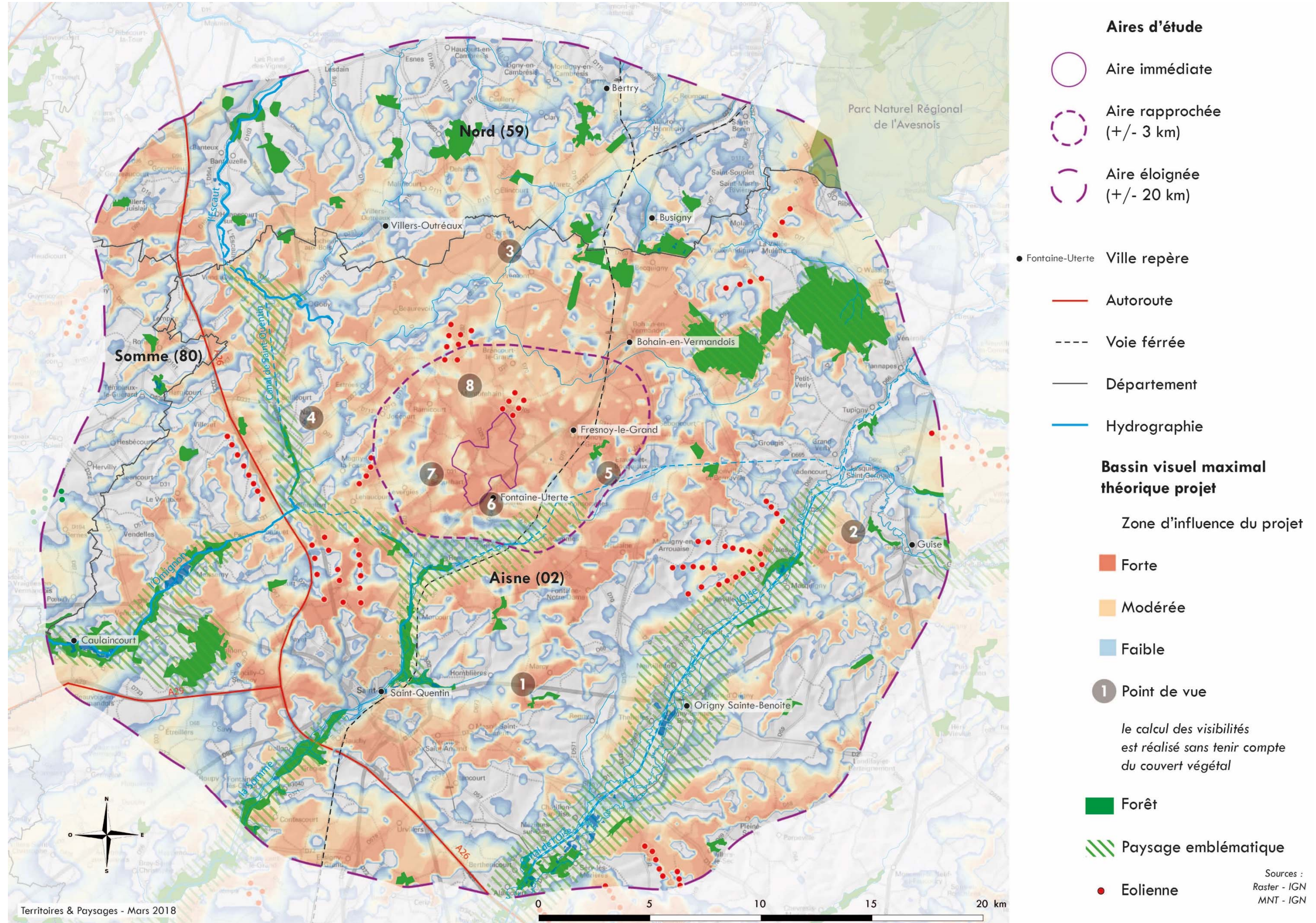
En superposant ce champ visuel maximal aux lieux de vie et aux éléments patrimoniaux et en y ajoutant nos relevés terrain, il est ainsi possible de déterminer :

- les lieux de vie, monuments et axes de circulation à enjeu significatif, c'est à dire ceux présentant une visibilité potentielle avec le projet à l'étude ;
- les lieux de vie, monuments et axes de circulation à enjeu faible ou inexistant, n'ayant théoriquement aucune vue possible en direction du projet.

La carte présente le bassin visuel théorique de l'aire d'étude immédiate et met en exergue les reliefs marquants de l'aire d'étude jouant le rôle de masque visuel. Les numéros présents sur la carte correspondent aux photographies des principaux points de vus présents ci-après.

Le regard que portent les populations sur « leur » paysage est essentiel : l'objectif de la démarche est de proposer une vision partagée entre les acteurs concernés de ce que sont « leurs » paysages, héritage du passé, ce qu'ils deviennent et surtout ce qu'ils souhaitent qu'ils deviennent.

CARTE 18 : PERCEPTIONS VISUELLES



VALECO - Projet éolien des Saules, communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsomme (02) – Mars 2018
Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement

2.4. Perceptions éloignées

En raison du jeu entre les reliefs ondulants et les vallées, la périphérie de l'aire d'étude (les plateaux Cambrésiens, les vallées de l'Oise et de l'Escaut, la basse Thiérache, les plateaux et collines du Vermandois...) ne présente pas de vues en direction de l'aire immédiate. Les visibilitées depuis ces secteurs sont essentiellement nulles. L'enjeu est donc nul.

Cependant, quelques secteurs élevés, notamment sur les plateaux et collines... offrent des vues larges sur l'aire d'étude et l'aire immédiate. Étant donné l'éloignement, l'enjeu est faible.

D'autres secteurs dans la plaine du Vermandois offrent également des vues sur l'aire d'étude et de l'aire immédiate, mais le relief ondulant, l'occupation du sol (bois, bâti, structure agricole...) et l'éloignement limitent toutes visibilitées. L'enjeu est faible.

2.5. Perceptions rapprochées

La physionomie de l'unité paysagère de la plaine agricole du Vermandois permet parfois une lecture du paysage à 360 degrés. Les volumes se composent d'une succession de vagues peu prononcées en hauteur mais dont la fréquence peut-être assez marquée. Au niveau de certains points culminants, le regard s'échappe vers les horizons avec des points d'appel : les masses sombres des bosquets et les équipements divers : éoliennes, lignes à hautes tensions, silos...

Ainsi, l'étude des perceptions porte principalement sur l'aire éloignée puis l'aire rapprochée à l'échelle de l'unité paysagère de la plaine agricole du Vermandois.

Au sein de l'aire éloignée, et hors de l'aire rapprochée, les perceptions visuelles en direction de l'aire immédiate sont relativement homogènes.

Seule la vallée de la Somme se démarque par une vallée légèrement encaissée avec la présence de Saint-Quentin. Les vues sont peu nombreuses et encadrées par des reliefs, l'enjeu est faible.

A l'inverse, depuis la plaine, les vues sont larges et ouvertes sur l'ensemble de l'aire immédiate, l'enjeu est fort.

L'enjeu vis-à-vis du développement de l'éolien est fort, cela soulève également un enjeu fort au regard de la concurrence visuelle avec d'autres parcs éoliens et d'éventuels projets en arrière-plan.

Le paysage visible

La notion de visibilité correspond à une approche quantitative. Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique et s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, voiture...), quelle séquence paysagère en découle.

Une série de photos permet d'appréhender les rapports de visibilité entre l'aire immédiate et les éléments structurants de l'aire rapprochée, en particulier les lieux de vie et les voies de communication.

1. La route D1029 entre Homblières et Marcy, aire éloignée, 9 km, au Sud

Au Sud au niveau de Saint-Quentin, les vues se font principalement depuis les axes de communication, la D1029 laisse présager des visibilitées avec le projet éolien. A noter que depuis ce point de vue, les parcs éoliens d'Omissy et de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain sont visibles. La sensibilité reste faible en raison de la distance.

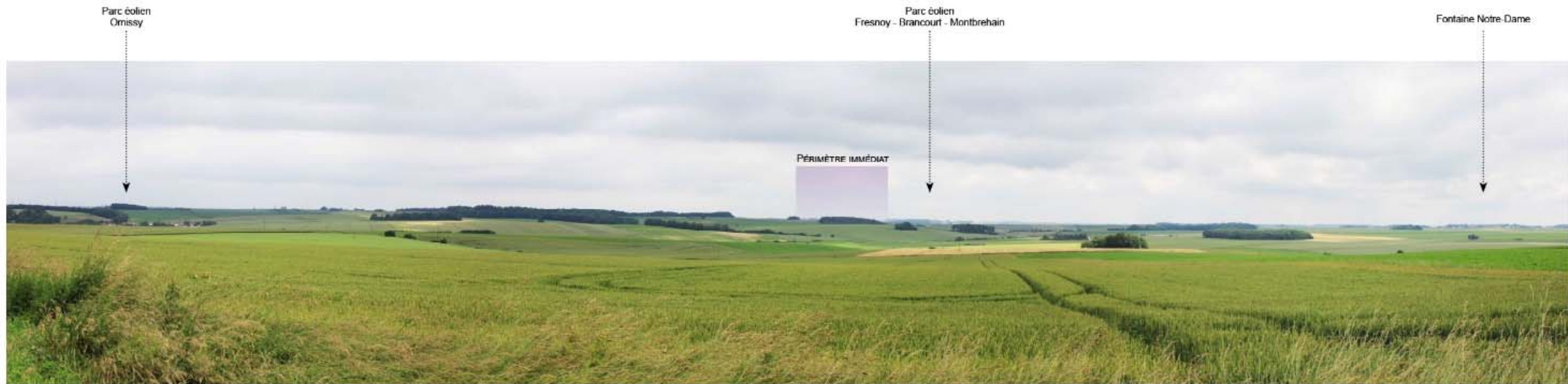


PHOTO 69 : VUE DEPUIS LA ROUTE D1029 ENTRE HOMBLIÈRES ET MARCY - T&P, JUIN 2016

2. La route D960 entre Guise et Aisonville-et-Bernoville, aire éloignée, 14 km, à l'Est

Depuis l'Est, les vues sur l'aire immédiate sont très rares, certains axes de circulation laissent présager des vues. Depuis ce point de vue, les parcs éoliens de Hauteville et de Noyales sont également perceptibles.



PHOTO 70 : VUE DEPUIS LA ROUTE D960 ENTRE GUISE ET AISONVILLE-ET-BERNOVILLE - T&P, JUIN 2016

3. Croisement de la route D960 et D932, aire éloignée, 7,3 km, au Nord
 Depuis ce croisement, l'aire immédiate s'intercale entre les parcs éoliens de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain et de Beavevoir et Arrouaise. La sensibilité est modérée.



PHOTO 71 : VUE DEPUIS LE CROISEMENT DE LA ROUTE D960 ET D932- T&P, JUIN 2016

4. Nauroy, aire éloignée, 6,5 km, à l'Ouest
 A l'Est, le village de Nauroy présente directement des vues sur l'aire immédiate. Le projet s'intercale entre les parcs éoliens de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain et de Moulin de Merveille. La sensibilité est modérée car il ajoute une saturation visuelle.



PHOTO 72 : VUE DEPUIS NAUROY - T&P, JUIN 2016

2.6. Perceptions immédiates

5. La route D31 à Etaves-et-Bocquiaux, aire rapprochée, 5 km, à l'Est

Depuis cette route, les vues sont panoramiques sur le paysage. La route permet d'embrasser l'ensemble des parcs éoliens existants. Le projet s'intercale entre les parcs éoliens de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain et de Moulin de Merveille. La sensibilité est modérée car il ajoute une saturation visuelle.

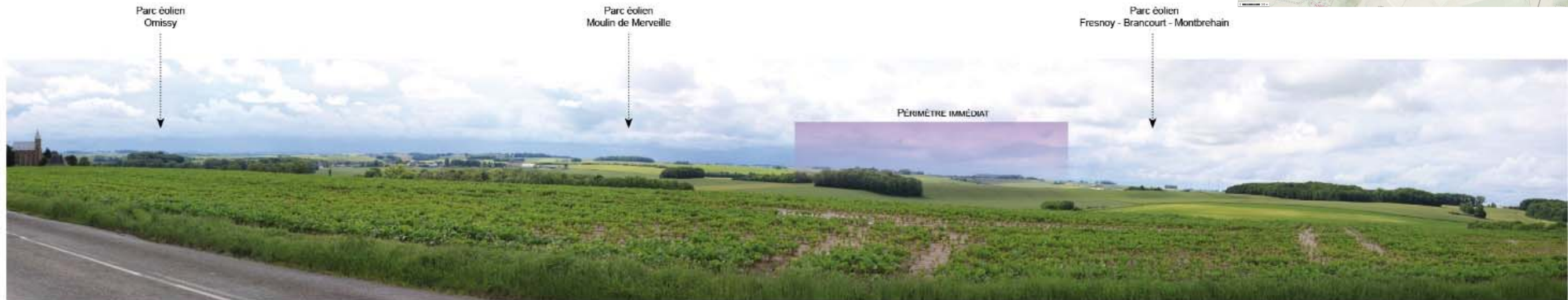


PHOTO 73 : VUE DEPUIS LA ROUTE D31 A ETAVES-ET-BOCQUIAUX - T&P, JUIN 2016

6. Fontaine-Uterte, aire rapprochée, 0,4 km, au Sud

Depuis le village de Fontaine-Uterte, les vues sont très ouvertes en direction de l'aire immédiate. La proximité une sensibilité forte depuis la sortie du village. Les 6 éoliennes du parc éolien de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain sont perceptibles.



PHOTO 74 : VUE DEPUIS FONTAINE-UTERTE - T&P, JUIN 2016

7. Sequehart, aire rapprochée, 0,7 km

Depuis la sortie du village de Sequehart, les vues sont très ouvertes en direction de l'aire immédiate. La proximité induit une sensibilité forte depuis la sortie du village. Les 6 éoliennes du parc éolien de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain sont perceptibles en arrière-plan.



Parc éolien
Fresnoy - Brancourt - Montbrehain



PHOTO 75 : VUE DEPUIS LA SORTIE DE SEQUEHART - T&P, JUIN 2016

8. Montbrehain, aire rapprochée, 2 km

Depuis la sortie du village de Montbrehain, les vues sont très ouvertes en direction de l'aire immédiate. La proximité induit une sensibilité forte depuis la sortie du village. Les 6 éoliennes du parc éolien de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain sont perceptibles.



Parc éolien
Fresnoy - Brancourt - Montbrehain



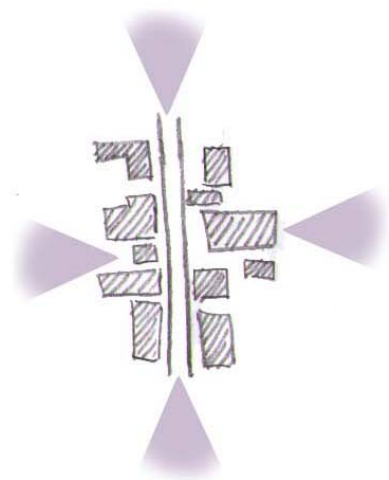
PHOTO 76 : VUE DEPUIS LA SORTIE DE MONTBREHAIN - T&P, JUIN 2016

2.7. Perceptions depuis les villages

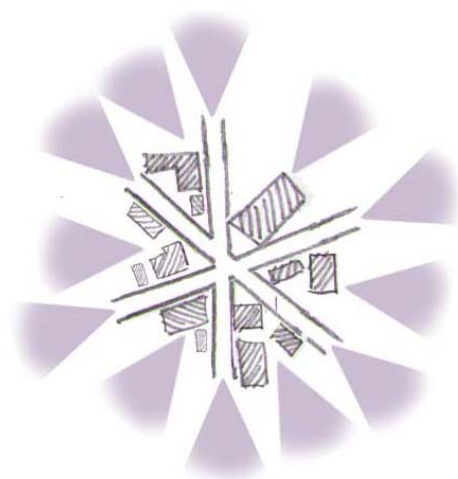
Dans un paysage fortement marqué par l'agriculture, l'apparition d'une silhouette villageoise capte immédiatement l'attention de l'observateur. Le paysage semble être agencé, ordonné, dès lors que le bâti, groupé, se distingue de l'étendue cultivée. Les villages servent de signaux dans le paysage.

Deux grandes formes de villages se distinguent :

Le village rue ou linéaire



Le village groupé



Etaves-et-Bocquiaux



Fresnoy-le-Grand

Les villages implantés à flanc de coteaux ou le long d'une rivière présentent souvent une morphologie linéaire. À l'inverse, les villages groupés sont plus fréquents aux milieux des grandes cultures.

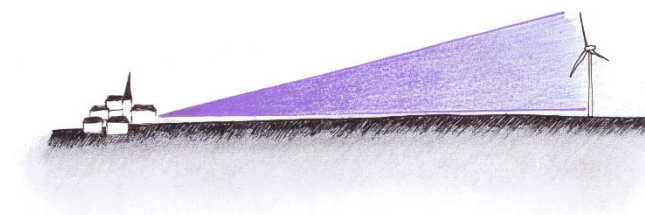
Quelle que soit la morphologie du village, linéaire ou groupé, lorsque l'on se situe à l'intérieur de celui-ci, la perception que l'on a, varie en fonction du mode d'implantation du bâti.

Dans les villages où le front bâti est continu, les constructions s'imposent d'une manière très forte, surtout si elles donnent directement sur la rue. L'accolement des constructions empêche toutes percées visuelles. Inversement, dans les villages où le bâti alterne avec des jardins ou des cours fermées, des percées visuelles sont possibles.

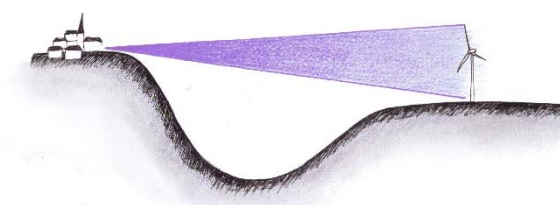
De plus, parfois, l'habitat se confronte directement aux parcelles cultivées, parfois la végétation constitue une transition douce entre le village et les vastes étendues agricoles.

La ceinture végétale autour d'une ville ou d'un village est un élément paysager prédominant dans la perception tant interne qu'externe. Composées essentiellement de feuillus, ces ceintures marquent une dynamique temporelle, et font varier le mode de perception du village au cours des saisons ; ruban transparent en hiver, il devient opaque et homogène au printemps. Cette ceinture végétale crée un rempart végétal.

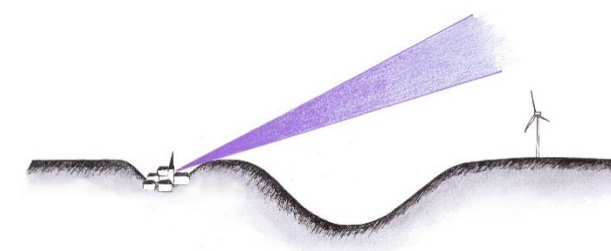
- dans la plaine : les villages de Levergies, Sequehart, Fontaine-Uterte, Fresnoy-le-Grand, Joncourt, Ramicourt, Brancourt-le-Grand présentent des vues sur le projet.



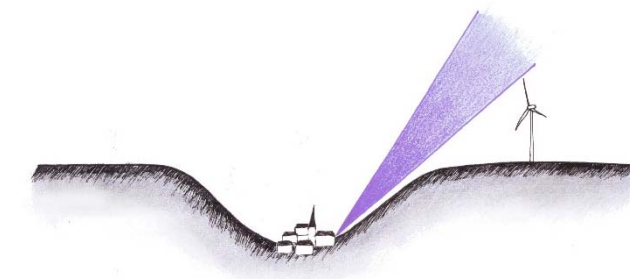
- sur les coteaux : les villages de Nauroy, Etaves-et-Bocquiaux, Estrées peuvent présenter des vues sur le projet.



- dans un creux : les villages de Magny-la-Fosse, Seboncourt ne présentent pas de vue sur le projet mais des risques de covisibilités peuvent exister depuis les axes de communication.



- en fond de la vallée : les villages de Lesdins, Remaucourt, Essigny-le-Petit, Fonsommes, Croix-Fonsommes, à priori ne présentent pas de vue sur le projet



Synthèse des perceptions visuelles

Les perceptions visuelles en direction de l'aire immédiate varient selon les différents aires d'études :

- **Aire éloignée** : en raison de la grande échelle du paysage, les enjeux sont généralement modérés, car les villages sont pour la plupart dans un creux. Dans certains secteurs, notamment les rebords de la vallée de la Somme, certaines vues laissent présager une concurrence visuelle d'un éventuel projet éolien sur la silhouette des villages. Pour ces vues, l'enjeu est modéré. Depuis les fonds de vallées, les vues sont rares, limitées par le relief. L'enjeu est faible.
- **Aire rapprochée** : les enjeux se concentrent sur les lieux de vie de Fontaine-Uterte, Sequehart, Fresnoy-le-Grand, Montbrehain, Ramicourt et les axes de circulation RD8, RD31. Pour la majorité d'entre eux, les vues sur l'aire immédiate sont fortes. Pour toutes les vues, les parcs éoliens existants jouent déjà un rôle structurant. Ainsi, tout projet éolien devra respecter l'échelle des parcs éoliens existants. Pour l'aire rapprochée, l'enjeu reste majoritairement fort.

3. COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET FONCTIONNEMENT DE L'AIRE IMMÉDIATE

L'aire immédiate se situe au cœur de l'unité paysagère de la plaine agricole du Vermandois. Il est situé sur un relief ondulé allant d'une altitude de 100 à 140 mètres.

Le vallon sec, occupé par l'agriculture, apporte une ambiance qui diffère nettement de l'ouverture des plateaux sur l'horizon par son caractère intime. Formant un pli dans le relief, ce vallon est accompagné d'un cortège végétal : petit bois, cordon végétal.

L'aire immédiate est délimitée :

- au Sud par le village de Fontaine-Uterte et la route départementale 8 ;
- à l'Est par le hameau de Méricourt ;
- à l'Ouest par le village de Sequehart ;
- au Nord par les éoliennes de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain.



PHOTO 77 : L'AIRE IMMEDIATE VUE DE LA RD283 - T&P, JUIN 2016



PHOTO 78 : L'AIRE IMMEDIATE VUE VU DE LA RD32 - T&P, JUIN 2016

Infrastructures

L'aire immédiate est accessible depuis les routes D8, D283 et D31.

La RD8 longe l'aire immédiate au Sud. La RD283 traverse l'aire, elle relie Fontaine-Uterte à Montbrehain. La RD31 traverse l'aire au Sud, elle va de Sequehart à Croix-Fonsommes.



PHOTO 80 : LA ROUTE DEPARTEMENTALE 8 - T&P, JUIN 2016



PHOTO 79 : LA ROUTE DEPARTEMENTALE 283 - T&P, JUIN 2016

Contexte éolien

Au Nord de l'aire immédiate, le parc éolien de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain se distingue avec ses 6 éoliennes groupées. Un projet de 3 éoliennes est prévu également au Nord de l'aire (Champs d'Oeillette).

Boisements

Les boisements (bois des Saules, Bois de Croix) sont ponctuels. Quelques haies bordent les parcelles agricoles.



PHOTO 82 : BOIS - T&P, JUIN 2016



PHOTO 81 : BOIS - T&P, JUIN 2016

Occupation du sol

La principale occupation du sol est agricole, avec de grandes parcelles de céréales. De nombreux chemins agricoles permettent d'accéder à l'ensemble des parcelles agricoles.



PHOTO 84 : PARCELLES DE CEREALES - T&P, JUIN 2016



PHOTO 83 : CHEMIN AGRICOLE - T&P, JUIN 2016

Lieux de vie

A l'intérieur de l'aire immédiate, aucun lieu d'habitation n'est recensé. Les villages et hameaux se situent tous à proximité.



PHOTO 85 : HAMEAU DE MERICOURT - T&P, JUIN 2016



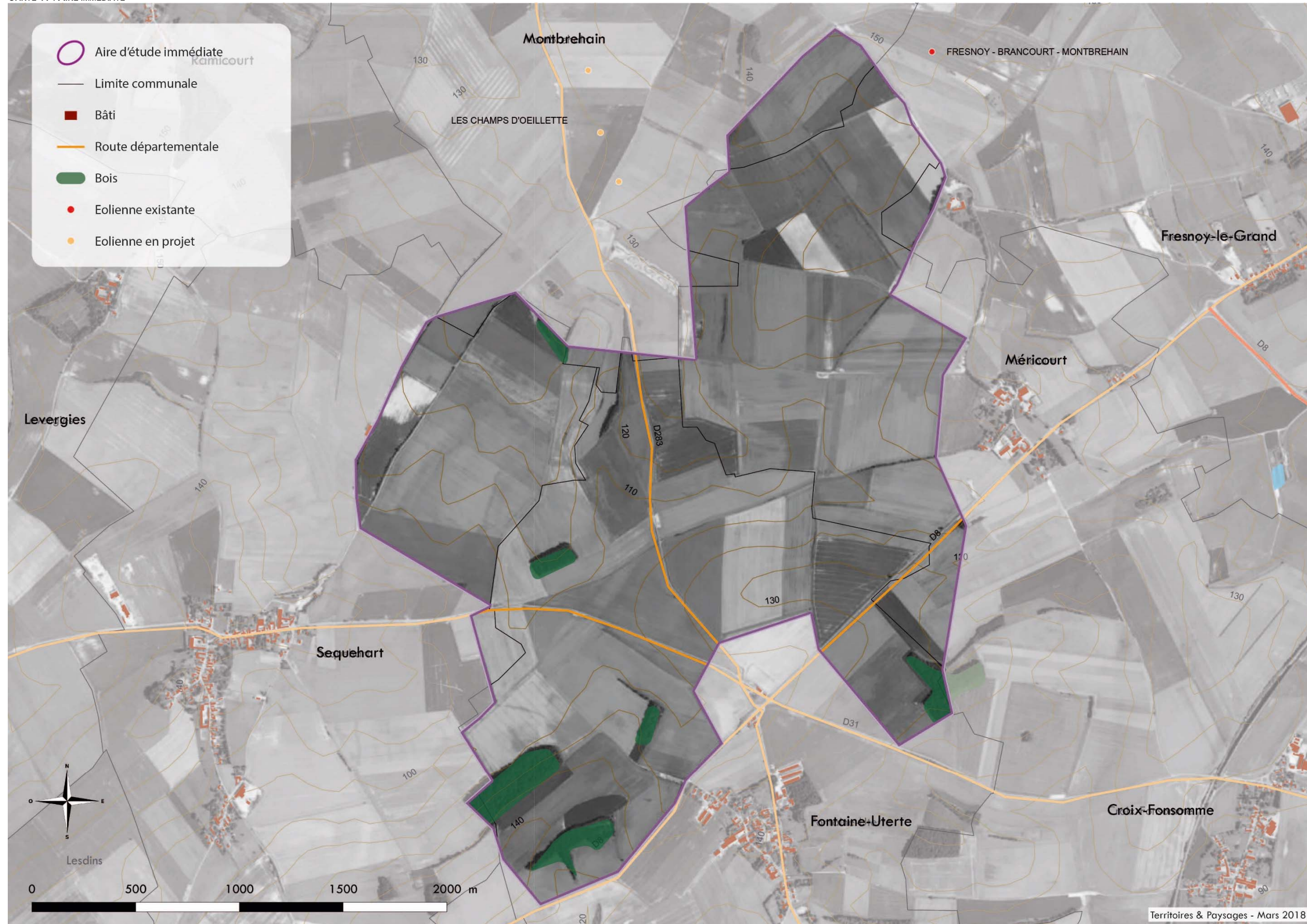
PHOTO 86 : EXPLOITATION AGRICOLE - T&P, JUIN 2016

Parc éolien de Fresnoy - Brancourt - Montbrehain



FIGURE 13 : VUE DE L'AIRES IMMEDIAT DEPUIS LA RD283

CARTE 19 : AIRE IMMEDIATE



4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERS

La carte et le tableau ci-dessous résument l'ensemble des enjeux paysagers et patrimoniaux non nuls de l'aire d'étude vis-à-vis du développement de l'éolien sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsommes.

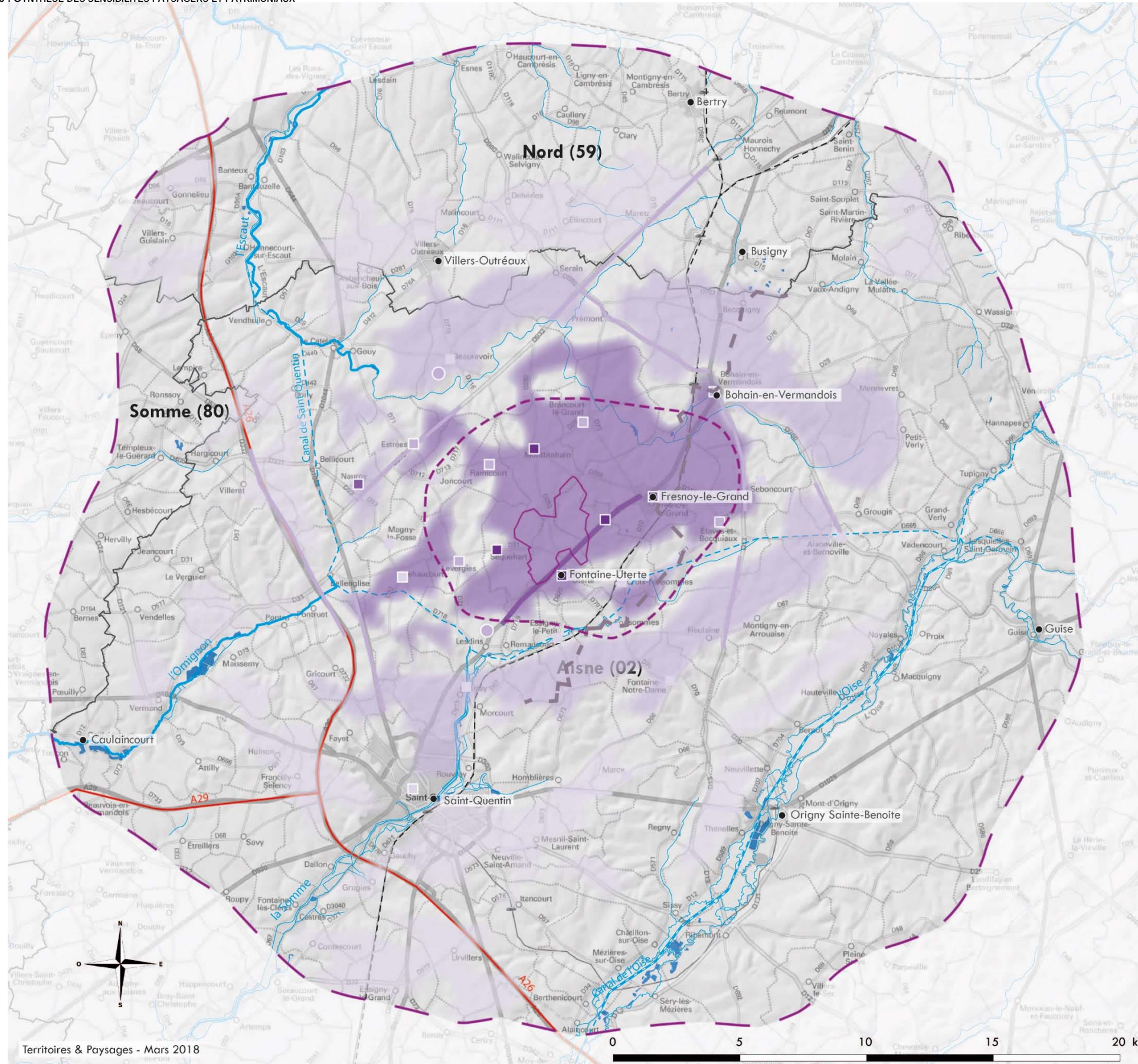
De manière générale, les enjeux les plus forts se font ressentir dans un périmètre relativement proche de l'aire immédiate (moins de 5 km). Ces enjeux concernent à la fois des éléments du patrimoine, qu'ils soient protégés ou non, des lieux de vie et des voies de communication.

N.B. : il s'agit bien ici d'enjeux paysagers et patrimoniaux (et non d'impacts) d'un éventuel projet éolien à prendre en compte dans le cadre de l'analyse de l'insertion du projet dans le paysage.

Niveau	Couleur	Code couleur
Réhibitoire		RVB 255 - 51 - 0
Très significatif		RVB 111 - 44 - 145
Signifiant		RVB 136 - 91 - 166
Modéré		RVB 196 - 177 - 214
Largement modéré à faible		RVB 223 - 214 - 233
Faible à nul		RVB 244 - 240 - 247
Nul		RVB 0 - 0 - 0

TYPES	NATURE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE SENSIBILITE	RECOMMANDATIONS
UNITES PAYSAGERES				
Les vallées : l'Escaut, l'Oise, la Somme	<i>Cette morphologie caractéristique des vallées est peu propice aux vues en direction de l'aire immédiate. Depuis le fond de la vallée de l'Oise, les reliefs environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. Seuls les sommets des coteaux en contact avec les plateaux Cambrésiens et Vermandois peuvent présenter des vues.</i>	Modéré	Faible à nul	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilités.
Les plateaux : Cambrésiens, Vermandois, Thiérache	<i>Les points hauts des plateaux peuvent présenter des vues, mais l'éloignement atténue les possibles visibilités</i>	Modéré	Largement modéré à faible	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilités
Les collines : Vermandois	<i>Les vues sont plus ouvertes sur les hauteurs des collines, au niveau des lieux de vie et depuis les axes de circulation, mais l'éloignement atténue les possibles visibilités</i>	Modéré	Faible à nul	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilités et des photomontages
Les plaines : les grandes cultures du Vermandois	<i>L'enjeu réside ici dans l'ouverture du paysage et la présence de lieux de vie. En effet, cette structuration du paysage laisse présager des visibilités</i>	Modéré	Signifiant	- Définir une forme d'implantation lisible et raisonné en nombre d'éolienne - Expérimenter différentes variantes pour optimiser l'emprise visuelle du projet - Comparer à l'aide de photomontage les différents gabarits/modèles d'éoliennes - Préciser les visibilités du projet avec des photomontages appropriés
LIEUX DE VIE				
Aire rapprochée (+/- 3 km)	<i>Les villages de Fontaine-Uterte, Fresnoy-le-Grand, Hameau Méricourt, Croix-Fonsommes, Sequehart, Levergies, Joncourt, Ramicourt, Montrehain, Brancourt-le-Grand, Etaves-et-Bocquiaux, Fonsommes sont sensibles en raison de leur position sur la plaine du Vermandois</i>	Modéré	Signifiant	- Préciser les visibilités du projet avec des photomontages appropriés depuis les sorties des villages et à l'intérieur même des villages - Rechercher des points possibles de covisibilités entre les clochers des églises et les éoliennes - Pour les villages situés au plus proche du projet, évaluer les effets de prégnance visuelle et d'effet d'encercllement
Aire intermédiaire (+/- 10 km)	<i>Les villages de Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame, Seboncourt, Bohain-en-Vermandois, Prémont, Serain, Beaufort, Estrées, Nauroy, Magny-la-Fosse, Lehaucourt, Essigny-le-Petit sont à prendre en considération en raison de leur position sur la plaine du Vermandois, mais la distance et la localisation de certains villages dans les vallées (la Somme, l'Escaut...) atténue les possibles visibilités</i>	Modéré	Modéré	- Préciser les visibilités du projet avec des photomontages appropriés depuis les sorties des villages
Aire éloignée (+/- 20 km)	<i>Au-delà de 10 km, les vues sont plus rares, le vallonnement des reliefs doux, les vallées et les bois limitent les perceptions sur le projet</i>	Modéré	Faible à nul	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilités
VOIE DE COMMUNICATION				
Voie de communication locale	<i>Les routes D8, D932, D1044 croisent l'aire immédiate</i>	Largement modéré à faible	Signifiant	- Evaluer le rapport des axes au projet au moyen de photomontages depuis des points de vue dégagés et en vision paysagère très large
Grandes infrastructures	<i>Les autoroutes A26 et A29 peuvent présenter des vues furtives et rapides sur le projet en covisibilité avec la basilique de Saint-Quentin</i>	Modéré	Largement modéré à faible	- Vérifier et évaluer les risques de covisibilités en recul plus éloigné entre la basilique de Saint-Quentin et le projet depuis les axes de communications
PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL				
Site	<i>L'ensemble des sites classés (Chêne Vieux à Bohain en Vermandois, Parc du château de Caulincourt) et inscrits (Sources de la Somme, Vallée du Haut Escaut - Abbaye de Vaucelles) sont situés dans des vallées ou cerclés de bois</i>	Largement modéré à faible	Nul	
Monument Historique	<i>Seul l'Ancien château sur la commune de Beaufort, (Monument Historique Classé), situé à plus de 7 km peut présenter des vues du fait qu'il soit extérieur à un environnement urbain et localisé sur une butte</i>	Largement modéré à faible	Modéré	- Préciser les visibilités du projet avec un photomontage approprié depuis l'ancien château
	<i>Depuis la Basilique de Saint-Quentin l'environnement urbain empêche toute vue en direction de l'aire immédiate, cependant les risques de covisibilité sont possibles, car de nombreuses éoliennes sont déjà en covisibilité avec la basilique</i>	Signifiant	Largement modéré à faible	- Vérifier et évaluer les risques de covisibilités en recul plus éloigné entre la basilique de Saint-Quentin et le projet
	<i>L'environnement urbain et la proximité de bâtiments empêchent toute vue en direction de l'aire immédiate pour l'ensemble des autres Monuments Historique Classés et Inscrits</i>	Largement modéré à faible	Nul	
TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS				
Sentier de randonnée	<i>Le GR655 traverse l'aire d'étude, à environ 5 km du projet, le déplacement doux et lent permet d'avoir des perceptions longues sur le projet</i>	Modéré	Modéré	- Préciser les visibilités du projet avec un photomontage approprié depuis le GR655
Lieu culturel	<i>Saint-Quentin, Ville d'Art et d'Histoire, constitue le principal pôle touristique et culturel. Le territoire compte également de nombreux lieux de mémoire de la Première Guerre Mondiale : cimetières, monument aux Morts, monument américain, mémoriaux australien, américains, britanniques...</i>	Modéré	Nul	- Préciser les visibilités du projet avec un photomontage approprié depuis la ville de Saint-Quentin
Activités et loisirs	<i>Les nombreux cours d'eau, ainsi que les canaux (Saint-Quentin, l'Oise) offrent un cadre paysager privilégié et des balades</i>	Modéré	Nul	- Confirmer la rareté ou l'absence de visibilité par la carte des visibilités
CONTEXTE EOLIEN				
Parcs en activité, accordés et en projet	<i>La multiplication des parcs et projets éoliens dans ce paysage est un enjeu avec un risque de saturation visuelle à prendre en compte</i>	Signifiant	Signifiant	- Visualiser et évaluer les effets cumulatifs au moyen de photomontages représentatifs et d'une étude d'encercllement - Rechercher une implantation en lien avec les parcs et projets existants pour créer un pôle de densification

CARTE 20 : SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIAUX



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte
- Ville repère**
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Département
 - Hydrographie
- Niveau de sensibilité**
- Secteur**
- Signifiant
 - Modéré
 - Largement modéré à faible
- Lieu de vie**
- Signifiant
 - Modéré
 - Largement modéré à faible
- Patrimoine**
- Signifiant
 - Modéré
 - Largement modéré à faible
- Axe de communication**
- Signifiant
 - Modéré
 - Largement modéré à faible
- Itinéraire touristique**
- Signifiant
 - Modéré
 - Largement modéré à faible
- Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN

5. PARTI PRIS PAYSAGER

L'analyse des perceptions visuelles en direction de l'aire immédiate a permis de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux, essentiellement concentrés dans l'aire rapprochée et liés aux lieux de vie et axes de communication :

- des vues panoramiques très larges sur l'aire immédiate, offertes par les points hauts des unités paysagères périphérique ;
- des vallées structurantes et encaissées : la Somme, l'Oise, l'Escaut, l'Omignon, limitant les vues sur l'aire immédiate
- des villages au bâti plutôt groupé et largement espacés les uns des autres ;
- des relations visuelles au sein du cadre bâti vers la campagne et réciproquement ;
- des infrastructures en fond de vallées limitant les vues sur l'aire immédiate ;
- des voies de communication linéaires offrant des vues constantes sur l'aire immédiate.

Il paraît donc important que toute implantation d'éoliennes se fasse en respectant ce relief, son échelle et son orientation. Le paysage est déjà marqué par la présence de l'éolien avec parfois des secteurs présentant des saturations. Seule une stratégie de confortement des projets existants paraît adaptée.

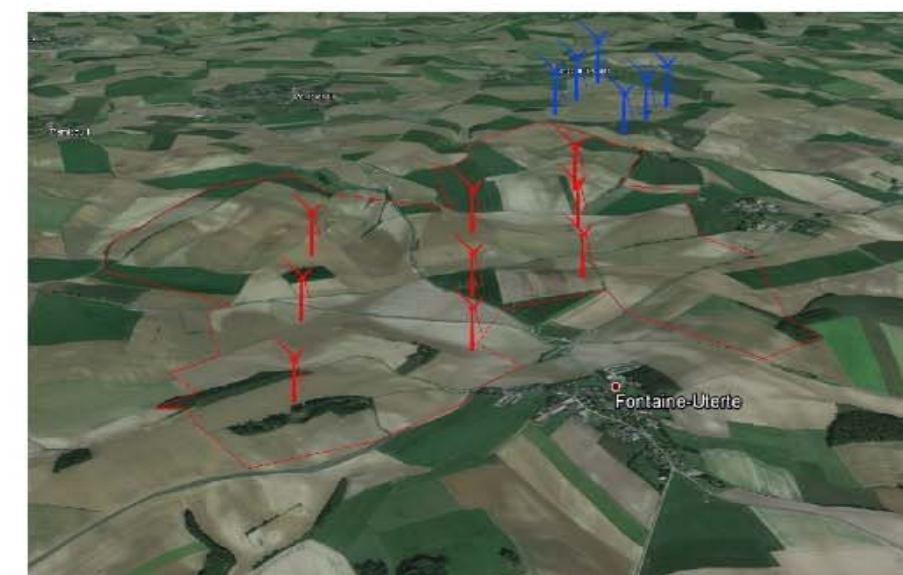
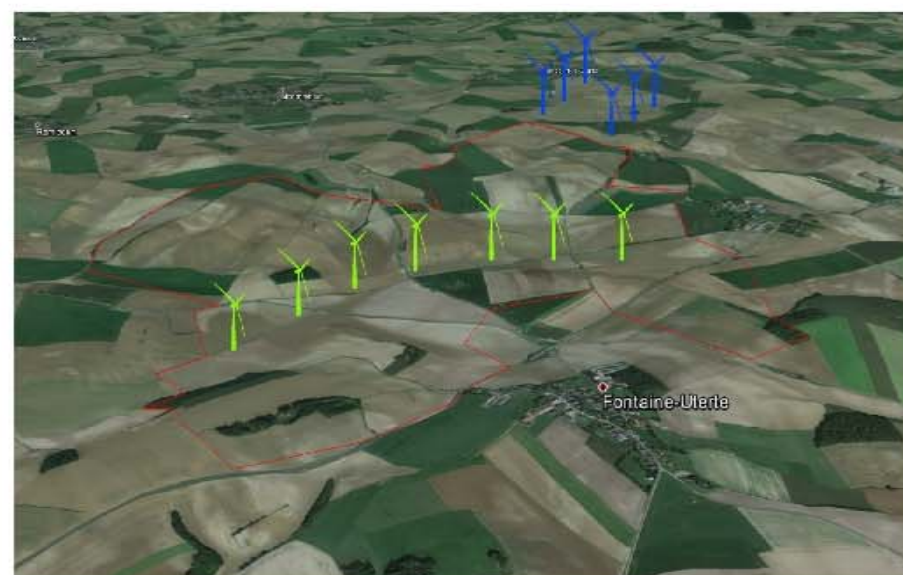
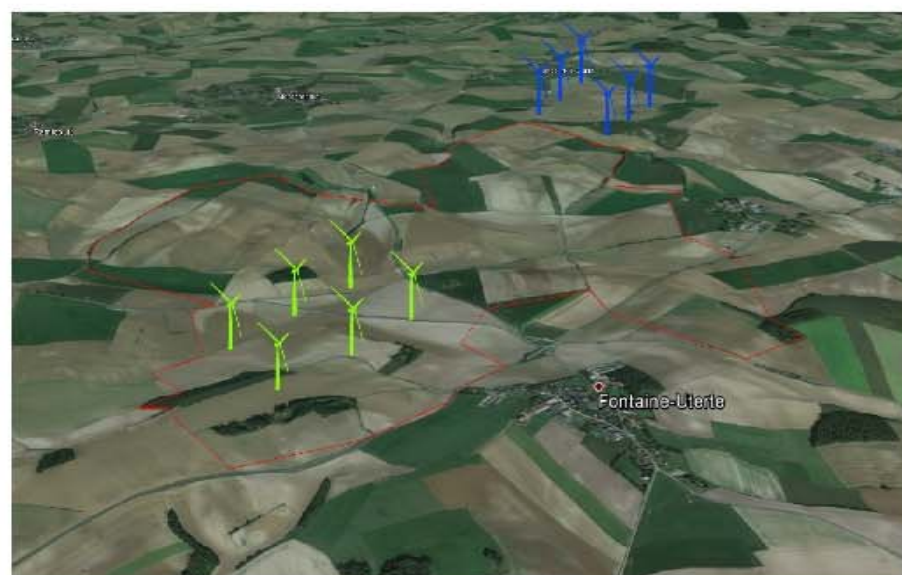
Ainsi, il est préconisé d'implanter un projet en ligne double et très régulières qui suivent un axe globalement orienté Nord-Est /Sud-Ouest en cohérence avec le parc éolien voisin (Fresnoy – Brancourt – Montbrehain).

La proximité de ces deux ensembles, en particulier le parc actuel en service impose de produire une structure lisible, qui permette de réaliser une densification cohérente de ce pôle, comme demandé dans le SRE Picardie.

Les éoliennes ne devront pas dépasser 150 mètres en bout de pôle (mât de 100 mètres) afin de s'assurer de la cohérence des échelles avec les autres parcs éoliens voisins déjà existants. Les éoliennes seront implantées sur des cotes altimétriques proches afin d'optimiser l'insertion du parc dans le paysage.

Ainsi disposés à l'échelle du grand paysage, l'ensemble des parcs seront structurés et formeront un ensemble cohérent. L'ensemble des éoliennes s'organisera dans une logique commune. Les distances de respiration devront être ménagées entre les différents pôles de densification.

Les schémas suivants permettent d'illustrer le parti pris paysager idéal en comparaison d'implantations moins intégrées.



DEUX LIGNES DISTINCTES

Une implantation des éoliennes dans la continuité du parc éolien existant donne un rythme régulier sur deux plans. L'emploi de deux formes semblables d'implantation (lignes) engendre un effet de cohérence globale. La distance inter-parcs permet d'éviter les effets d'encerclement des zones habitées et les phénomènes de saturation. De plus cette configuration permet d'être distincte du parc éolien existant.

UNE LIGNE QUI SUIT L'AXE DU VALLON

Les éoliennes accompagnent la courbe d'altitude 110 mètres afin de mettre en avant une dynamique paysagère dans un rythme doux. Cette implantation souligne les caractéristiques morphologiques du périmètre immédiat. Le paysage ondulant permet de limiter les visibilitées des éoliennes. Cependant la ligne continue s'étire très largement, elle peut engendrer un effet de barrière dans le paysage et peut concourir à générer un sentiment d'enfermement.

TROIS LIGNES DISTINCTES DANS UN AXE NORD-SUD

Une implantation des éoliennes trois par trois donnerait une lecture chaotique du parc éolien, déconnecté des parcs existants. La coexistence de ces formes d'implantation n'engendre pas d'effet général de cohérence. De plus cette configuration ne permet pas de ménager une respiration entre le parc existant et le projet.

Le projet et l'implantation respectent :

- la préservation des espaces visuels sans éoliennes ;
- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification.

La méthodologie de l'état initial est adaptée à ce contexte de milieu rural dans des secteurs d'openfield au relief faiblement marqué, présentant une faible densité de population. Elle inclut :

- la prise en compte de la perception dynamique du paysage depuis les axes de communication ;
- la mise en exergue de la notion de covisibilité des parcs éoliens entre eux mais aussi avec le patrimoine architectural ou paysager ;

L'état initial démontre la bonne capacité du paysage à recevoir un projet éolien sur la plaine agricole du Vermandois, selon un parti pris paysager qui impose un certain nombre de contraintes d'implantation : hauteur limitée des éoliennes, même côte altimétrique, composition avec les parcs éoliens existants pour respecter l'échelle du grand paysage.



CHAPITRE II : LE PROJET ET SES IMPACTS

1. ÉTUDE DES VARIANTES

Le choix du scénario d'implantation du projet repose sur un processus itératif d'échanges entre le développeur et les différents bureaux d'études spécialisés (environnement, acoustique...).

Durant cette phase, le développeur soumet des variantes d'implantation à ses interlocuteurs qui, en retour, proposent des adaptations pour prendre en compte les enjeux propres à leurs thématiques.

Il est proposé trois variantes d'implantation des éoliennes présentées sur les cartes ci-après :

Les variantes envisagées constituent chacune des projets de paysage différents. Les facteurs qui peuvent faire évoluer le projet de paysage sont :

- le site d'implantation ;
- la localisation et le nombre d'éoliennes ;
- le type d'éoliennes (hauteurs, modèles...) ;
- l'organisation et l'agencement des éoliennes ;
- la configuration des pistes et chemins d'accès.

Il est proposé 3 scénarii (emplacement des éoliennes, poste de livraison (PDL), pistes d'accès aménagées pour le chantier et maintenance des éoliennes) représentés sur les cartes ci-dessous :

- variante 1 composée de 12 éoliennes formant « 4 lignes parallèles de 3 » ;
- variante 2 composée de 20 éoliennes formant « 4 lignes parallèles de 5 » ;
- variante 3 composée de 8 éoliennes formant « 4 lignes parallèles de 2 » ;

Afin de limiter l'usure des éoliennes, une distance maximale de 350 mètres entre chaque éolienne est respectée. De plus les servitudes de distances liées aux routes (150m environ) et aux habitations (500m) sont également respectées.

Au regard du parti pris paysager, il a été décidé d'éliminer la variante 2 pour les raisons suivantes :

- nombre d'éoliennes trop important,
- manque de régularité dans l'implantation des éoliennes induisant des perceptions chaotiques du projet.

Les photomontages suivants permettent de comparer de façon succincte les deux variantes retenues :

Pour la variante 1, on retrouve l'impact du groupement, le projet occupe une grande partie du champ visuel. Celui-ci réduit la cohérence visuelle du projet par une implantation irrégulière peu lisible,

Pour la variante 3, on remarque rapidement l'intérêt paysager et l'éloignement à plus de 800 mètres des hameaux à proximité.

Le choix de l'implantation finale a été également dicté en prenant en compte les parcs et projets à proximité pour rester dans la continuité et renforcer l'orientation des lignes de forces principales du paysage.

Un multi-permis est déposé pour ce projet avec un choix de plusieurs gabarits d'éolienne :

- Gamesa G114 (Rotor 91 - Mât 117)
- Nordex N117 (Rotor 93 - Mât 114)
- Vestas V117 (Rotor 91 - Mât 117)

Les photomontages sont réalisés avec le gabarit d'éolienne : Vestas V117 - Rotor 91 - Mât 117, d'une hauteur de 150 mètres, celui qui est le plus contraignant pour les plateformes et les voilures. Un photomontage avec les autres gabarits d'éolienne est réalisé pour illustrer les différentes représentations des modèles.

Projet des Saules
Localisation : Lehaucourt
Date de la prise de vue : avril 2017 (après-midi)
Coordonnées : x : 719970 ; y : 6980663
Altitude du point de vue : 111 mètres
Distance éolienne la plus proche : 5,5 km
Orientation : Ouest

Variante 1 : « 4 lignes parallèles de 3 »



Variante 3 : « 4 lignes parallèles de 2 »



Projet des Saules

Localisation : Etaves-et-Bocquiaux

Date de la prise de vue : avril 2017 (après-midi)

Coordonnées : x : 731213 ; y : 6980898

Altitude du point de vue : 116 mètres

Distance éolienne la plus proche : 4,5 km

Orientation : Sud

Variante 1 : « 4 lignes parallèles de 3 »



Variante 3 : « 4 lignes parallèles de 2 »



Projet des Saules

Localisation : Montbrehain

Date de la prise de vue : avril 2017 (après-midi)

Coordonnées : x : 724403 ; y : 6984991

Altitude du point de vue : 134 mètres

Distance éolienne la plus proche : 2,5 km

Orientation : Nord

Variante 1 : « 4 lignes parallèles de 3 »



Variante 3 : « 4 lignes parallèles de 2 »



VARIANTES	ATOUTS	FAIBLESSES
Variante 1 : « 4 lignes parallèles de 3 »		<p>Impression de 2 parcs distincts et emprise visuelle importante</p> <p>Pas d'harmonie paysagère, variation des hauteurs des éoliennes</p> <p>Superposition des éoliennes du projet avec les éoliennes existantes et illisibilité du projet</p>
Variante 2 : « 4 lignes parallèles de 5 »		<p>Superposition des éoliennes entre elles</p> <p>Fort impact paysager</p> <p>Superposition des éoliennes du projet avec les éoliennes existantes et illisibilité du projet</p> <p>Nombre d'éoliennes trop important</p>
Variante 3 : « 4 lignes parallèles de 2 »	<p>Effet harmonieux d'alignement et lisibilité nette des éoliennes</p> <p>Continuité avec le parc éolien existant de Fresnoy</p> <p>Espace de respiration entre le projet et les autres parcs éoliens existants</p> <p>Distance respectable des lieux de vie</p>	<p>Emprise visuelle importante</p>

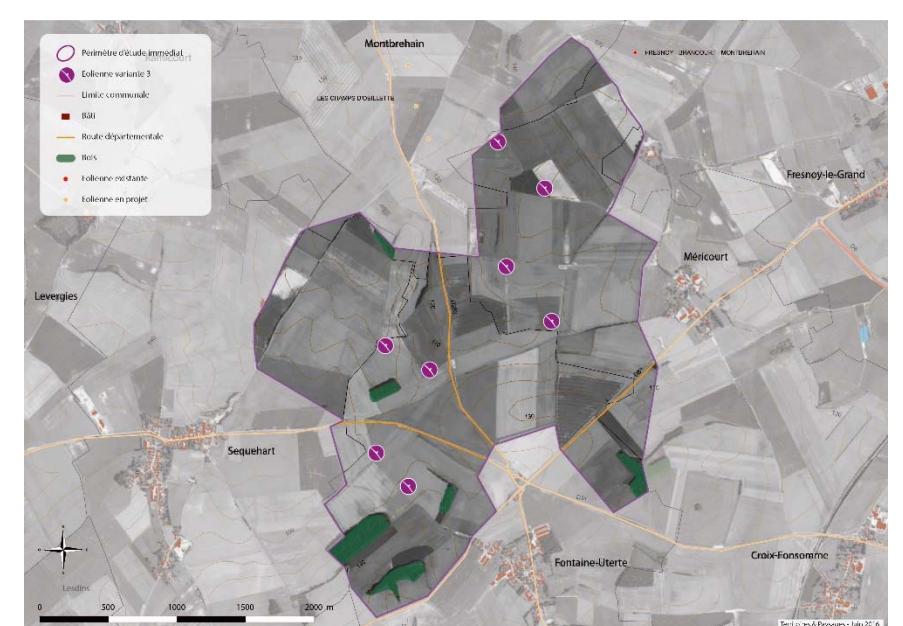
Variante 1 : « 4 lignes parallèles de 3 »



Variante 2 : « 4 lignes parallèles de 5 »



Variante 3 : « 4 lignes parallèles de 2 »



2. LE SCENARIO RETENU

Le projet se présente sous la forme de 4 lignes parallèles de 2 éoliennes. Cette implantation est conforme au parti pris d'implantation (cf. Chapitre 1, point 8).

Une implantation des éoliennes dans la continuité du parc éolien existant donne un rythme régulier sur deux plans. L'emploi de deux formes semblables d'implantation (lignes) engendre un effet de cohérence globale. La distance inter-parcs permet d'éviter les effets d'encerclement des zones habitées et les phénomènes de saturation. De plus cette configuration permet d'être distincte du parc éolien existant.

Le plan d'implantation et les accès

La carte 18 présente l'emplacement des éoliennes (variante 3), du poste de livraison (PDL) et des pistes d'accès aménagées pour le chantier et la maintenance des éoliennes.

Le projet compte donc 8 éoliennes (Vestas V117 - Rotor 91 - Mât 117), d'une hauteur de 150 mètres, qui sont réparties selon un axe Est / Ouest.

L'accès au projet est prévu via des voies existantes. La largeur des chemins est portée à 5 mètres.

Les chemins existants sont utilisés. En complément, 814 mètres de pistes sont aménagés pour accéder aux éoliennes 6, 7 et 8.

Le projet retenu prévoit l'installation de 2 postes de livraison à proximité de l'éolienne 3 et 6.

L'ensemble des éléments : chemins d'accès, poste de livraison, plateformes ne nécessiteront pas un défrichage.

De manière générale, les aménagements liés au projet n'impactent pas le paysage agricole du secteur, aucune piste d'accès à ne couperont les parcelles agricoles.

Cette configuration favorise une faible perception des PDL ou encore des plateformes de grutage.

Concordance avec les documents d'orientation de l'éolien dans le secteur :

A l'échelle régionale, il existe un document de cadrage des projets éoliens : le Schéma Régional Éolien Picardie. Ce document de référence montre que le projet se situe dans une "zone favorable à l'éolien" et une grande partie de ces zones a vocation à accueillir des pôles de densification, dans le respect des paysages et du patrimoine local.

Compatibilité avec le paysage local

L'aire immédiate est caractérisée par une activité agricole. Le projet n'empêche en rien le déroulé de ces activités.

N°	Modèle	Ø_Rotor	H_Mât	MW_Eol	E_L93	N_L93	Altitude	Commune
E1	Vestas V117	91	117	3,6	726434,3637	6983483,531	128	CROIX-FONSOMME
E2	Vestas V117	91	117	3,6	726775,7571	6983146,535	139	CROIX-FONSOMME
E3	Vestas V117	91	117	3,6	726494,9848	6982576,332	115	CROIX-FONSOMME
E4	Vestas V117	91	117	3,6	726825,9957	6982177,336	108	CROIX-FONSOMME
E5	Vestas V117	91	117	3,6	725613,7525	6981999,495	127	FONTAINE-UTERTE
E6	Vestas V117	91	117	3,6	725936,5398	6981823,828	104	FONTAINE-UTERTE
E7	Vestas V117	91	117	3,6	725546,865	6981218,163	101	FONTAINE-UTERTE
E8	Vestas V117	91	117	3,6	725780,8612	6980975,207	114	FONTAINE-UTERTE
PDL1					726478,0446	6982627,24	117	CROIX-FONSOMME
PDL2					726075,1296	6981903,686	105	FONTAINE-UTERTE

Projet des Saules

Localisation : Fontaine-Uterte

Date de la prise de vue : avril 2017 (matin)

Coordonnées : x : 726342 ; y : 6980565

Altitude du point de vue : 230 mètres

Distance éolienne la plus proche : 0,9 km

Distance éolienne la plus éloignée : 2,9 km

Orientation : Nord

Gamesa 114

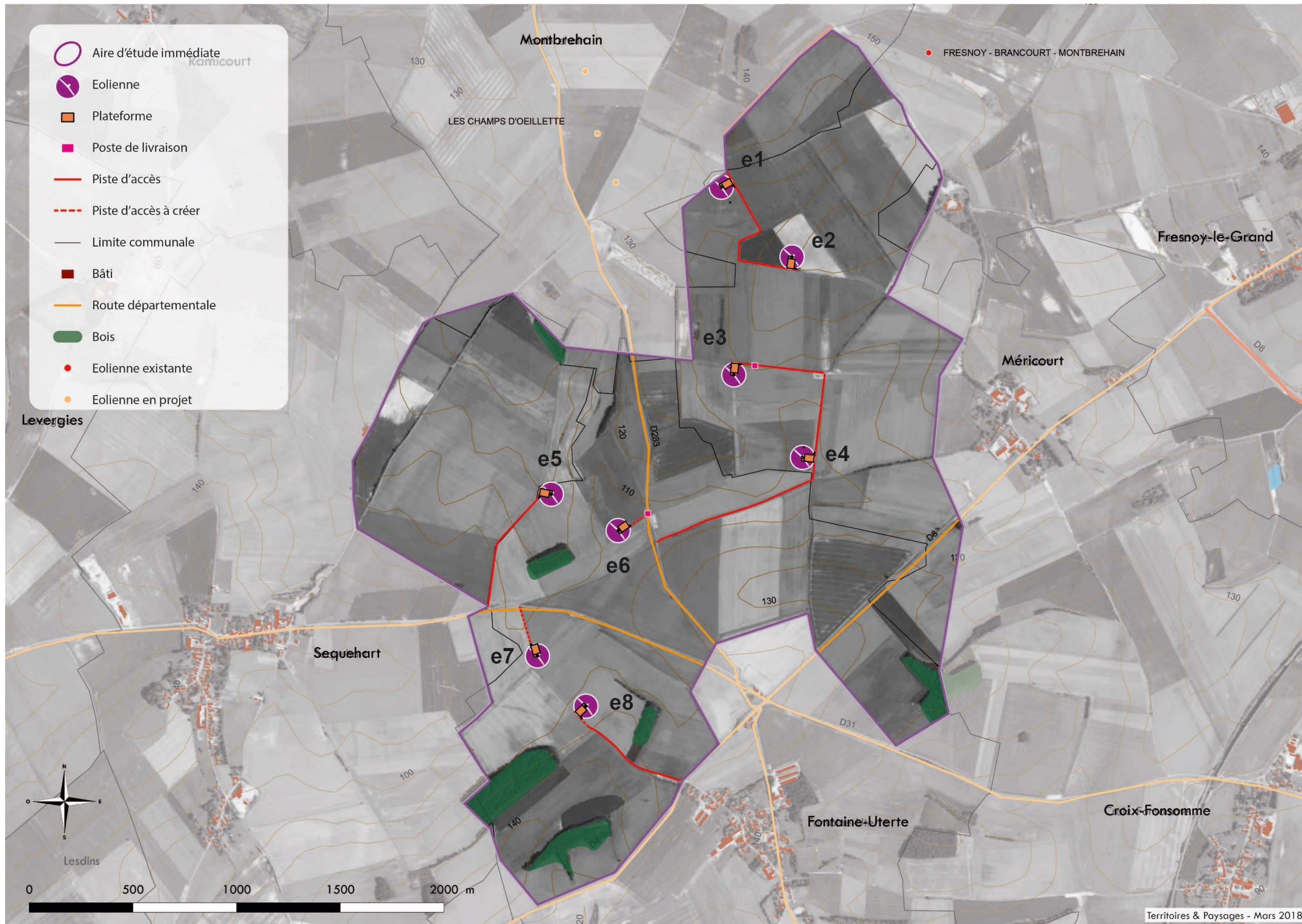


Nordex 117

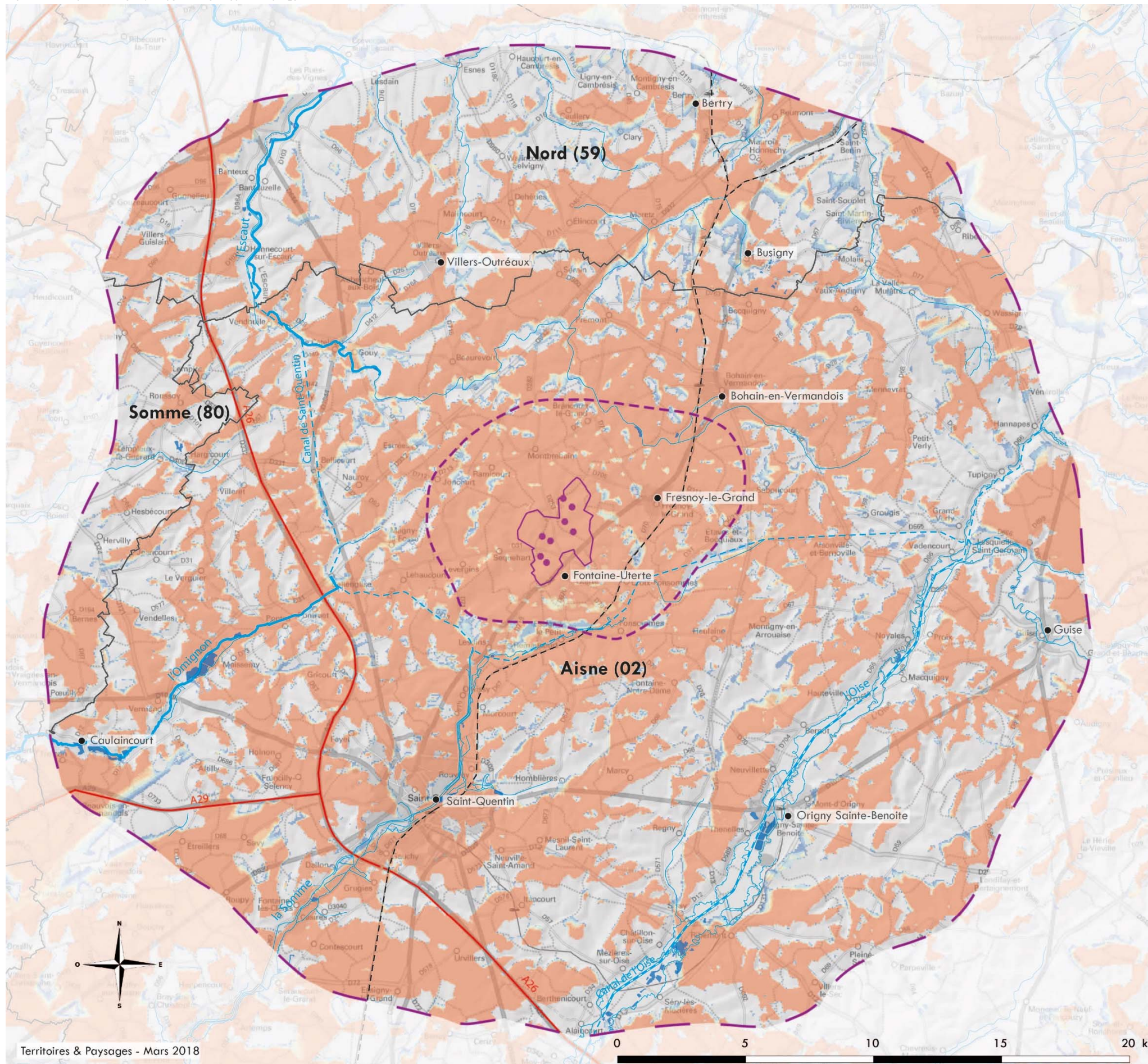


Vestas 117





CARTE 22 : ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET THEORIQUE



Aires d'étude

- Aire immédiate
- Aire rapprochée (+/- 3 km)
- Aire éloignée (+/- 20 km)

● Fontaine-Uterte Ville repère

- Autoroute
- Voie ferrée
- Département
- Hydrographie

Implantation projet éolien

- Eolienne

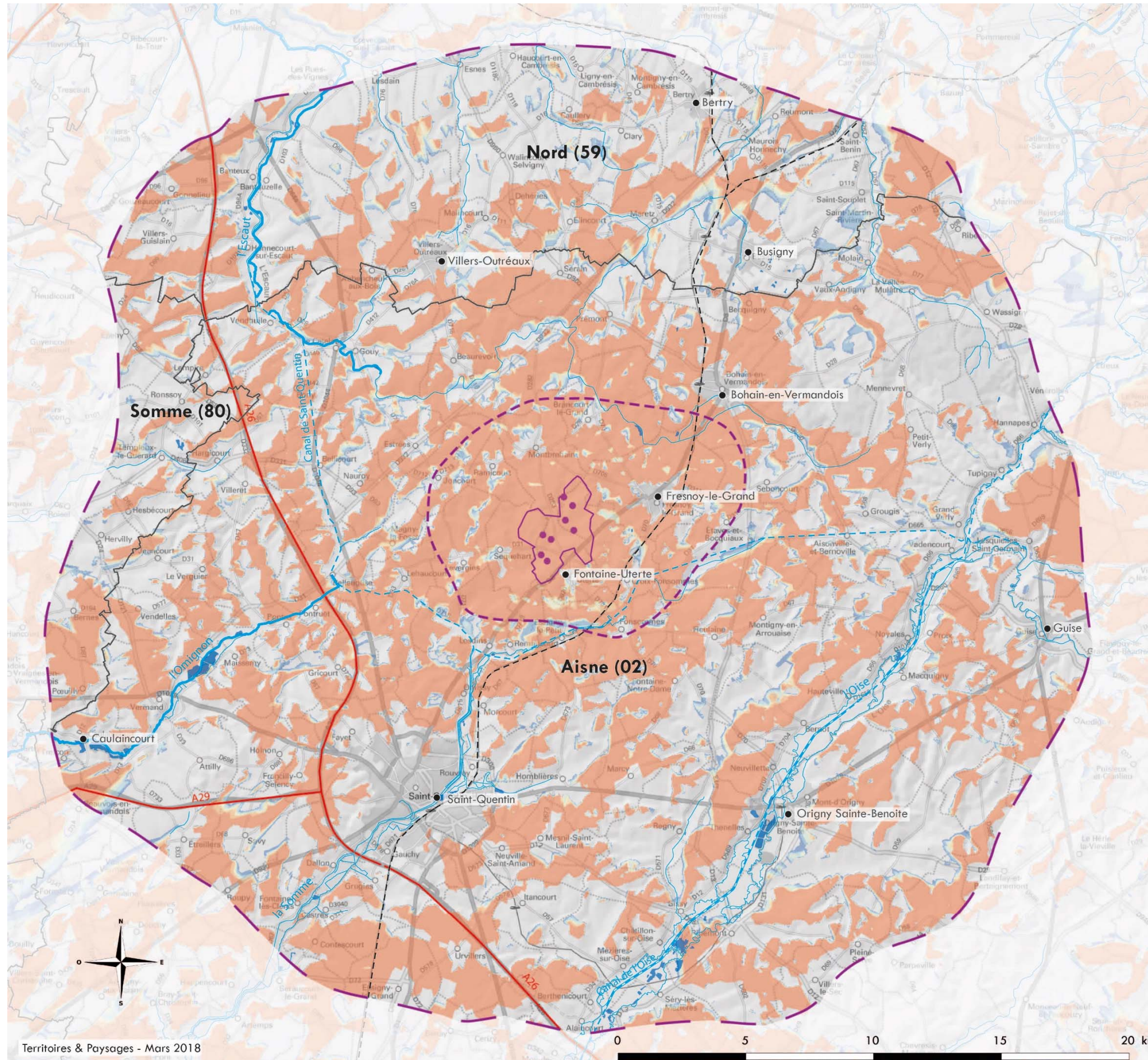
Bassin visuel maximal théorique projet

Le calcul des visibilité est réalisé sans tenir compte du couvert végétal et du bâti

Nombres d'éoliennes visibles

- 8
- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

CARTE 23 : ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET EN PRENANT EN COMPTE L'OCCUPATION DU SOL COMME MASQUE VISUEL



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)

● Fontaine-Uterte Ville repère

Autoroute

Voie ferrée

Département

Hydrographie

Implantation projet éolien

● Eolienne

Bassin visuel maximal théorique projet

le calcul des visibilité est réalisé en tenant en compte le couvert végétal et le bâti

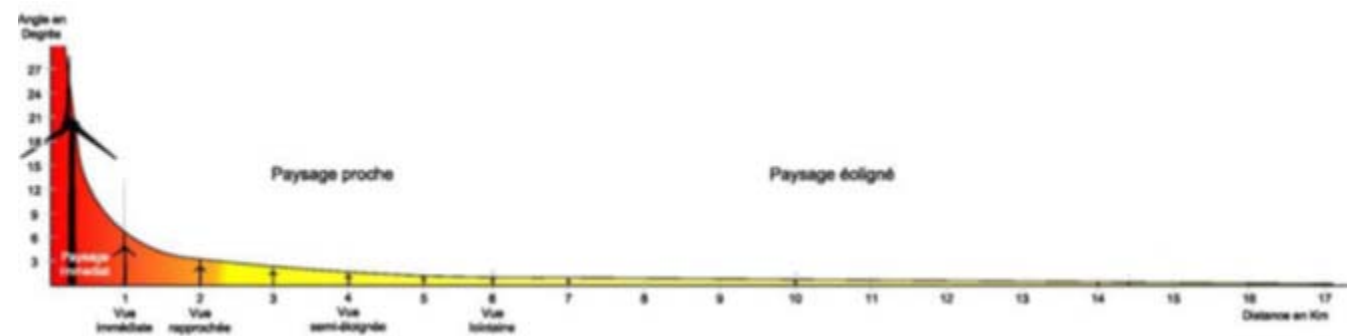
Nombres d'éoliennes visibles

- 8
- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

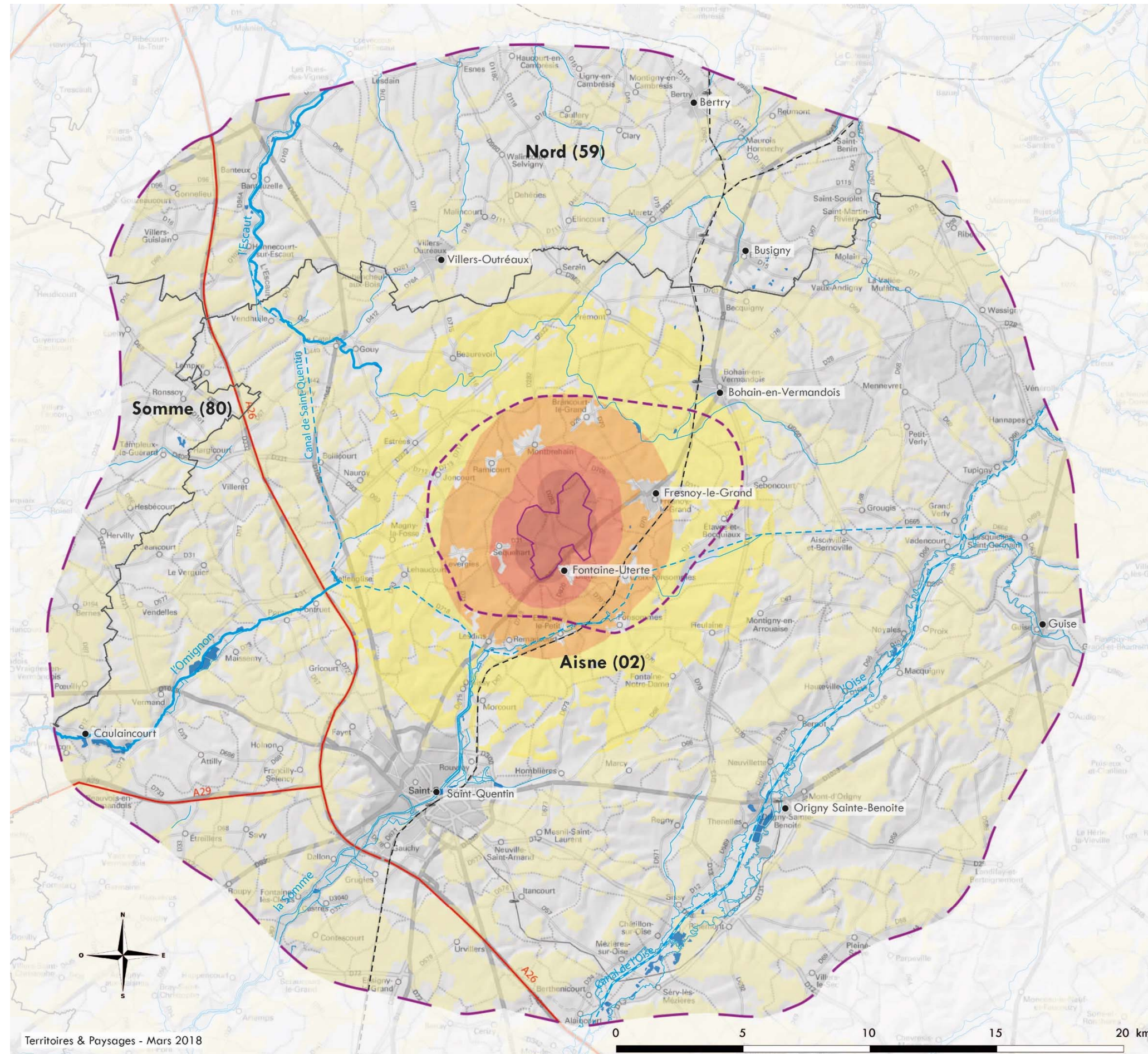
Cette carte permet d'évaluer par calcul la place prise par les éoliennes dans le paysage. Cette carte décrit l'angle de vision des éoliennes perçu par un observateur. L'angle nous indique quelle proportion l'éolienne prend dans notre champ de vision en fonction de la distance. Cette représentation vient compléter les cartes ZVI précédente.

Variation de l'Angle de perception des éoliennes en fonction de la position de l'observateur. La courbe montre que l'impact visuel n'est pas directement proportionnel à la distance.

- la nuance rouge foncé sur le graphique et la carte indique les secteurs d'impacts d'où les éoliennes apparaissent sous un angle supérieur à 10°, d'où un impact important (de 0 à 1 km)
- la nuance rouge indique les points d'impacts d'où les éoliennes apparaissent sous un angle de vue compris entre 5 et 10°, d'où un impact moyen (de 1 à 2 km).
- la nuance orange indique les points d'où les éoliennes apparaissent sous un angle de vue compris entre 3 et 5°, d'où un impact faible (de 2 à 4 km)
- la nuance jaune indique les points d'où les éoliennes apparaissent sous un angle de vue compris entre 1 et 3°, d'où un impact très faible (de 4 à 8 km)
- la nuance jaune claire indique les points d'où les éoliennes apparaissent sous un angle de vue inférieur à 1° (au-delà de 8 km)
- le blanc (transparence sur la carte) indique les points d'impacts d'où les éoliennes ne sont pas visibles.



CARTE 24 : ANGLES DE PERCEPTION DU PROJET



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte Ville repère
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Département
 - Hydrographie
- Implantation projet éolien**
- Eolienne
- Angle de perception des éoliennes**
- Le calcul des visibilité est réalisé en tenant en compte le couvert végétal et le bâti
- Angles**
- 10 à 30°
 - 5 à 10°
 - 3 à 5°
 - 1 à 3°
 - inférieur à 1°

Les impacts sur le patrimoine

Le patrimoine et le paysage protégés de la zone d'étude peut être impactés par la mise en place d'un nouveau parc éolien.

Ces impacts se font en terme d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine lorsque :

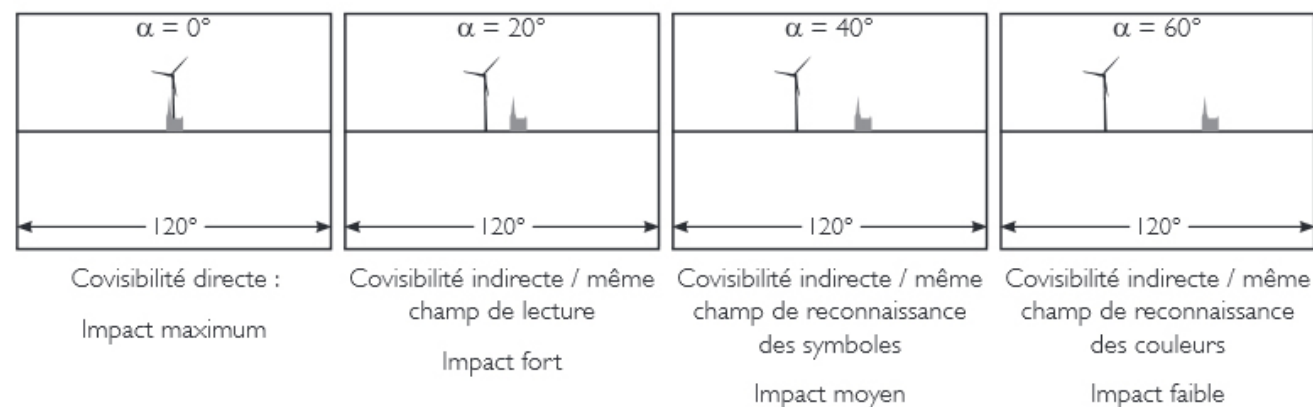
- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial : on parle de visibilité
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision : on parle de covisibilité.

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc éolien avec un monument historique est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle sur le schéma).

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains :

- le champ de discrimination des couleurs (60°),
- le champ de reconnaissance des symboles (40°)
- le champ de lecture (20°)

L'impact d'une éolienne sur un monument historique est donc pondéré par ces différents champs de vision. Pour un angle supérieur à 60° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument apparaissent bien dans le même champ de vision, mais ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.



L'ensemble des sites classés (chêne vieux à Bohain en vermandois, parc du château de Caulincourt,) et inscrits (sources de la somme (cf. photomontage 19), vallée du haut Escaut - abbaye de Vaucelles) sont situés dans des vallées ou cerclés de bois et ne présentent pas de visibilités sur les éoliennes du projet.

L'environnement urbain et la proximité de bâtiments empêchent toute vue en direction des éoliennes du projet pour l'ensemble des monuments historique classes et inscrits.

Seul l'ancien château sur la commune de Beaufort, (monument historique classé), situé à plus de 7 km présente des vues du fait qu'il soit extérieur à un environnement urbain et localisé sur une butte (cf. photomontage 10).

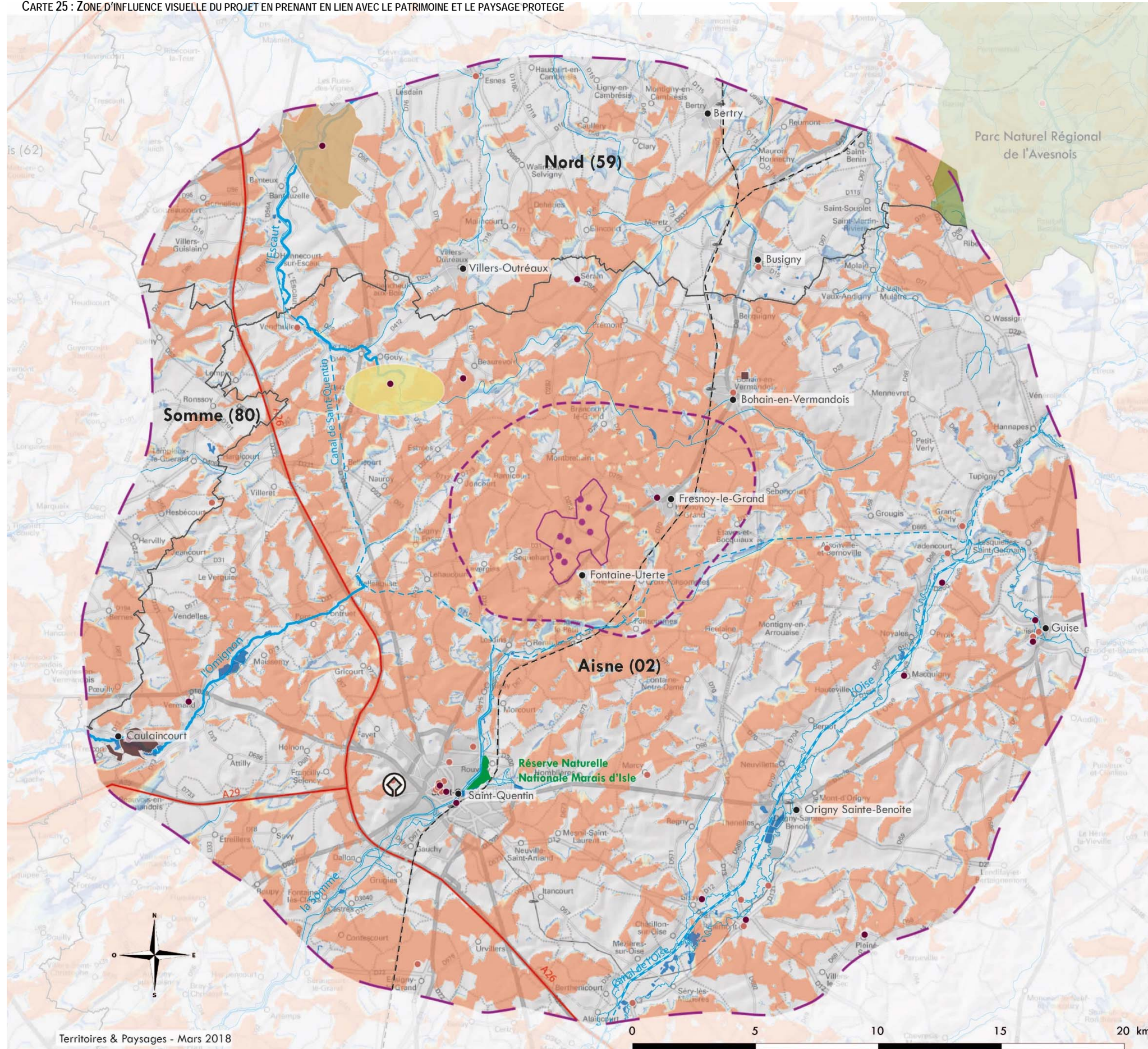
Depuis l'ancien château des vues sont présentes sur le projet, cependant le parc d'Arrouaise au premier plan rend discret le projet des saules et peu perceptible dans le paysage.

Depuis la basilique de Saint-Quentin l'environnement urbain empêche toute vue en direction du projet (cf. photomontage 2), cependant les risques de covisibilité sont possibles, car de nombreuses éoliennes sont déjà en covisibilité avec la basilique.

Seules depuis les grandes infrastructures (autoroutes, roades...) qui mènent à Saint-Quentin offrent des risques de covisibilité furtive sont possible entre la basilique de Saint-Quentin et le projet (cf. photomontage 1).

Pour les autres monuments historiques, aucune covisibilité est à noter depuis les points de vue répertoriés et les grands axes de communication.

CARTE 25 : ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET EN PRENANT EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE PROTEGE



Aires d'étude

- Aire immédiate
- Aire rapprochée (+/- 3 km)
- Aire éloignée (+/- 20 km)

● Fontaine-Uterte Ville repère

- Autoroute
- Voie ferrée
- Département
- Hydrographie

Implantation projet éolien	Monument Historique
● Eolienne	● Classé
	● Inscrit
Bassin visuel maximal théorique du projet	Site
	● Classé
	● Inscrit
	● En projet
Nombres d'éoliennes visibles	Parc Naturel Régional
8	Réserve Naturelle Nationale
7	
6	
5	
4	
3	
2	Projet UNESCO
1	

Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN
Base Mérimée
DREAL

3. SIMULATIONS ET REPRESENTATIONS DU PROJET

Méthode et critères d'analyse

Pour l'automobiliste, le cycliste ou le randonneur, pour l'habitant du village ou encore le visiteur sensible au patrimoine, l'impact visuel d'un même site, au même endroit, sera perçu différemment. A ce titre, cette perception varie depuis des lieux aussi différents qu'une autoroute, une route de campagne, un pavillon ou un château.

Trois critères d'appréciation de l'impact visuel des éoliennes dans le paysage ont été définis pour chaque point de vue. Ces critères de cohérence, de rapport d'échelles et de sensibilité culturelle peuvent être définis par des valeurs allant de 0 à 4. Ils révèlent les caractéristiques visuelles de chaque vue, déclinant l'impact visuel du plus optimal (note 0 : éoliennes non visibles), au plus défavorable (note 4 : incohérence visuelle, rapport d'échelles disproportionné, sensibilité culturelle très importante).

Les photographies (utilisées pour la réalisation des photomontages (PM) et les photomontages ont été réalisés par Territoires & Paysages selon une méthode rigoureuse de prise de vue (cf. ci-contre).

L'analyse des photomontages reprend les aires d'étude éloignée et rapprochée. Chaque photomontage est ensuite traité selon la présence d'enjeux paysagers et/ou patrimoniaux (cf. Synthèse des enjeux paysagers). Les prises de vues sont aussi localisées sur une carte qui montre la localisation des éoliennes (de E1 à E5) et le point d'où est prise la vue présentée (PM 1 à 30).

Critère 1 : cohérence visuelle

Lié à la lecture des lignes d'implantation du projet et son intégration dans le paysage :

- 0 : éoliennes non visibles
- 1 : très cohérent ou éoliennes peu visibles
- 2 : cohérent
- 3 : peu cohérent
- 4 : très incohérent

Critère 2 : rapport d'échelles

Lié à la comparaison des plans visuels et/ou masses, des hauteurs avec la présence d'éoliennes dans le paysage :

- 0 : éoliennes non visibles
- 1 : très faible ou éoliennes peu visibles
- 2 : équilibré
- 3 : marquant
- 4 : très marquant, voire disproportionné

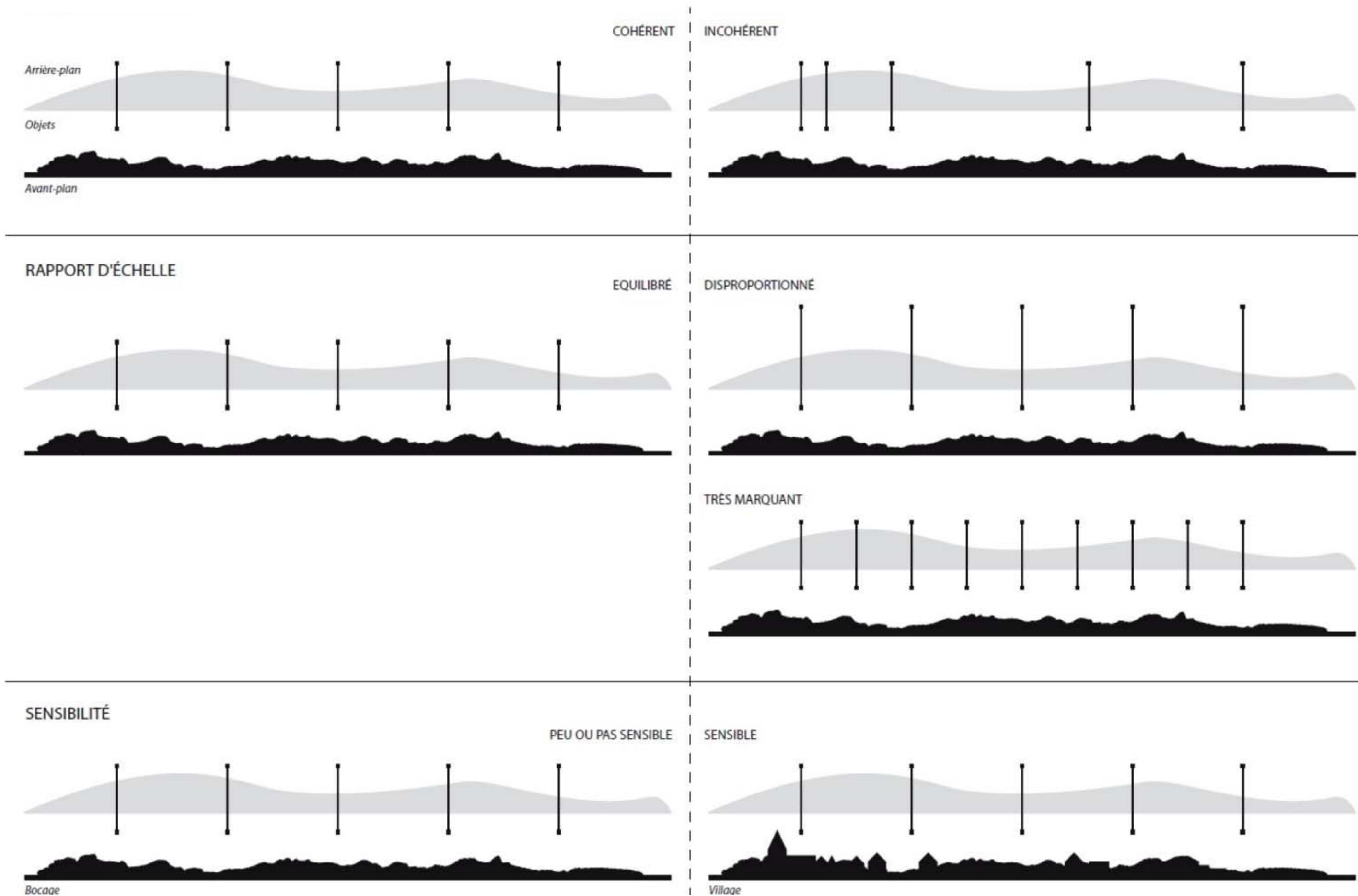
Critère 3 : sensibilité culturelle

Lié à l'impact et la présence des éoliennes vis-à-vis de points singuliers comme le patrimoine existant, les sites naturels sensibles ou encore les lieux de vie dans le cadre de perceptions rapprochées :

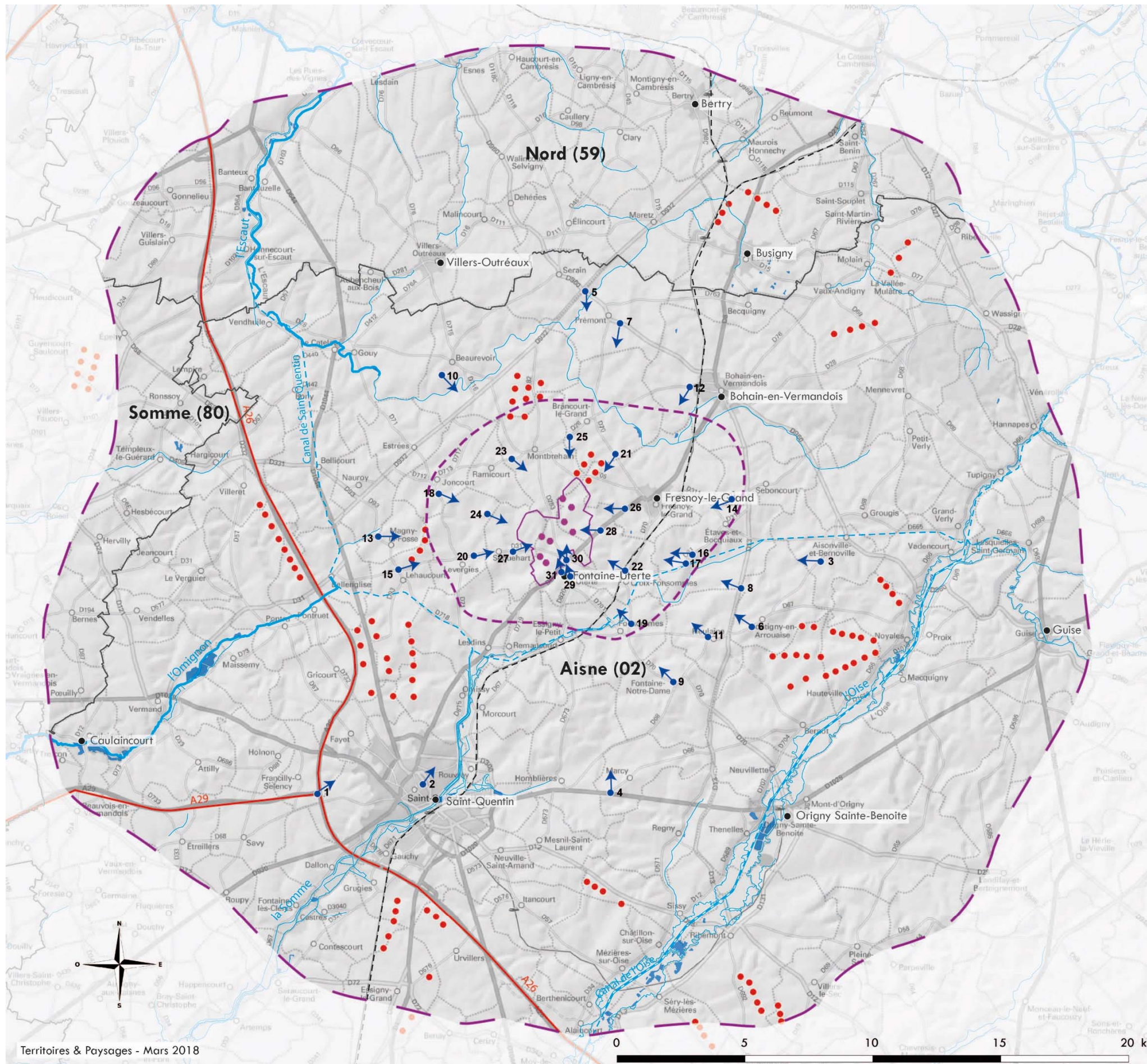
- 0 : éoliennes non visibles ou absence de points singuliers
- 1 : pas sensible ou éoliennes peu visibles
- 2 : peu sensible mais visible
- 3 : sensible
- 4 : très sensible

Pour chaque vue, un récapitulatif précise la localisation, l'orientation, la distance des éoliennes (la plus proche et la plus éloignée), la date de prise de vue, l'ampleur du champ visuel en degré, l'azimut de la prise de vue ainsi que l'évaluation de l'impact visuel suivant les trois critères définis précédemment.

FIGURE 14 : SCHEMA DES CRITERES D'APPRECIATION



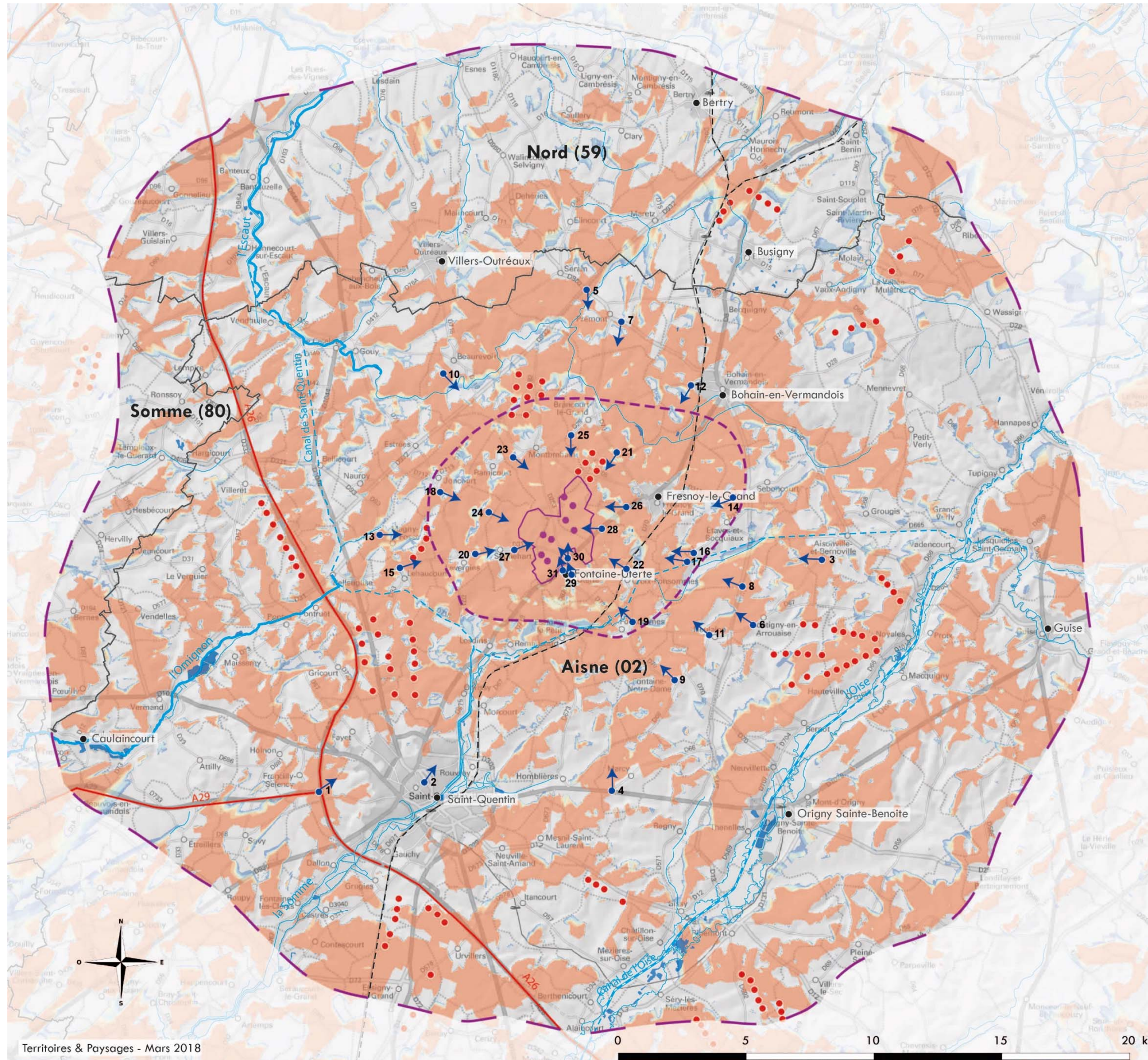
CARTE 26 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE



- Aires d'étude**
-  Aire immédiate
 -  Aire rapprochée (+/- 3 km)
 -  Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte Ville repère
-  Autoroute
 -  Voie ferrée
 -  Département
 -  Hydrographie
- Prise de vue**
-  1 Position et numéro de la prise de vue
 -  Eolienne Saules
 -  En exploitation

Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN

CARTE 27 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE AVEC ZVI



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)

● Fontaine-Uterte Ville repère

- Autoroute
- Voie ferrée
- Département
- Hydrographie

Prise de vue

- 1 Position et numéro de la prise de vue
- Eolienne Saules
- En exploitation

Bassin visuel maximal théorique projet

le calcul des visibilité est réalisé en tenant en compte le couvert végétal et le bâti

Nombres d'éoliennes visibles

- | | |
|---|---|
| 8 | 4 |
| 7 | 3 |
| 6 | 2 |
| 5 | 1 |

Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN

Impact visuel du projet dans l'aire éloignée

Basée uniquement sur le relief et ne tenant pas compte des éventuels masques visuels (boisements, bâti...), la carte suivante met en avant l'existence de zones de visibilité homogène, concentrées dans l'aire immédiate et rapprochée. Seules les vallées (l'Oise, l'Escaut...) ne présentent pas de visibilité. L'absence de relief et les reliefs environnants des vallées offrent des secteurs au sein desquels le projet est visible.

Au sein de ces secteurs, l'analyse de l'impact visuel du projet, à travers la réalisation de photomontages, cible les grands axes de communication, les lieux de vie ainsi que les éléments du patrimoine et les sentiers de randonnées.

Impact visuel du projet dans l'aire rapprochée

L'analyse de l'impact visuel du projet, à travers la réalisation de photomontages, cible les lieux de vie ou fréquentés (routes...).

Ainsi, les photomontages (PM) réalisés sont : *Voir cahier des photomontages en annexe*

Aire éloignée

PM 1, A29
PM 2, Basilique de Saint-Quentin
PM 3, Aisonville et Bernoville
PM 4, D1029 - Marcy
PM 5, D932 – Serain
PM 6, Montigny-en-Arrouaise
PM 7, Prémont
PM 8, D13
PM 9, Fontaine-Notre-Dame
PM 10, Beaufeuille - Ancien Château - Monument Historique
PM 11, Fieulaine
PM 12, Bohain-en-Vermandois
PM 13, Magny-la-Fosse

Aire rapprochée

PM 14, Fresnoy-le-Grand
PM 15, Lehaucourt
PM 16, GR655
PM 17, Etaves-et-Bocquiaux
PM 18, Joncourt
PM 19, Fonsommes - Sources de la Somme - Site Inscrit
PM 20, Levergie
PM 21, D70
PM 22, Croix-Fonsommes
PM 23, Montbrehain
PM 24, Hameau de Prézelles
PM 25, Brancourt-le-Grand
PM 26, D8 - Fresnoy-le-Grand
PM 27, Sequehart
PM 28, Hameau de Méricourt
PM 29, Fontaine-Uterte - D820
PM 30, D8
PM 31, Fontaine-Uterte

4. EFFETS CUMULES

D'après le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens publié par le MEEDDM en 2010, « L'évolution de la législation et de la réglementation des études d'impact impose la prise en compte des effets (ou impacts) cumulés ». Ces effets sont définis par la Commission européenne (« cumulative effects ») comme des « changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures ». Le terme « cumulé » fait donc référence à l'évaluation de la somme des effets d'au moins deux projets différents.

Afin d'analyser ces effets, il est nécessaire de croiser les impacts des projets connus avec les impacts du projet éolien et de vérifier que leur somme reste compatible avec l'environnement qui les accueille.

Afin d'étudier les effets cumulés du parc éolien avec les autres projets connus, l'aire d'étude retenue est d'un rayon de 20 km du site du projet. Ce choix de 20 km s'explique par le fait que l'impact potentiel des éoliennes sera toujours inférieur à 20 km et qu'au-delà de cette aire l'impact est très limité.

D'après le décret du 30 décembre 2011 portant réforme de l'étude d'impact, les projets soumis aux effets cumulés sont ceux qui :

- « ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique » ;
- « ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public » ;
- « sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R. 214-6 à R. 214-31 mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage » ;

Pour ce faire, le site Internet de la DREAL, rubrique avis de l'autorité environnementale a été consulté en avril 2017.

Les avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le portail du Système d'Information Documentaire de l'Environnement (SIDE), géré par le Ministère en charge de l'environnement. Ainsi, il n'apparaît aucun projet autre qu'éolien dans l'aire d'étude.

De nombreux parcs éoliens sont en travaux ou en projet (ayant reçu l'autorité environnementale) :

- Les champs d'Œillette (3 éoliennes)
- Les Buissons (7 éoliennes)
- L'Ensinet (11 éoliennes)
- Moulin Berlemont (10 éoliennes)
- Région de Guise (9 éoliennes)

Au vu de la nature et de la localisation de ces projets, les enjeux relatifs aux visibilitées des impacts cumulés sont importants. Ils sont évalués par les photomontages présentés ci-après.

Par ailleurs, l'aire d'étude présente un certain nombre de parcs éoliens déjà existants concentrés sur deux sites, au Nord de la ville de Saint-Quentin et dans les environs de la ville de Hauteville.

Ainsi, les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens peuvent être qualifiés de faibles à forts selon les points de vue.

Enfin, la carte 24 montre l'ensemble des visibilitées du projet éolien des Saules, des parcs existants et des projets.

Ainsi, les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens et les projets risquent de présenter des secteurs d'encerclement visuels.

Les photomontages (PM) réalisés pour estimer les impacts cumulés avec les autres projets éoliens sont :

Voir cahier des photomontages en annexe

PM 5, D932 – Serain

PM 8, D13

PM 10, Beaufort - Ancien Château - Monument Historique

PM 13, Magny-la-Fosse

PM 15, Lehaucourt

PM 17, Etaves-et-Bocquiaux

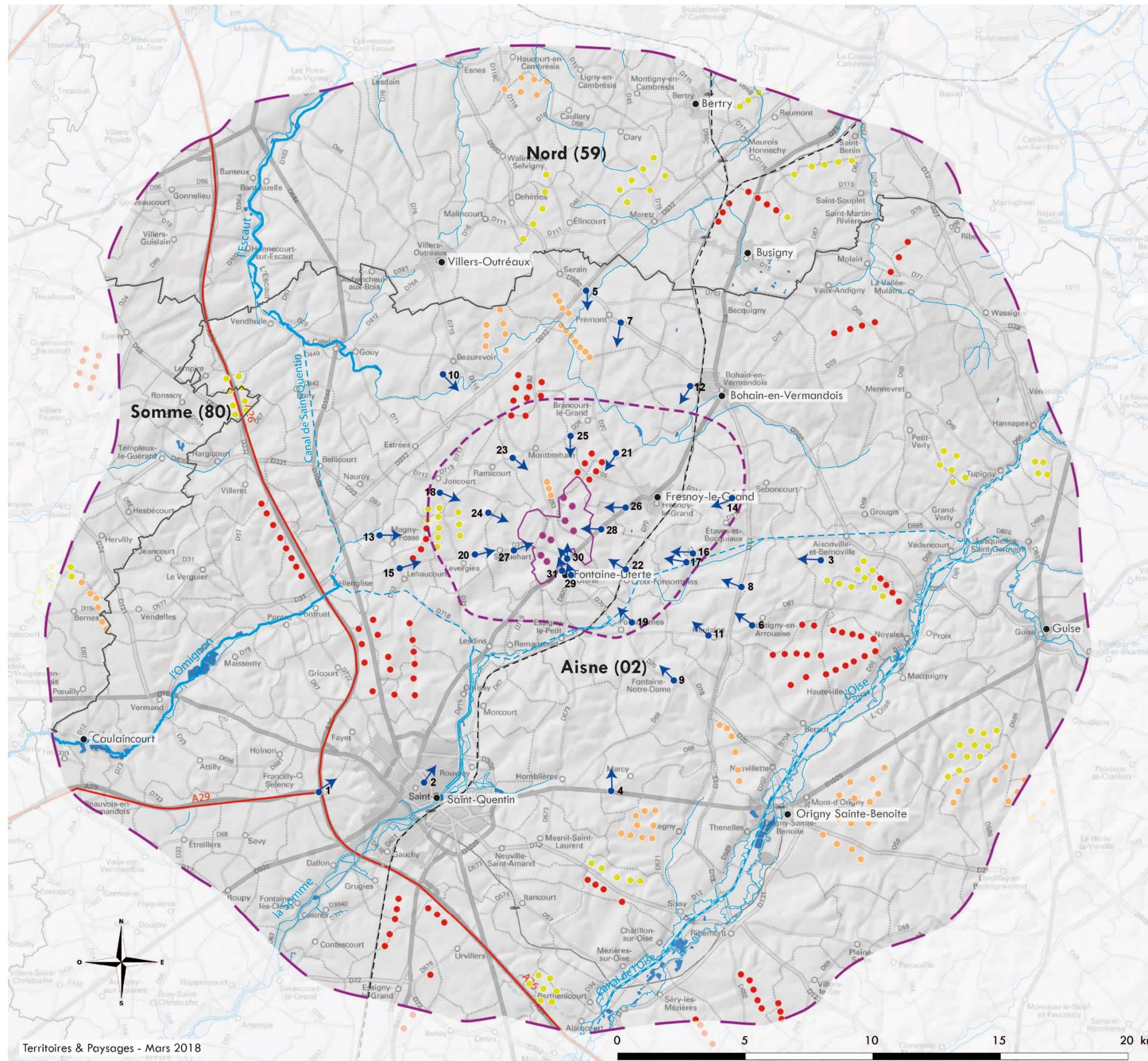
PM 20, Levergie

PM 23, Montbrehain

PM 26, D8 - Fresnoy-le-Grand

PM 31, Fontaine-Uterte

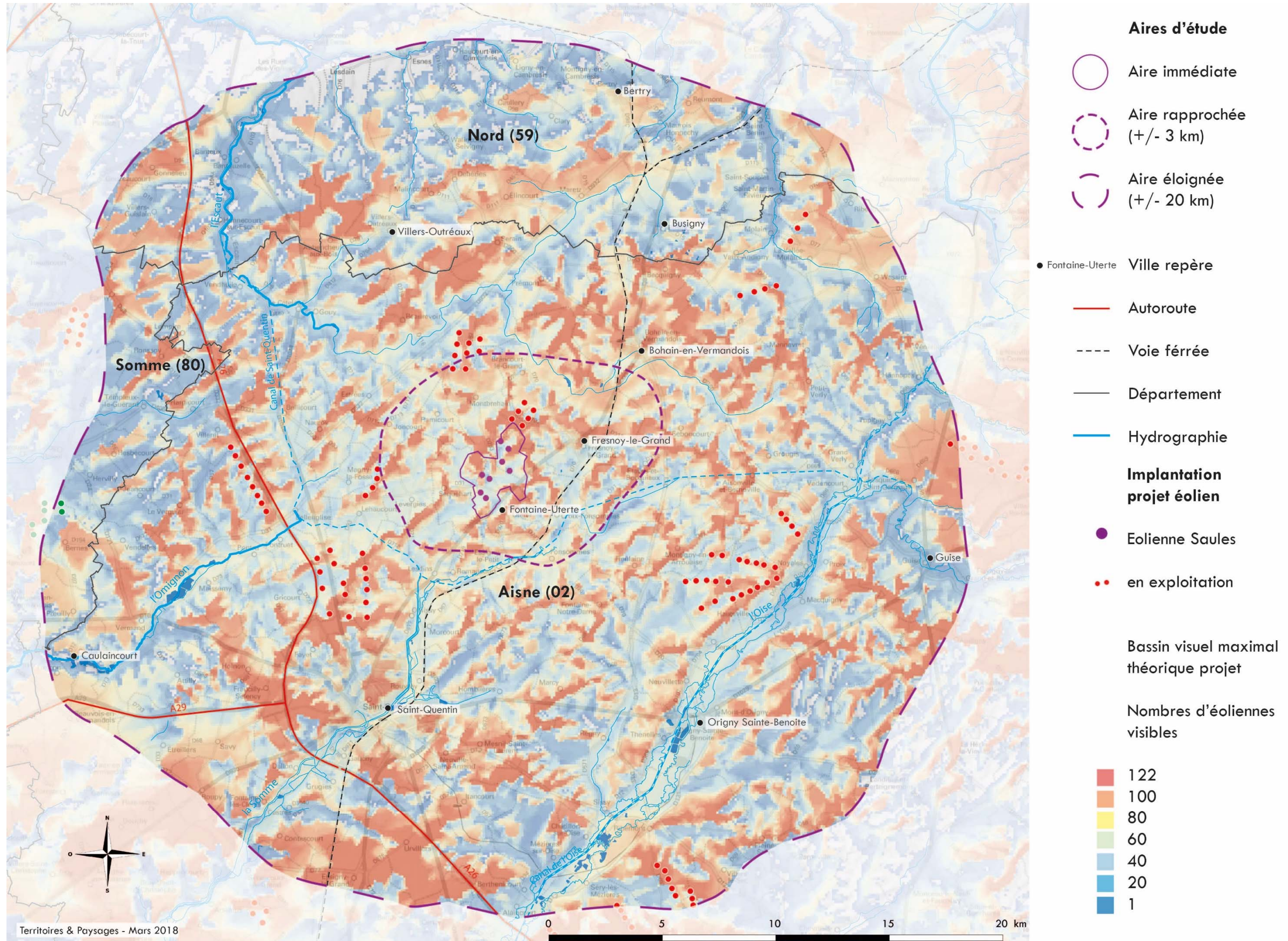
CARTE 28 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE POUR LES EFFETS CUMULES



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte Ville repère
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Département
 - Hydrographie
- Prise de vue**
- 1 Position et numéro de la prise de vue
 - Eolienne Saules
 - En exploitation
 - En travaux
 - En instruction

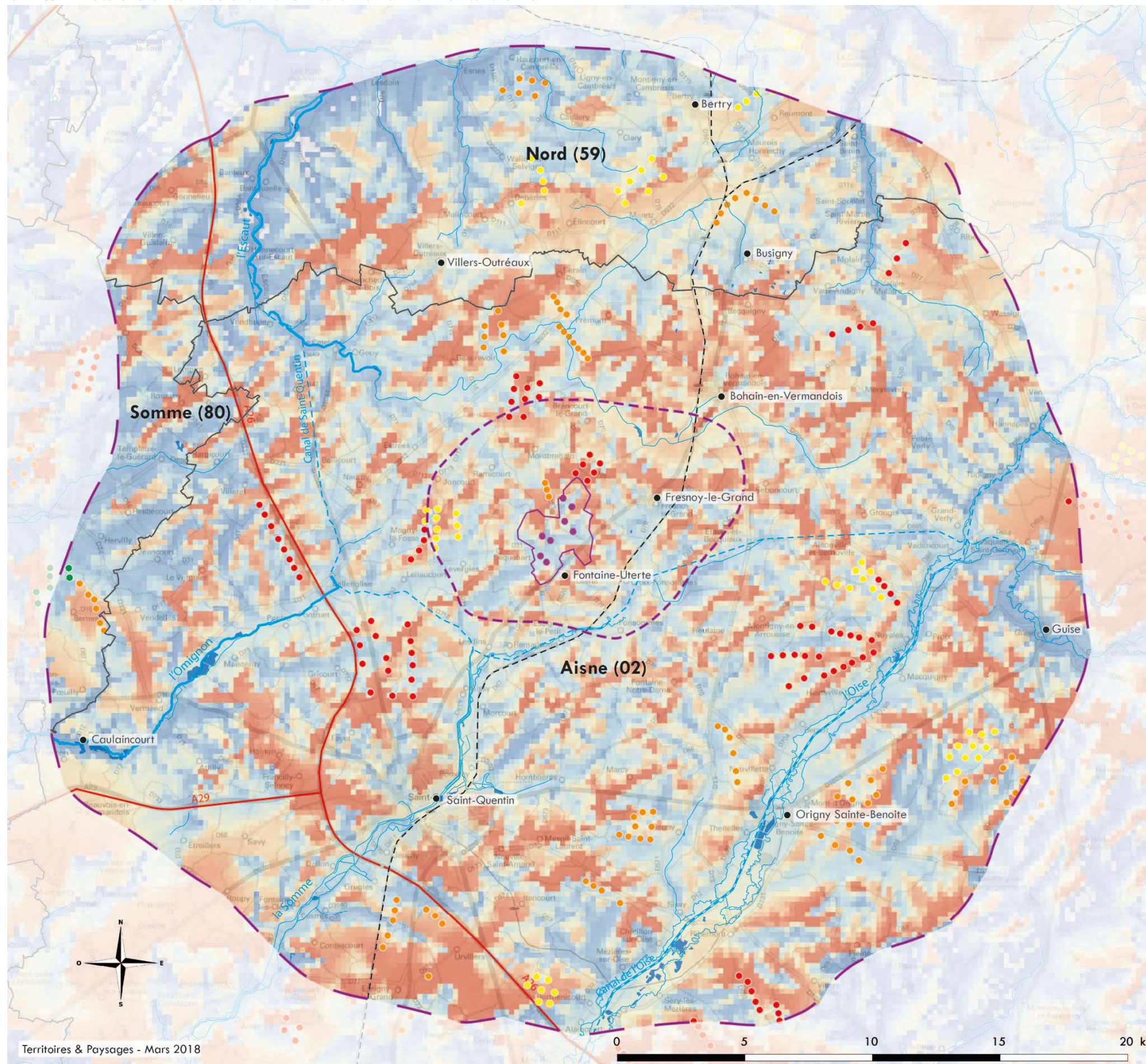
Sources :
Raster - IGN
MNT - IGN

CARTE 29 : EFFETS CUMULES DU PROJET DES SAULES AVEC LES PARCS EOLIENS EXISTANTS



VALECO - Projet éolien des Saules, communes de Fontaine-Uterte et de Croix-Fonsomme (02) – Mars 2018
Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement

CARTE 30 : EFFETS CUMULES DU PROJET DES SAULES AVEC LES PARCS EOLIENS EXISTANTS ET LES PROJETS EOLIENS



- Aires d'étude**
- Aire immédiate
 - Aire rapprochée (+/- 3 km)
 - Aire éloignée (+/- 20 km)
- Fontaine-Uterte Ville repère
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Département
 - Hydrographie
- Implantation projet éolien**
- Eolienne Saules
 - En exploitation
 - En travaux
 - En instruction
- Bassin visuel maximal théorique projet
- Nombres d'éoliennes visibles
- 366
 - 300
 - 240
 - 180
 - 120
 - 60
 - 1

5. ETUDE D'ENCERCLEMENT

L'éolien est déjà présent dans le paysage du Vermandois. L'étendue paraît très vaste mais est néanmoins délimitée par des espaces très contraints. Le territoire étant investi par l'éolien, une stratégie de confortement des projets existants paraît adaptée pour éviter les effets d'encerclement des villages par les éoliennes.

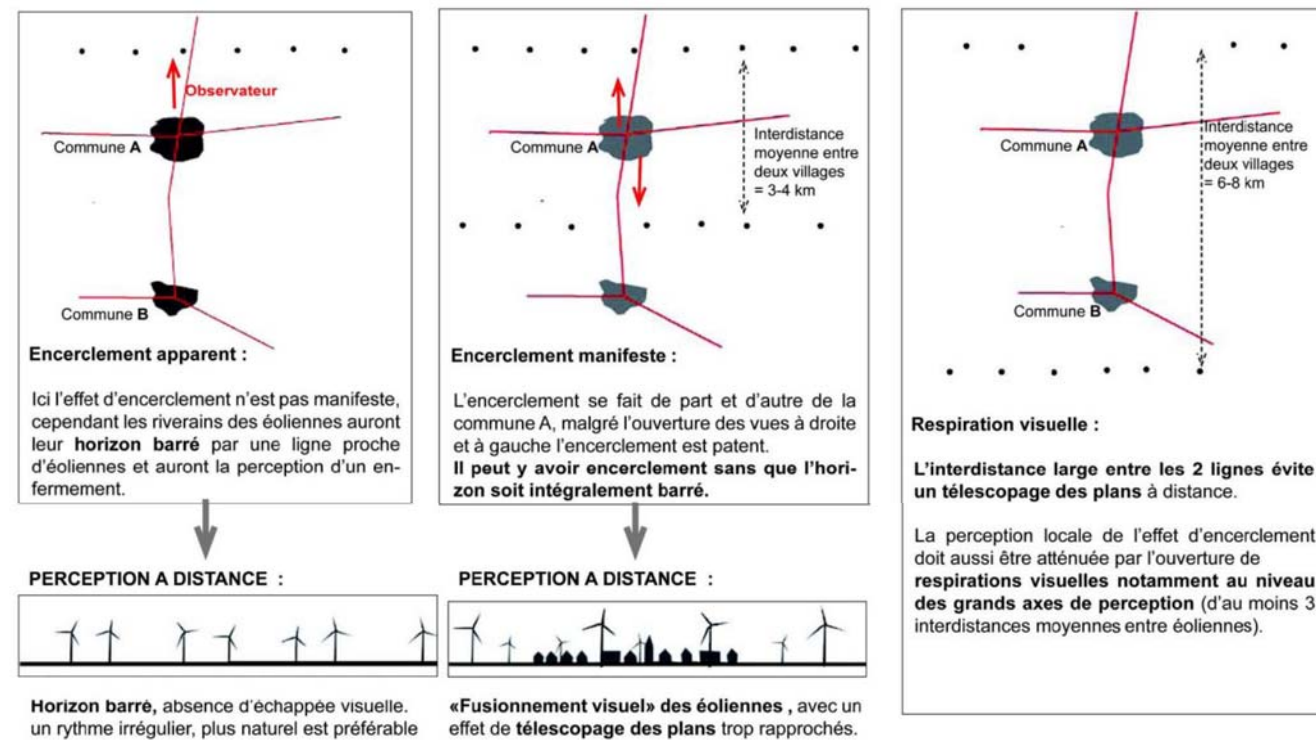
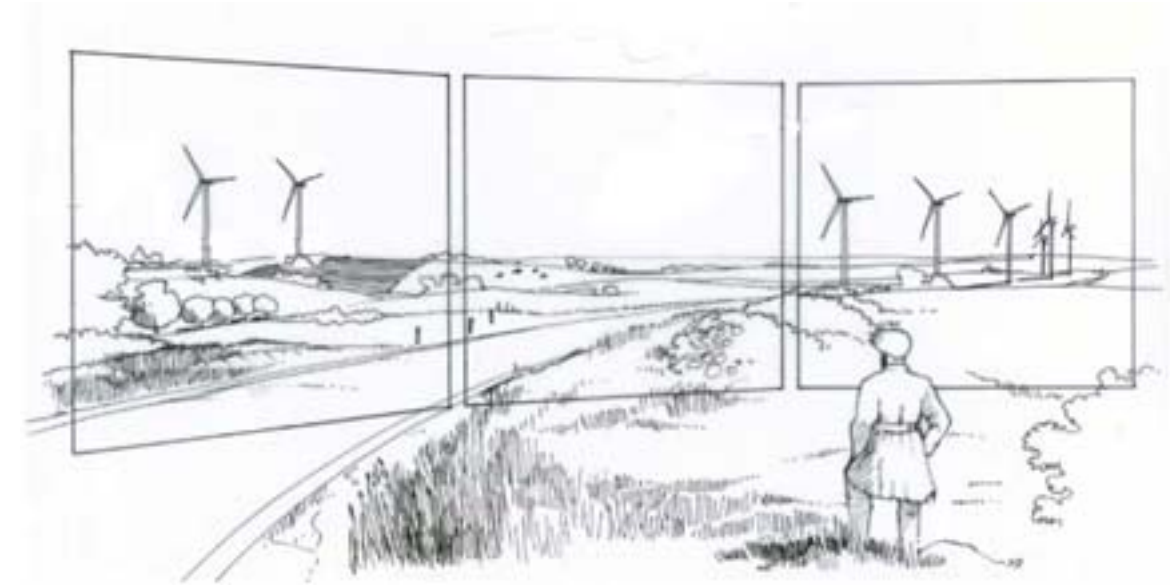
L'encerclement peut être évalué depuis deux points de vue : soit une personne empruntant les routes d'un secteur, soit un habitant.

L'ensemble des cartes est raisonné sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel en plusieurs points du village (cœur de village, sortie de village, axes de communication à proximité...). Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes mais elle permet d'évaluer l'effet d'encerclement des horizons dans le grand paysage.

(cf. méthodologie Éoliennes et risques de saturation visuelle - DREAL Centre - 2007)

Sur ce territoire, l'effet d'encerclement se ressent davantage depuis le grand paysage et les axes de communication qu'à l'intérieur des villages. L'intérieur des villages est relativement préservé en comparaison de l'effet d'encerclement évident du paysage avoisinant. Cependant, les sorties de villages présentent des visibilités sur les parcs éoliens. L'enjeu sur ce territoire est de préserver le grand paysage d'un effet d'encerclement par un grand nombre d'éoliennes dispersées sur les horizons et d'éviter que la vue d'éoliennes ne s'impose de façon permanente pour les habitants.

Depuis le Nord (Montbrehain...), le Sud (Fontaine-Uterte...) et l'Est (Fresnoy-le-Grand...) le projet des Saules se superpose le plus souvent avec le parc de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain ou encore celui d'Arrouaise ou celui du Moulin des Merveilles, laissant les espaces de respiration sans éolienne visible vers la ville de Saint-Quentin et évitant un effet d'encerclement en maintenant la variété des paysages. A l'inverse, depuis les vues de l'Ouest (Sequehart...), le projet éolien des Saules va créer des angles de vues nouveaux et peut créer un effet d'encerclement.



Méthodologie

Indices de la saturation visuelle du grand paysage, évaluée sur cartes

- Occupation de l'horizon : somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un village pris comme centre.

On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel.

Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien sur l'horizon, mesurée sur une carte.

On compte en deux classes les angles de visibilité des éoliennes :

- celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage)
- celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « normal »).

Pour simplifier, on ignore les éoliennes distantes de plus de 10 km, bien qu'elles restent visibles à cette distance par temps clair.

Il faut noter que vu depuis un village, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs.

- Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon

La comparaison des cas montre que pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

- Espace de respiration

Plus grand angle continu sans éolienne Il paraît important que chaque lieu dispose d'« espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration est représenté par le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60°, mais il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard. Un angle sans éolienne de 160 à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Impact paysager lointain

- Concurrence visuelle avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village.

La concurrence visuelle d'une éolienne avec un édifice emblématique du village, indépendamment de son éventuel statut de monument historique, est un impact à la fois pour le grand paysage et pour l'identification des habitants au village.

Dans les études préalables à la définition du projet, il est possible de vérifier sur une carte si ce problème de dominance visuelle se pose en prolongeant les droites passant à la fois par un clocher et une éolienne, ce qui permet de déterminer les points de vue qui présentent éventuellement un risque.

Indices de la saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur des villages

- Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2Km de rayon centré sur le village

A moins de 2 km du village, les éoliennes peuvent être perçues dans le village par-dessus des constructions basses. Des photomontages doivent prouver que cette situation n'est pas préjudiciable.

- Inscription d'une éolienne dans l'axe d'une portion de rue rectiligne
Cette situation a un fort impact pour le cadre de vie quotidien des habitants.

Alors que les mesures d'angles d'horizons interceptés par des parcs reflètent une vision cartographique de l'espace, plus adaptée pour évaluer les impacts dans le grand paysage, cet indice simple exprime une situation concrète d'encerclement du village, éprouvée dans des déplacements quotidiens. La visibilité des éoliennes depuis la sortie du village contribue plus ou moins au sentiment de saturation, selon la composition, l'éloignement, la densité des parcs.

- Chemins entourant le village

Les villages sont entourés par un réseau de chemins permettant de faire le tour extérieur du village à pied. Cela représente une situation concrète de vision panoramique, donc sensible à l'effet de saturation visuelle des horizons.

Définitions

Parc éolien : On entend par là le regroupement d'éoliennes spontanément perçu sur le terrain comme un ensemble visuel. Sur une carte, on peut considérer qu'un parc éolien est caractérisé par des interdistances à peu près homogènes entre éoliennes.

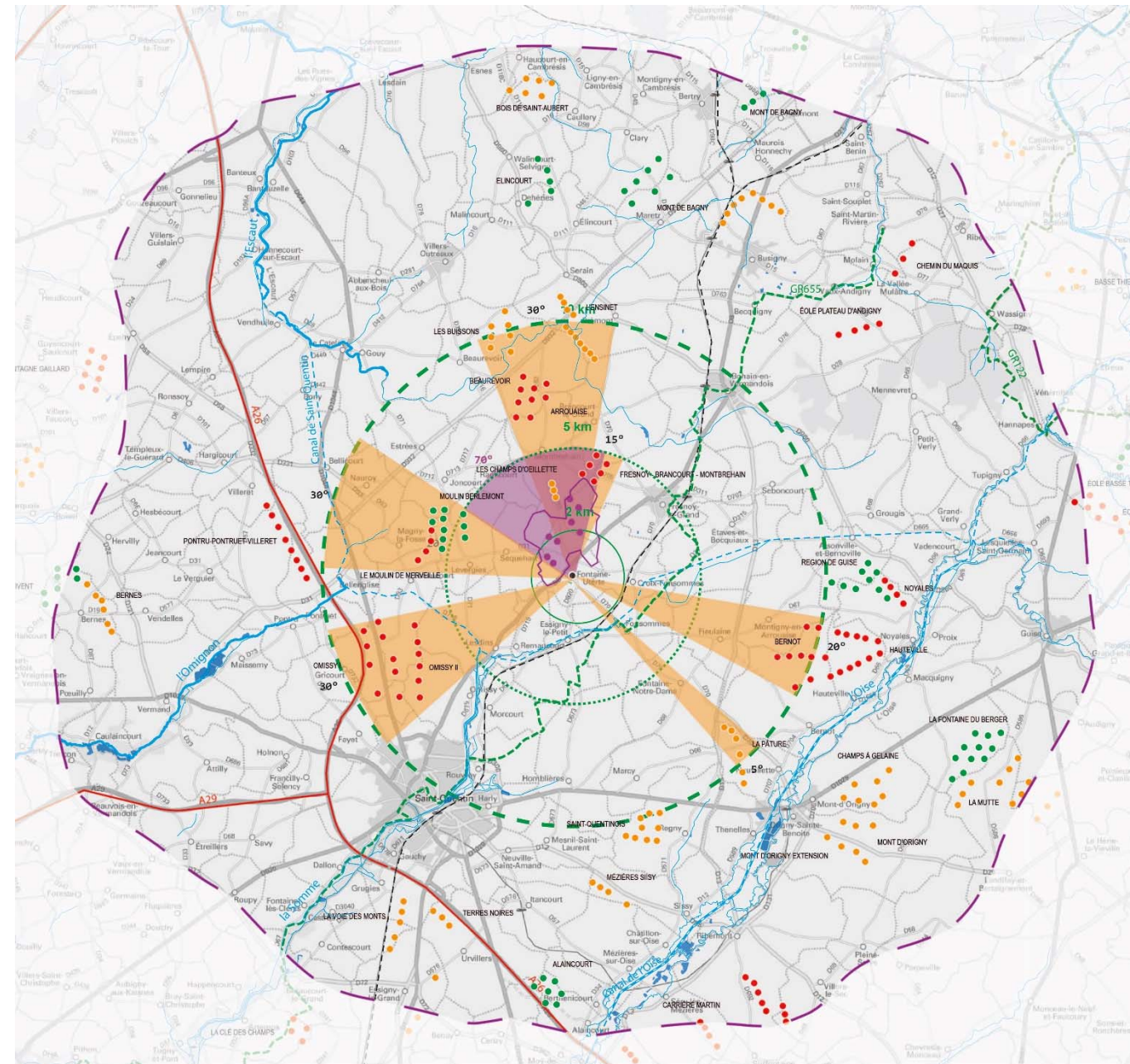
Village : On considérera comme des villages toute agglomération d'habitations au minimum autour d'une rue, à l'exception des habitations et des fermes isolées.

Distance d'un parc éolien : Quand les éoliennes d'un même parc sont distribuées de part et d'autre d'un seuil (5 ou 10 km), on compte l'ensemble dans la classe majorant l'impact.

ex : si 10 éoliennes d'un même parc sont distantes de 4 à 7 km, toutes les éoliennes du parc sont comptabilisées dans la classe « à moins de 5 km ». En effet, le regard est attiré par l'éolienne la plus proche mais il embrasse l'ensemble du parc.

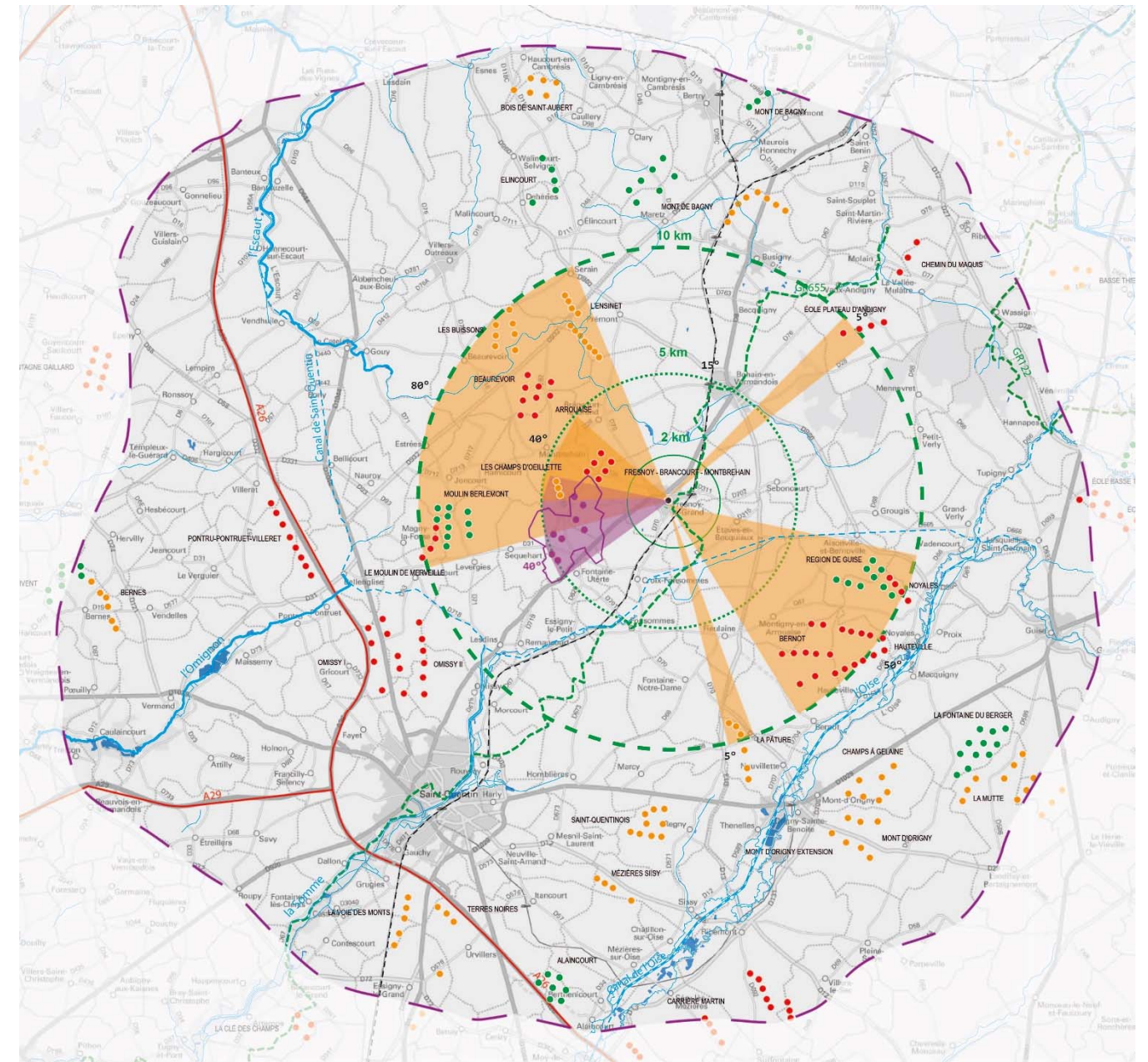
Fontaine-Uterte

Le village de Fontaine-Uterte présente actuellement des vues vers le Nord vers les parcs éoliens déjà existants (Fresnoy-Brancourt-Montbrehain, Arrouaise). Au Sud de Fontaine-Uterte, l'absence d'éolienne permet d'avoir un espace de respiration. Les éoliennes des parcs existants sont en arrière-plan, le projet des Saules vient ajouter des vues très réduites (10°). La proximité du projet par rapport au village fait que certaines éoliennes sont visibles depuis l'intérieur du village (cf. photomontage 31).



Fresnoy-le-Grand

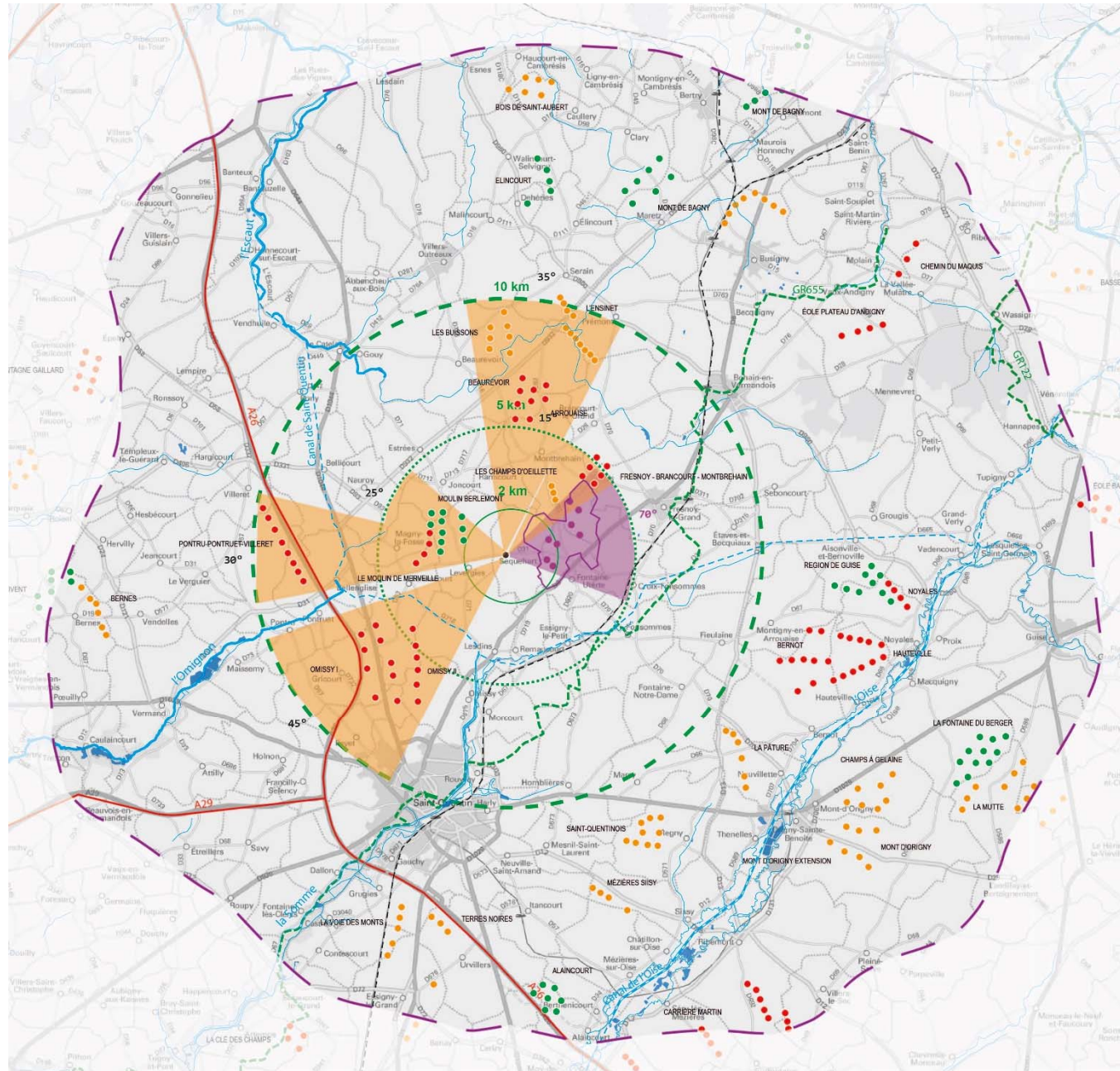
Le village de Fresnoy-le-Grand présente actuellement des vues vers l'Ouest et les parcs éoliens déjà existants (Fresnoy-Brancourt-Montbrehain, Arrouaise). Les projets des Saules vient créer et élargir la continuité de l'éolien dans le champ visuel en direction de l'Est. Les perceptions se font principalement à partir de la frange urbaine vers la campagne, notamment à partir des hameaux (Méricourt).



Sequehart

Le village de Sequehart présente actuellement des vues vers l'Ouest et les parcs éoliens déjà existants (Le Moulin de Merveille).

Le projet des Saules vient créer de nouvelles visibilité dans le champ visuel en direction de l'Est. Les perceptions se font principalement à partir de la frange urbaine vers la campagne, notamment à partir des zones d'habitat souvent récentes (nouveaux lotissements souvent orientés vers l'extérieur du village).



Montbrehain

Le village présente des vues vers le Nord et le parc éolien d'Arrouaise. Au Sud, le projet des Saules est dans le même angle de vision avec le parc éolien déjà existant (Fresnoy-Brancourt-Montbrehain, Arrouaise) et le futur parc des Champs d'Éillette.

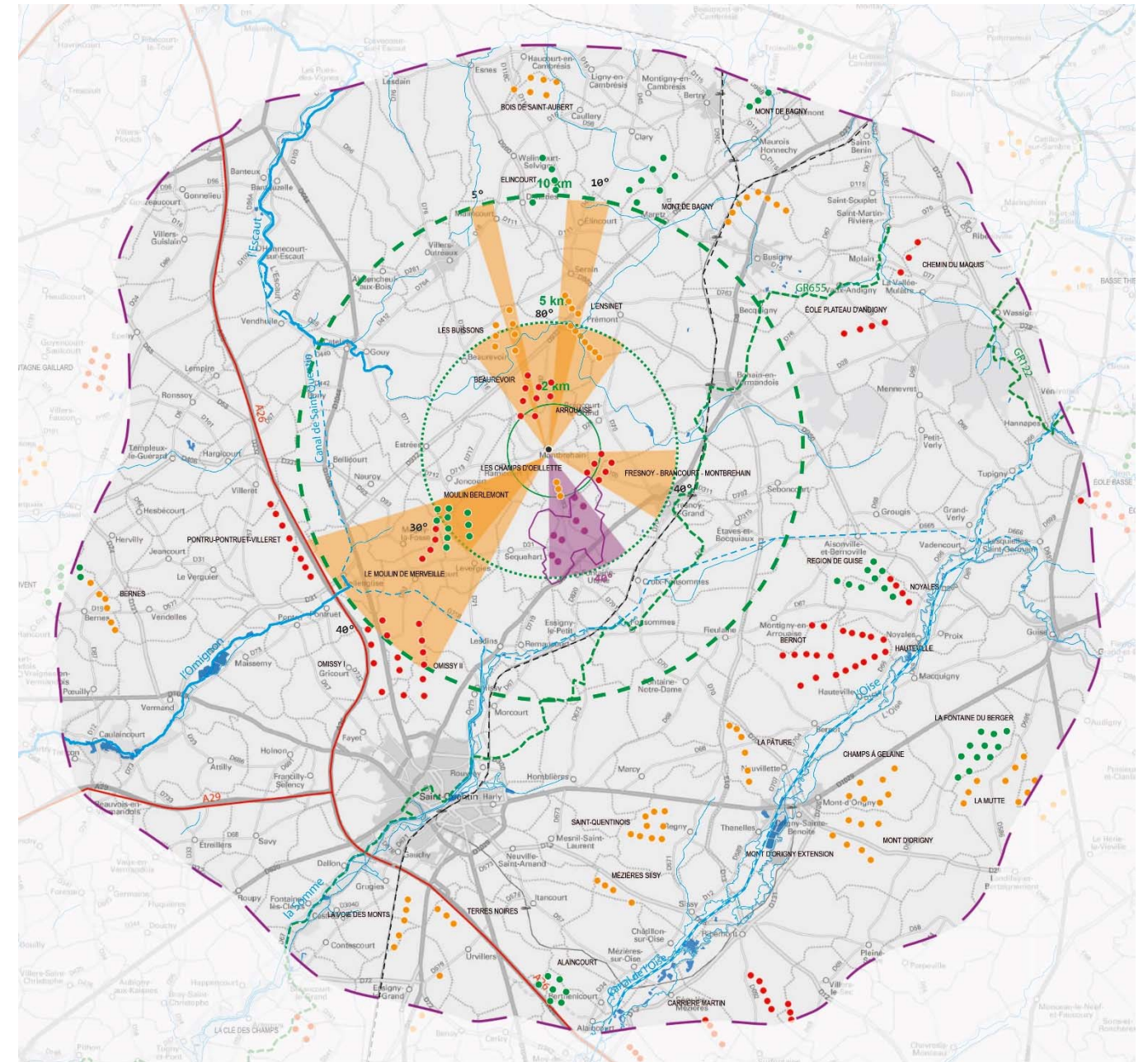


FIGURE 15 : TABLEAU RECAPITULATIF D'ENCERCLEMENT

	Encerclement évalué sur la carte en choisissant un village comme centre de référence							Impact paysager lointain	Saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur du village en lien avec le projet des Saules		Constat effectué sur place
	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) au dessus de 90 cela exprime une concentration d'éoliennes proche du village	Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') au dessus de 100 cela exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision	Indice d'occupation des horizons A + A' a. en excluant les doubles comptes b. sans exclure les doubles comptes Seuil d'alerte au dessus de 120°, effet sensible dans le grand paysage	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km éolienne implantée + (éoliennes accordées) + <u>du projet des Saules</u>	Indice de densité sur les horizons occupés - Ration nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A']) Seuil d'alerte au dessus de 0,10	Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne En dessous de 60° à 70°, les éoliennes sont omniprésentes	Concurrence visuelle <u>du projet des Saules</u> avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village		Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le village éolienne implantée + (éoliennes accordées) + <u>du projet des Saules</u>	Eolienne <u>du projet des Saules</u> distante de moins de 2 km visible depuis une place du village	
Fontaine-Uterte	80	115	a. 160 b. 195	6 + (6) + <u>8</u>	0,10	98	NON	0 + (0) + <u>4</u>	OUI	OUI	- vue depuis le coeur du village
Sequehart	130	110	a. 215 b. 240	10 + (13) + <u>8</u>	0,13	90°	NON	0 + (0) + <u>4</u>	NON	OUI	- vue depuis le coeur du village
Fresnoy-le-Grand	80	140	a. 160 b. 220	4 + (3) + <u>8</u>	0,06	60°	NON	0 + (0) + <u>0</u>	NON	NON	- pas de vue depuis le coeur du village - le projet ne vient pas ajouter une saturation visuelle
Montbrehain	190	55	a. 200 b. 245	15 + (27) + <u>8</u>	0,20	70°	NON	5 + (3) + <u>0</u>	NON	NON	- pas de vue depuis le coeur du village - le projet ne vient pas ajouter une saturation visuelle

FIGURE 16 : TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS

Photomontage	Aire	Distance (km)	Cohérence	Echelle	Sensibilité	Impact
PM 1, A29	Éloigné	14	1	1	2	Largement modéré à faible
PM 2, Basilique de Saint-Quentin		9,9	0	0	0	Largement modéré à faible
PM 3, Aisonville et Bernoville		9,7	1	1	2	Largement modéré à faible
PM 4, D1029 - Marcy		9,3	1	1	2	Largement modéré à faible
PM 5, D932 – Serain		8,1	1	2	2	Largement modéré à faible
PM 6, Montigny-en-Arrouaise		7,8	1	2	2	Largement modéré à faible
PM 7, Prémont		7,1	2	2	2	Modéré
PM 8, D13		6,9	2	2	2	Modéré
PM 9, Fontaine-Notre-Dame		6,8	2	2	2	Modéré
PM 10, Beaufeuille - Ancien Château - Monument Historique		6,7	2	2	3	Modéré
PM 11, Fioulaine		6,6	2	2	2	Largement modéré à faible
PM 12, Bohain-en-Vermandois		6,5	1	2	2	Modéré
PM 13, Magny-la-Fosse		6,3	2	2	2	Modéré
PM 14, Fresnoy-le-Grand		Rapproché	6,2	1	1	1
PM 15, Lehacourt	5,5		2	2	2	Nul
PM 16, GR655	4,7		1	2	3	Modéré
PM 17, Etaves-et-Bocquiaux	4,5		2	2	2	Modéré
PM 18, Joncourt	4,3		2	2	2	Modéré
PM 19, Fonsommes - Sources de la Somme - Site Inscrit	4		0	0	0	Modéré
PM 20, Levergie	2,6		2	2	2	Signifiant
PM 21, D70	2,6		3	2	2	Modéré
PM 22, Croix-Fonsommes	2,5		1	1	1	Modéré
PM 23, Montbrehain	2,5		2	2	2	Modéré
PM 24, Hameau de Prézelles	2,3		2	2	2	Signifiant
PM 25, Brancourt-le-Grand	2,3		3	2	2	Nul
PM 26, D8 - Fresnoy-le-Grand	2		2	2	2	Signifiant
PM 27, Sequehart	1,1		2	3	2	Signifiant
PM 28, Hameau de Méricourt	1,1		2	3	2	Signifiant
PM 29, Fontaine-Uterte - D820	0,9		2	3	2	Signifiant
PM 30, D8	0,7		2	3	2	Signifiant
PM 31, Fontaine-Uterte	0,6	2	3	2	Signifiant	

6. IMPACTS DE LA CONSTRUCTION SUR LE PAYSAGE

Les différentes phases de construction du parc éolien ont des impacts minimisés sur le paysage car les effets du chantier sont de courte durée et réversibles.

Phase de préparation du site et de défrichage : la réalisation des voies d'accès, des plateformes et des zones de survol des pales des éoliennes ne nécessitent aucun défrichage de boisements. Par conséquent, les impacts de cette phase sur le paysage sont nuls.

Phase d'amenée de matériaux et de matériels : cette phase nécessite de nombreux transports. Leur courte durée n'impacte pas le paysage. Les conséquences de cette phase auront un impact négatif faible temporaire sur le paysage.

Phase de construction : les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et du relief (déblais/remblais, revêtements).

Les aires d'entreposage et d'assemblage ne nécessiteront pas d'aménagements particuliers. En revanche, un terrassement et la mise en place d'un revêtement seront nécessaires pour les plateformes de montage des éoliennes. Pour autant, les secteurs retenus pour la création des plateformes ne présentent pas de forts dénivelés. La modification de la topographie comme le changement de la couleur et de la surface du sol limitent l'impact paysager. Ce dernier est restreint à l'aire immédiate.

La construction de chacune des fondations nécessite l'excavation d'un volume de terre et de roche conséquent. La modification de la topographie provoquée par le stockage de la terre excavée en surface sera toutefois de faible importance et temporaire.

Le réseau électrique interne devra passer dans une tranchée. Une fois les câbles enterrés, la tranchée sera comblée avec la terre excavée au préalable.

La création des pistes d'accès nécessite un décapage du sol sur 10 à 40 cm afin d'accueillir un géotextile et une couche de ballast/empierrement. La modification de la topographie sera de faible importance. La modification de la texture du sol aura un impact à long terme, limité au paysage immédiat du projet et difficilement perceptible depuis l'aire éloignée. L'impact est donc limité.

7. IMPACTS POST-EXPLOITATION

En fin d'exploitation, les impacts paysagers du démantèlement du parc seront identiques aux impacts en phase chantier. Le développeur s'engage à remettre le site en l'état initial après exploitation. L'ensemble des matériaux introduits sera enlevé. Les impacts négatifs seront faibles et de courte durée. Le site sera remis en l'état à court ou moyen terme.



FIGURE 17 : TABLEAU DES ENJEUX, DES SENSIBILITES ET DES IMPACTS

TYPES	NATURE	NIVEAU DE L'ENJEU	NIVEAU DE SENSIBILITE	QUALIFICATION DE L'IMPACT
UNITES PAYSAGERES				
Les vallées : l'Escaut, l'Oise, la Somme	<i>Cette morphologie caractéristique des vallées est peu propice aux vues en direction de l'aire immédiate. Depuis le fond de la vallée de l'Oise, les reliefs environnants ferment les vues en direction de l'aire immédiate. Seuls les sommets des coteaux en contact avec les plateaux Cambrésiens et Vermandois peuvent présenter des vues.</i>	Modéré	Faible à nul	- Le projet n'est pas perceptible depuis les vallées
Les plateaux : Cambrésiens, Vermandois, Thiérache	<i>Les points hauts des plateaux peuvent présenter des vues, mais l'éloignement atténue les possibles visibilitées</i>	Modéré	Largement modéré à faible	- Le paysage ample et dégagé permet d'engendrer des rapports d'échelles équilibrés
Les collines : Vermandois	<i>Les vues sont plus ouvertes sur les hauteurs des collines, au niveau des lieux de vie et depuis les axes de circulation, mais l'éloignement atténue les possibles visibilitées</i>	Modéré	Faible à nul	- Le projet n'est pas perceptible
Les plaines : les grandes cultures du Vermandois	<i>L'enjeu réside ici dans l'ouverture du paysage et la présence de lieux de vie. En effet, cette structuration du paysage laisse présager des visibilitées</i>	Modéré	Signifiant	- La taille raisonnée du projet en modère largement la prégnance - le projet évite les ruptures de pentes des petits vallons
LIEUX DE VIE				
Aire rapprochée (+/- 3 km)	<i>Les villages de Fontaine-Uterte, Fresnoy-le-Grand, Hameau Méricourt, Croix-Fonsomme, Sequehart, Levergies, Joncourt, Ramicourt, Montbrehain, Brancourt-le-Grand, Etaves-et-Bocquiaux, Fonsomme sont sensibles en raison de leur position sur la plaine du Vermandois</i>	Modéré	Signifiant	- Le projet reste toujours bien lisible - Les vues se font principalement en sortie de village (cf. photomontages 14, 15, 17, 24, 27, 28) - le village de Fontaine-Uterte présente des vues à l'intérieur du village mais sans effet de surplomb car le village est sur une petite butte (cf. photomontages 29 et 31)
Aire intermédiaire (+/- 10 km)	<i>Les villages de Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame, Seboncourt, Bohain-en-Vermandois, Prémont, Serain, Beaufort, Estrées, Nauroy, Magny-la-Fosse, Lehaucourt, Essigny-le-Petit sont à prendre en considération en raison de leur position sur la plaine du Vermandois, mais la distance et la localisation de certains village dans les vallées (la Somme, l'Escaut...) atténues les possibles visibilitées</i>	Modéré	Modéré	- L'éloignement et l'amplitude de l'espace font apparaître le projet en arrière-plan - La situation en creux de nombreux villages empêche toutes visibilitées vers le projet (cf. photomontages 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13)
Aire éloignée (+/- 20 km)	<i>Au-delà de 10 km, les vues sont plus rares, le vallonnement des reliefs doux, les vallées et les bois limitent les perceptions sur l'aire immédiate (Saint-Quentin, Origny Sainte-Benoite, Guise, Villers-Outréaux, Busigny)</i>	Modéré	Faible à nul	- Le projet n'est pas visible depuis ces villes le plus souvent en fond de vallée
VOIE DE COMMUNICATION				
Voie de communication locale	<i>Les routes D8, D932, D1044 croisent l'aire immédiate</i>	Largement modéré à faible	Signifiant	- Les séquences routières permettent la découverte du projet sans effet de surprise - Le projet est bien lisible dans le paysage ouvert et selon des rapports d'échelle équilibrés (cf. photomontages 21, 26, 30)
Grandes infrastructures	<i>Les autoroutes A26 et A29 peuvent présenter des vues furtives et rapides sur le projet en covisibilité avec la basilique de Saint-Quentin</i>	Modéré	Largement modéré à faible	- Le projet est toujours perçu en recul (cf. photomontages 4 et 5)
PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL				
Site	<i>L'ensemble des sites classés (Chêne Vieux à Bohain en Vermandois, Parc du château de Caulincourt,) et inscrits (Sources de la Somme, Vallée du Haut Escaut - Abbaye de Vaucelles) sont situés dans des vallées ou cerclés de bois</i>	Largement modéré à faible	Nul	- Le projet n'est pas visible depuis les Sites (cf. photomontage 19)
Monument Historique	<i>Seul l'Ancien château sur la commune de Beaufort, (Monument Historique Classé), situé à plus de 7 km peut présenter des vues du fait qu'il soit extérieur à un environnement urbain et localisé sur une butte</i>	Largement modéré à faible	Modéré	- Depuis l'Ancien Château des vues sont présentes sur le projet, cependant le parc d'Arrouaise au premier plan rend discret le projet des Saules et peu perceptible dans le paysage.
	<i>Depuis la Basilique de Saint-Quentin l'environnement urbain empêche toute vue en direction de l'aire immédiate, cependant les risques de covisibilité sont possibles, car de nombreuses éoliennes sont déjà en covisibilité avec la basilique</i>	Signifiant	Largement modéré à faible	- Seules depuis les grandes infrastructures (autoroutes, rocadés...) qui mènent à Saint-Quentin, des risques de covisibilité furtive sont possible entre la Basilique de Saint-Quentin et le projet (cf. photomontage 1)
	<i>L'environnement urbain et la proximité de bâtiments empêchent toute vue en direction de l'aire immédiate pour l'ensemble des autres Monuments Historique Classés et Inscrits</i>	Largement modéré à faible	Nul	- Le projet n'est pas visible depuis les Monuments Historiques
TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS				
Sentier de randonnée	<i>Le GR655 traverse l'aire d'étude, à environ 5 km du projet, le déplacement doux et lent permet d'avoir des perceptions longues sur le projet</i>	Modéré	Modéré	- Les vues depuis le GR sont localisées et furtives, les visibilitées sont présentes quand le GR coupe une route (cf. photomontage 16)
Lieu culturel	<i>Saint-Quentin, Ville d'Art et d'Histoire, constitue le principal pôle touristique et culturel. Le territoire compte également de nombreux lieux de mémoire de la Première Guerre Mondiale : cimetières, monument aux Morts, monument américain, mémoriaux australien, américains, britanniques...</i>	Modéré	Nul	- Depuis le cœur de Saint-Quentin et au pied de la Basilique, les vues sont absentes (cf. photomontage 2)
Activités et loisirs	<i>Les nombreux cours d'eau, ainsi que les canaux (Saint-Quentin, l'Oise) offrent un cadre paysager privilégié et des balades</i>	Modéré	Nul	- Le projet n'est pas visible depuis les canaux et vallées
CONTEXTE EOLIEN				
Parcs en activité, accordés et en projet	<i>La multiplication des parcs et projets éoliens dans ce paysage est un enjeu avec un risque de saturation visuelle à prendre en compte</i>	Signifiant	Signifiant	- Le projet est toujours bien distinct par sa structure dans les situations de covisibilité avec le contexte éolien global - Des effets d'encerclément limités, notamment en raison du principe de densification du pôle

Synthèse sur l'impact visuel du projet

Les tableaux ci-contre résument l'ensemble des effets visuels du projet éolien suivant les trois critères d'appréciation définis précédemment.

Notre attention porte sur les valeurs d'appréciation supérieures ou égales à trois qui indiquent que le point de vue présente soit une incohérence visuelle, une rupture d'échelle et/ou une sensibilité culturelle notable. Cette mise en exergue des points sensibles permet de dresser la liste des impacts visuels du projet.

Les impacts du projet diffèrent grandement selon que l'on se trouve dans l'aire éloignées ou rapprochée.

Aire éloignée :

- le projet est visible depuis les axes de communication et principalement depuis l'Ouest avec en avant-plan la ville de Saint-Quentin ;
- le regard est libéré par la concentration spatiale des machines ;
- le rapport d'échelles est toujours en faveur du paysage ;
- les éoliennes peuvent constituer un arrière-plan qui apporte de la profondeur au paysage ;

Aire rapprochée :

- l'ensemble des lieux de vie sont impactés par le projet mais le plus souvent en entrée ou en sortie de village, très rarement dans le cœur villageois ;

Le projet reste dans son ensemble cohérent et adapté au grand paysage dans lequel il s'insère. Le projet des Saules avec celui des Champs d'Éillette et celui existant de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes s'organise dans une logique commune. Des distances de respiration significatives sont ménagées entre les différents pôles de densification.

Les impacts les plus notables viennent des entrées et sortie des villages.

Dans sa configuration actuelle, le projet éolien des Saules est en cohérence avec les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire, à noter seul une visibilité depuis un monument historique est à noter. L'implantation est en cohérence avec les parcs existants à proximité et les futurs projets éoliens.



CHAPITRE III : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Au vu des enjeux, de la méthode de détermination du scénario retenu et des impacts visuels du projet sur le paysage et le patrimoine, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures d'évitement et de compensation d'un point de vue paysager.

Seules des mesures de réduction vont permettre une meilleure intégration du projet dans le territoire.

Les mesures de réduction du projet éolien concernent :

- les pistes d'accès au chantier et pour la maintenance qui empruntent en majorité des voies existantes ainsi que les plateformes de montage ;
- les lignes électriques enfouies, pour le transport de l'énergie produite par les éoliennes avec des tranchées de raccordement recouvertes par la terre déblayée in situ, en respectant la morphologie du milieu environnant ;
- les structures annexes ici constituées de deux postes de livraison ;

1. INSERTION PAYSAGERE DES CHEMINS ET PLATEFORMES

Le tracé des chemins et des plateformes a été étudié afin de s'intégrer le mieux possible au site et aux activités qui s'y déroulent. L'utilisation des chemins existants a été privilégiée. Ainsi, seulement 814 mètres de pistes sont aménagés.

Les aires d'assemblage sont localisées au pied de chaque éolienne.

La conservation des surfaces de levage est nécessaire durant toute la durée de vie du parc éolien, en particulier en cas de maintenance, nécessitant l'intervention d'une grue. Ainsi les plateformes et les pistes seront conservées.

Par ailleurs, un état des lieux réalisé avant et après le chantier, permettra de mesurer l'impact des travaux et de l'exploitation sur les usages et l'écosystème.

2. INSERTION DES RESEAUX ELECTRIQUES

Pour éviter tout impact paysager supplémentaire, le maître d'ouvrage s'engage à enterrer la totalité du réseau inter-éolien créé.

Les réseaux entre les postes de livraison et le poste source seront enfouis. Les tranchées de raccordement, pour la plupart, se feront en bordure des chemins existants ou créés afin de limiter les impacts visuels et environnementaux.

3. LES STRUCTURES ANNEXES

Le poste de livraison

Le projet prévoit l'installation de deux postes de livraison à proximité de l'éolienne 3 et 6.

Pour favoriser l'insertion des PDL dans le paysage, il est prévu un habillage en bardage bois sur les façades. Les portes et les zones non couvertes de bardage sont quant à elles teintées en couleur "marron".

Le photomontage ci-dessous illustre la vue sur le PDL dans son environnement, le long d'une voie d'accès. On remarque que le choix de l'habillage en bois et la teinte marron conviennent parfaitement à cet environnement dans lequel le PDL est très peu visible.



FIGURE 18 : LE PDL DANS SON ENVIRONNEMENT

4. REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

Le développeur s'engage à remettre le site en l'état proche de l'état initial après exploitation. Cela induit l'enlèvement des machines, des matériaux rapportés ainsi que de toutes les constituantes des structures annexes.

- Impact brut identifié : modification visuelle du paysage et artificialisation du site par l'implantation d'un parc de 8 machines.
- Objet de la mesure : Remise en état du site après exploitation.
- Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la période d'exploitation.
- Responsable : Maître d'ouvrage.

- Impact brut identifié : modification visuelle et artificialisation du site par l'installation d'un local préfabriqué.
- Objet de la mesure : Favoriser l'intégration du poste source dans l'environnement immédiat.
- Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.
- Coût prévisionnel : bardage bois – 4 000 euros
- Responsable : Maître d'ouvrage – paysagiste concepteur.

5. EVITER, REDUIRE, COMPENSER

Thèmes	Sensibilité (état initial)	Mesure préventive mise en œuvre	Effet / impact du projet final			Mesures de réduction (R), d'accompagnement (A), de compensation (C) ou de suivi (S)			Impact résiduel
			Nature	Intensité	Durée	Nature	Type	Coût	
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignés des vallées - Favorables au développement éolien si l'on respecte les lignes de force du paysage - Le schéma régional éolien classe cette zone comme favorable 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du site et de l'implantation selon des enjeux paysagers à petite et grande échelles - Rationalisation du développement éolien dans un espace favorable - Diminution du nombre d'éoliennes (hypothèse la plus condensée) - Cohérence avec le Schéma régional éolien - Recul des vallées - Gabarit d'éolienne en cohérence avec l'échelle du paysage et la taille des éoliennes existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc perceptible seulement en sorties de villages mais sans effet d'écrasement (éloignement) - Absence de surplomb ou de rupture d'échelle avec les vallées voisines 	Moyenne	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement souterrain inter-éolien et entre éoliennes et poste - Aménagement des abords des villages et densification des ceintures végétales. <p>Le but de cette mesure n'est pas de masquer les éoliennes, mais de limiter leur prégnance dans le champ de vision.</p>	R A	Compris dans le coût du projet Un fond de l'ordre de 3 000 € TTC, peut-être alloué pour la plantation d'écrans végétaux visuels pour les riverains en vue sur le parc éolien qui en feraient la demande.	Faible
		<ul style="list-style-type: none"> - Postes de livraison à proximité immédiate de l'aire de montage de l'éolienne 3 et 6 	Perception restreinte dans les parcelles agricoles, occultée par les dimensions de l'éolienne	Négligeable	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Un habillage en bardage bois en sur les façades - Les portes et les zones non couvertes de bardage sont teintées en couleur «marron» issue du nuancier Ral (RAL 7015) 	R	Compris dans le coût du projet	Nul
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible, une seule vue depuis un Monument Historique - Covisibilité éloigné avec la Basilique de Saint-Quentin 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des emprises au sol (chantier ou permanent) 		Négligeable	Aucune				Faible
Usage agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des emprises au sol (chantier ou permanent) - Utilisation des chemins existants seuls 814 mètres seront créés, les autres pistes sont déjà existantes et conformes au bon gabarit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'exploitation agricole - Utilisation des chemins existants : seul 814 mètres de pistes sont aménagés. les autres pistes déjà existantes sont conformes et au bon gabarit. 	Faible		Temporaire / permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Décompactage des sols et régalaie des terres végétales stockées après travaux - Entretien des pistes et chemins d'exploitation utilisés pour accéder aux éoliennes - Indemnisation de propriétaires 	R C		Faible
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité pncuelle depuis le GR655 	Pas d'effet sur le patrimoine historique ou architectural	Attrait potentiel de nouveaux visiteurs intéressés par le tourisme des énergies	Très faible à faible	Temporaire / permanente	Aucun accueil du public sur le site	R		Nul

CONCLUSION GENERALE

L'état initial a démontré la capacité du paysage à accueillir un projet éolien suivant un parti pris paysager qui impose un certain nombre de contraintes d'implantation.

Il a également mis en exergue les secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude du projet éolien des Saules.

Au sein de l'aire éloignée, les perceptions visuelles en direction de l'aire immédiate sont localisées depuis l'Ouest, depuis les axes de communication qui se dirige vers Saint-Quentin. En se rapprochant dans vers l'aire rapproché, le projet devient plus visible car il se trouve sur un relief plat.

Le choix du projet final est conforme au parti pris paysager en proposant l'implantation de 8 éoliennes.

Le projet reste dans son ensemble cohérent et adapté au grand paysage dans lequel il s'insère. Le projet des Saules avec celui des Champs d'Éillette et celui existant de Fresnoy-Brancourt-Montbrehain sont structurés de façon à former un ensemble cohérent et un pôle de densification. Ainsi l'ensemble des éoliennes s'organise dans une logique commune. Des distances de respiration significatives sont ménagées entre les différents pôles de densification.

Le projet reste dans son ensemble très cohérent, adapté au grand paysage dans lequel il s'insère. Il conserve des fenêtres visuelles encore vierges.

La localisation de l'aire immédiate et l'implantation des machines respectent :

- la préservation des espaces visuels sans éoliennes ;
- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- le maintien de l'ouverture du grand paysage en ménageant des fenêtres visuelles entre les différents parcs éoliens ;

La méthodologie d'étude est adaptée aux composantes et perceptions paysagères. Elle comprend :

- la prise en compte des effets cumulés avec les autres projets éoliens
- la mise en exergue de la notion de covisibilité des parcs éoliens entre eux mais aussi avec le paysage vécu.
- la prise en compte de la saturation visuelle

Au vu de la topographie du site d'implantation, le projet permet de s'insérer au mieux dans un contexte local marqué par l'éolien et son extension.

Les éoliennes sont les témoins paysagers de la transition énergétique qui s'amorce. Le projet des Saules participe avec cohérence et harmonie à ces nouvelles expressions paysagères.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil Départemental Meurthe-et-Moselle, Atlas des paysages de la Meurthe-et-Moselle, 2014
- CAUE de la Moselle, Atlas des paysages de la Moselle, 2014
- Charte 2015-2027 du PNR de Lorraine, 2014
- Région Lorraine, Schéma Régional Climat Air énergie de Lorraine, 2012
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEEDM, 2010
- Base Mérimée : www.culture.gouv.fr

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photos

Photo 1 : Le parc éolien Fresnoy - Brancourt - Montbrehain - T&P, juin 2016	12
Photo 2 : Le parc éolien Omissy - T&P, juin 2016	12
Photo 3 : Le parc éolien Le Moulin de Merveille - T&P, juin 2016	13
Photo 4 : La vallée de l'Escaut - T&P, juin 2016.....	34
Photo 5 : Les plateaux Cambrésiens - T&P, juin 2016	34
Photo 6 : La basse Thiérache - T&P, juin 2016	35
Photo 7 : La vallée de l'Oise - T&P, juin 2016	35
Photo 8 : Les plateaux du Vermandois - T&P, juin 2016.....	36
Photo 9 : Les collines du Vermandois - T&P, juin 2016.....	36
Photo 10 : La plaine agricole - T&P, juin 2016.....	38
Photo 11 : La rivière de la Somme - T&P, juin 2016.....	38
Photo 12 : Les ondulations du reliefs - T&P, juin 2016	38
Photo 13 : Les tracés rectilignes des canaux - T&P, juin 2016.....	38
Photo 14 : Le canal de Saint-Quentin - T&P, juin 2016.....	38
Photo 15 : Les haies et arbres isolés - T&P, juin 2016	38
Photo 16 : Les bosquets - T&P, juin 2016	38
Photo 17 : La culture de la betterave - T&P, juin 2016.....	39
Photo 18 : Les cultures céréalières - T&P, juin 2016.....	39
Photo 19 : Le village de Fontaine-Uterte - T&P, juin 2016	39
Photo 20 : La ville de Saint-Quentin - T&P, juin 2016.....	39
Photo 21 : La brique rouge - T&P, juin 2016.....	39
Photo 22 : Les villages-rues - T&P, juin 2016.....	39
Photo 23 : La D935 Chassée Brunehaut - T&P, juin 2016.....	39
Photo 24 : La D1029 - T&P, juin 2016.....	39
Photo 25 : Le parc éolien Fresnoy - Brancourt - Montbrehain - T&P, juin 2016	40
Photo 26 : Le parc éolien Omissy - T&P, juin 2016	40
Photo 27 : Les volumes - T&P, juin 2016	42
Photo 28 : Les pleins et les vides - T&P, juin 2016.....	42
Photo 29 : Les réseaux électriques - T&P, juin 2016.....	42
Photo 30 : Les silos - T&P, juin 2016.....	42
Photo 31 : Les verts des cultures de la betterave - T&P, juin 2016.....	43
Photo 32 : L'alternance des cultures – T&P, juin 2016	43
Photo 33 : Les masses boisées - T&P, juin 2016	43
Photo 34 : Les haies et arbres isolés - T&P, juin 2016	43
Photo 35 : Usine textile - T&P, juin 2016.....	46
Photo 36 : Tour Jeanne d'Arc - T&P, juin 2016.....	46
Photo 37 : Ancienne abbaye du Mont Saint Martin - T&P, juin 2016.....	47
Photo 38 : Église de serain - T&P, juin 2016.....	47
Photo 39 : Château de Bernoville - T&P, juin 2016.....	47
Photo 40 : Hôtel de ville - T&P, juin 2016.....	47
Photo 41 : Ancienne collégiale - T&P, juin 2016.....	48
Photo 42 : Théâtre municipal - T&P, juin 2016.....	48
Photo 43 : Château de la Pilule - T&P, juin 2016.....	48
Photo 44 : Covisibilité entre la basilique et les éoliennes - T&P, juin 2016.....	49
Photo 45 : Ancien château de Busigny - T&P, juin 2016.....	49
Photo 46 : Chapelle des Dormants - T&P, juin 2016.....	49
Photo 47 : Moulin de Lucy- T&P, juin 2016.....	50
Photo 48 : Ancien château fort - T&P, juin 2016	51
Photo 49 : Familistère Godin - T&P, juin 2016.....	51
Photo 50 : Ferme- T&P, juin 2016	52
Photo 51 : Abbaye de Vaucelles - T&P, juin 2016.....	52
Photo 52 : Chêne vieux - T&P, juin 2016	53
Photo 53 : Château de Caulincourt - T&P, juin 2016.....	53
Photo 54 : Sources de la Somme - T&P, juin 2016.....	54
Photo 55 : Abbaye de Vaucelles - T&P, juin 2016.....	54
Photo 56 : Sources de l'Escaut - T&P, juin 2016	54
Photo 57 : Cimetière militaire de l'Arbre Haut - www.saint-quentin-tourisme.fr	58
Photo 58 : Cimetière militaire de Saint-Quentin - T&P, février 2018.....	58
Photo 59 : Cimetière militaire de Savy - www.saint-quentin-tourisme.fr	58
Photo 60 : Cimetière militaire de Sequehart - www.saint-quentin-tourisme.fr	58
Photo 61 : Cimetière britannique - T&P, juin 2016.....	60
Photo 62 : GR655 - T&P, juin 2016.....	61
Photo 63 : Sentiers de randonnée - T&P, juin 2016.....	61
Photo 64 : Canal de Saint-Quentin - T&P, juin 2016.....	61
Photo 65 : Les villages dans la végétation - T&P, juin 2016	63
Photo 66 : Les villages dans la végétation - T&P, juin 2016	63
Photo 67 : L'omniprésence de la brique rouge - T&P, juin 2016	63
Photo 68 : Les extensions urbaines - T&P, juin 2016.....	63
Photo 69 : Vue depuis la route D1029 entre Homblières et Marcy - T&P, juin 2016.....	67
Photo 70 : Vue depuis la route D960 entre Guise et Aisonville-et-Bernoville - T&P, juin 2016	67
Photo 71 : Vue depuis le croisement de la route D960 et D932- T&P, juin 2016.....	68
Photo 72 : Vue depuis Nauroy - T&P, juin 2016	68
Photo 73 : Vue depuis la route D31 à Etaves-et-Bocquiaux - T&P, juin 2016.....	69
Photo 74 : Vue depuis Fontaine-Uterte - T&P, juin 2016.....	69
Photo 75 : Vue depuis la sortie de Sequehart - T&P, juin 2016	70
Photo 76 : Vue depuis la sortie de Montbrehain - T&P, juin 2016	70
Photo 77 : L'aire immédiate vue de la RD283 - T&P, juin 2016.....	73
Photo 78 : L'aire immédiate vue vu de la RD32 - T&P, juin 2016	73
Photo 79 : La route départementale 283 - T&P, juin 2016.....	73
Photo 80 : La route départementale 8 - T&P, juin 2016.....	73
Photo 81 : Bois - T&P, juin 2016.....	73
Photo 82 : Bois - T&P, juin 2016.....	73
Photo 83 : Chemin agricole - T&P, juin 2016.....	73
Photo 84 : Parcelles de céréales - T&P, juin 2016.....	73
Photo 85 : hameau de Méricourt - T&P, juin 2016.....	73
Photo 86 : Exploitation agricole - T&P, juin 2016.....	73

Figures

Figure 1 : Les SCoT dans le département de l'Aisne	10
Figure 2 : Les zones favorables du secteur C (Schéma Régional Eolien de Picardie)	14
Figure 3 : Schémas de principes de densification (Schéma Régional Eolien de Picardie)	15
Figure 4 : Schémas de principes de respiration	15
Figure 5 : Les pôles de densification du secteur C (Schéma Régional Eolien de Picardie).....	15
Figure 6 : Coupe B – B'	21
Figure 7 : Coupe A – A'	21
Figure 8 : Coupe C – C'	22
Figure 9 : Coupe D – D'	22
Figure 10 : Bloc diagramme des unités paysagères	31
Figure 11 : Croquis ambiance paysagère - Atlas du paysage de la Somme.....	43
Figure 12 : Carte du PNR de l'Avesnois.....	55
Figure 13 : Vue de l'aire immédiate depuis la RD283.....	74
FIGURE 14 : SCHEMA DES CRITERES D'APPRECIATION	98
FIGURE 15 : TABLEAU RECAPITULATIF D'ENCERCLEMENT	111
FIGURE 16 : TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS	112
FIGURE 17 : TABLEAU DES ENJEUX, DES SENSIBILITES ET DES IMPACTS	114
FIGURE 18 : LE PDL DANS SON ENVIRONNEMENT	118

Cartes

Carte 1 : Localisation de l'aire immédiate à l'échelle de la région	7
Carte 2 : Aires d'étude	9
Carte 3 : Contexte Administratif.....	11
Carte 4 : Respiration paysagère des parcs et projets éoliens	16
Carte 5 : Contexte éolien de la zone d'étude	17
Carte 6 : Socle paysager	19
Carte 7 : Perceptions visuelles	20
Carte 8 : Structures végétales.....	24
Carte 9 : Trame agricole	25
Carte 10 : Trame urbaine	26
Carte 11 : Densité de population.....	27
Carte 12 : Paysages particuliers et reconnus.....	30
Carte 13 : Unités paysagères.....	31
Carte 14 : Unité paysagère de la plaine agricole du Vermandois.....	41
Carte 15 : Monuments historiques et sites.....	45
Carte 16 : Cimetières militaires	59
Carte 17 : Tourisme et activités de loisirs	62
Carte 18 : Perceptions visuelles	65
Carte 19 : Aire immédiate	75
Carte 20 : Synthèse des sensibilités paysagers et patrimoniaux	78
Carte 21 : Projet retenu	90
Carte 22 : Zone d'influence visuelle du projet théorique	91
Carte 23 : Zone d'influence visuelle du projet en prenant en compte l'occupation du sol comme masque visuel.....	92
Carte 24 : Angles de perception du projet.....	94
Carte 25 : Zone d'influence visuelle du projet en prenant en lien avec le patrimoine et le paysage protégé	96
Carte 26 : Localisation des prises de vue.....	99
Carte 27 : Localisation des prises de vue avec ZVI.....	100
Carte 28 : Localisation des prises de vue pour les effets cumules	104
Carte 29 : Effets cumulés du projet des Saules avec les parcs éoliens existants	105
Carte 30 : Effets cumulés du projet des Saules avec les parcs éoliens existants et les projets éoliens.....	106

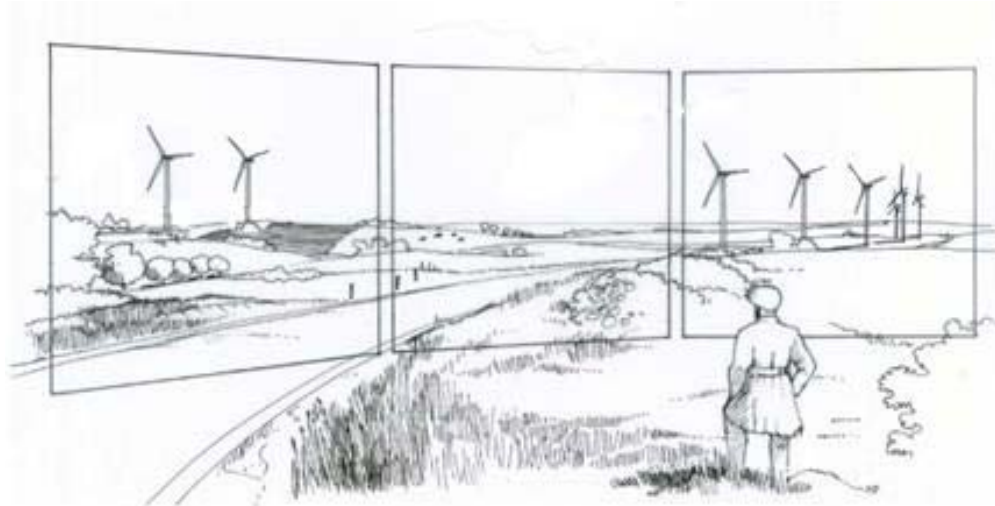
METHODOLOGIE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES

Réalisation des prises de vue pour les photomontages

Les photomontages permettent la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue de l'observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70 mètre environ.

Règles pour la position des points de vue

Les prises de vues se font depuis un espace non clos, au sol ou depuis un point haut ne risquant pas d'évoluer ou de disparaître. Le cône de prise de vue est dégagé et le photographe veille à ce qu'aucun élément (arbre à croissance rapide, construction...) ne vienne gêner la vue à moyen terme.



Gestion de la lumière

Les photos sont faites par temps clair :

- le matin, les prises de vue commencent 1 heure après le lever du soleil et durent 3 heures ;
- l'après-midi, elles commencent 4 heures avant le coucher du soleil et durent 3 heures. Elles s'achèvent donc 1 heure avant le coucher du soleil.

En ce qui concerne la campagne hivernale, la lumière étant de qualité tout au long de la journée, les prises de vue se font sans pause au milieu de la journée. Cette méthode permet d'éviter les lumières excessivement chaudes, certes esthétiques mais inadaptées du fait des détails moins lisibles sur les images. Cela permet également d'éviter les lumières dures et inesthétiques du milieu de journée (contraste trop violent). En cas de ciel nuageux mais lumineux (lumière douce), les photos peuvent être prises toute la journée.

Moyens techniques

Les prises de vue se font à l'aide d'un appareil reflex numérique Canon EOS 600D avec un Capteur CMOS de 18 millions de pixels. Cet appareil numérique n'étant pas un appareil plein format (équivalent au 24/36 argentique), un facteur de correction de la focale est à appliquer. Ainsi, il est utilisé un objectif à focal fixe de 35 mm qui équivaut à 56 mm en 24/36.

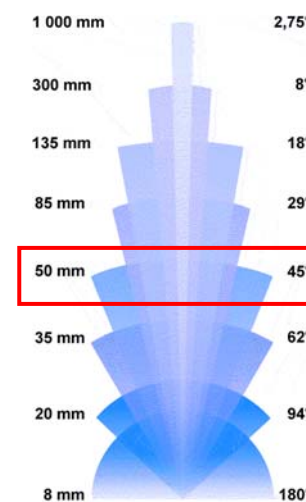
Les photos sont réalisées sur trépied avec niveau à bulle pour garantir l'horizontalité. Le trépied possède une graduation angulaire verticale et horizontale afin de contrôler au mieux les paramètres de prise de vue.

Les coordonnées GPS (latitude, longitude) des lieux de prise de vue ainsi que l'azimut de chaque cliché sont notés. Chaque point de vue peut faire l'objet de plusieurs prises de vue.

L'ensemble des données concernant chaque point de vue et prise de vue est compilé dans un fichier Excel et transmis, avec les photos brutes, au développeur pour validation avant la réalisation des photomontages, gérée par Territoires & Paysages sous le logiciel spécialisé WindPro.

Représentation des photomontages et assemblage

Chaque photomontage est limité à un champ visuel d'environ 60°, qui a l'avantage de pouvoir tolérer l'observation à plat et de correspondre au champ visuel humain. L'angle de vue ne doit pas excéder 60° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti. Un assemblage de deux photographies prises en focale 50 (soit 40° de champ de vision chacune) et assemblées avec un recouvrement de 20°, couvrira un champ de vision de 60°. Chaque photomontage est représenté en pleine largeur d'un support A3 en mode paysage. Ce format a l'avantage de permettre une bonne correspondance entre angle visuel réel et le photomontage d'une part, et d'autre part avec la distance d'observation. Une photographie suffit rarement à la présentation d'un photomontage et l'on souhaite souvent montrer l'environnement du projet. Suivant la situation, autant de photographies que nécessaire seront réalisées pour constituer une vue panoramique couvrant un secteur d'environ 120°. L'assemblage des photographies se fait sur Photoshop. Cet assemblage doit produire une vue panoramique dans une projection cylindrique afin de recréer une portion cylindrique de la perception visuelle. L'utilisation de deux pages A3 portrait situées en vis-à-vis peut permettre de couvrir un champ d'environ 100°.



Esquisse

Certains photomontages montrent que le parc éolien n'est pas visible (masqué par le relief, la végétation, le bâti). Dans ce cas, les silhouettes des éoliennes sont positionnées sur l'image pour justification.



Taille de la photo du photomontage

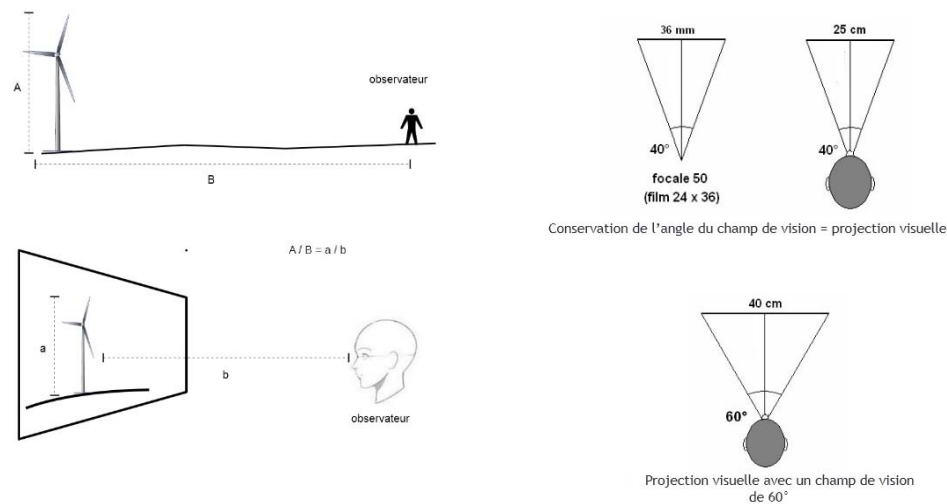
Pour restituer le réalisme du photomontage, vous pouvez l'observer à une distance de 40 cm environ pour une impression au format A3.

Exemple d'un photomontage : si A = 150 mètres et B = 2 000 mètres => A / B = 0,075

Alors à 40 cm de distance du photomontage (b) imprimé en A3, l'éolienne sera représentée avec une dimension de 3 cm

(a)

$$\Rightarrow a / b = 3 / 40 = 0,075 = A / B$$

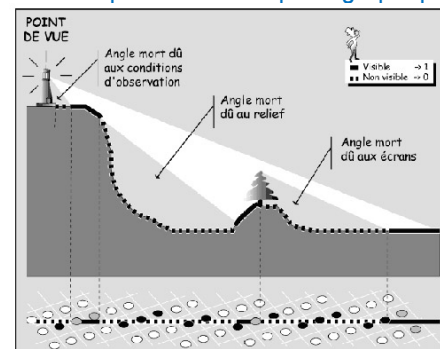


Éléments cartographiques et informations

- une cartographie de localisation des photomontages sur fond IGN
- une cartographie de localisation des photomontages avec les paysages et patrimoines protégés et/ou emblématiques
- une cartographie de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) figurant le nombre d'éoliennes vues partiellement ou en totalité

Pour chacun des points de vue retenus, les informations suivantes sont précisées :

- conditions de prise de vue : date, heure, conditions météo
- coordonnées x et y en Lambert 93
- altitude en mètres
- situation par rapport au projet
- distance aux éoliennes la plus proche et la plus éloignée
- azimut
- angle de vue couvert par l'ensemble des prises de vues photographiques

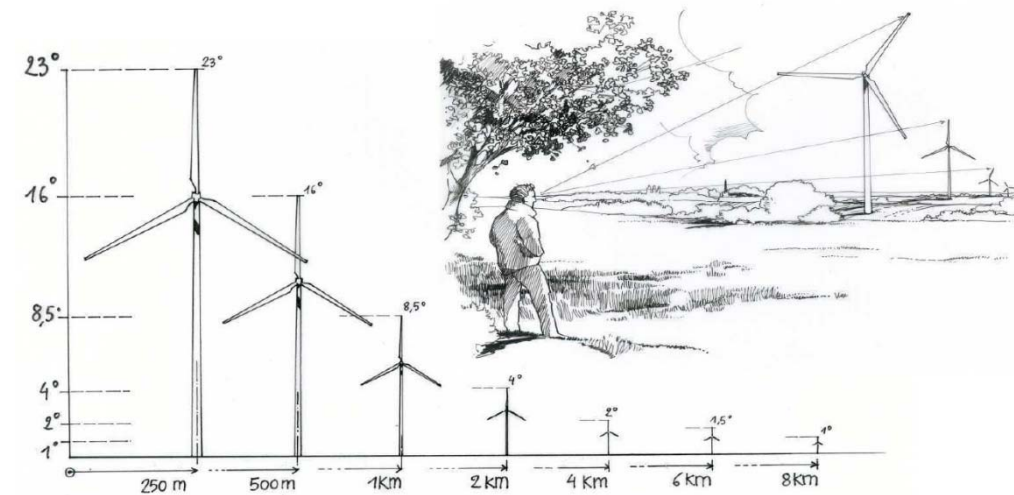


Choix des prises de vue

Les photomontages doivent permettre d'apprécier les visibilitées et les covisibilitées du parc éolien avec les lieux de vie, les axes de communication et les éléments patrimoniaux naturels et bâtis présents dans l'aire d'étude.

Les visibilitées et covisibilitées doivent être étudiées selon les 2 points suivants :

- visibilité du parc éolien depuis un lieu de vie, un axe de communication ou un élément patrimonial,
- covisibilité depuis un point extérieur entre un élément patrimonial et le parc éolien.



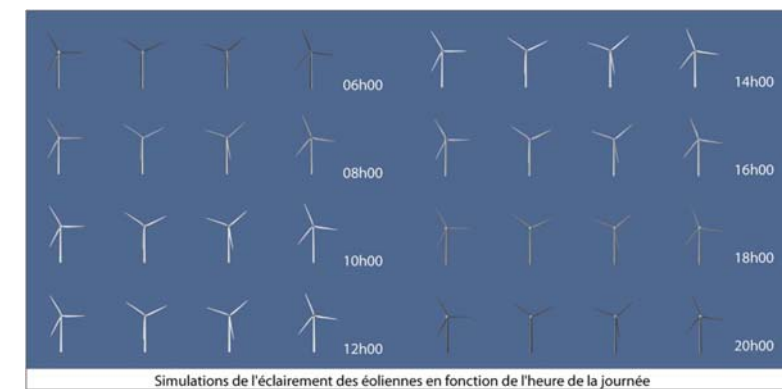
Variabilité des effets sur le paysage

Conditions météorologiques

La visibilité des éoliennes dans le paysage est très dépendante des conditions atmosphériques du moment où on les observe.

La rigueur d'une prise de vue conduit donc à choisir des conditions météo favorables et à préciser ces conditions lors de la présentation de ces prises de vue. La position du soleil par rapport aux éoliennes et à l'observateur a des conséquences parfois importantes sur la visibilité des éoliennes. En fonction de la couleur d'arrière-plan des éoliennes (le ciel, mais parfois le relief), on peut obtenir toute sorte de combinaisons entre une visibilité à plusieurs dizaines de kilomètres (transparence atmosphérique particulièrement favorable, ensoleillement fort et bien orienté, contraste avec l'arrière-plan) et l'invisibilité à quelques kilomètres (situations de faible contraste avec l'arrière-plan, lumière faible, humidité atmosphérique). Selon l'heure de la journée ou les conditions météorologiques, l'observateur appréciera l'effet de façon très différente.

La réflexion spéculaire et diffuse de la lumière sur les éoliennes insérées dans un photomontage est ajustée en fonction des conditions atmosphériques et de la position du soleil au moment de la prise de vue. Malgré le souci de précision, ces réglages demeurent empiriques. Il arrive parfois de modifier ces paramètres pour renforcer la visibilité des éoliennes.



Obstacles saisonniers

La visibilité des éoliennes sera très dépendante des obstacles végétaux qui s'interposeront entre les éoliennes et l'observateur. Selon la région, ces écrans peuvent masquer largement les éoliennes (bocages, haies, forêts...) ou bien au contraire par leur absence, laisser les éoliennes visibles en tout point du territoire. Suivant les essences, la capacité de ces végétaux à faire obstacle est naturellement liée aux saisons.

Les photomontages sont généralement réalisés sur la base de photographies prises entre le printemps et l'automne car cette période est plus propice à la photographie extérieure (journées plus longues, conditions météorologiques plus favorables). Cependant, des photomontages réalisés en hiver apportent des renseignements inédits.

CADRE REGLEMENTAIRE

Monuments historiques

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci. Il s'agit d'une contrainte majeure.

Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site de la carrière.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en place d'un monument historique, ou dans son périmètre de protection, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.

Site classé

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS) en formation spécialisée "Sites et Paysages" est obligatoire. Les demandes d'autorisation au titre des sites sont instruites conjointement par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), (ABF) et la DREAL.

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en site classé est à exclure. En pratique, il convient de prendre l'attache de la DREAL et du STAP le plus en amont possible sur le principe même du projet. En l'occurrence, un projet de carrière (ex nihilo ou extension) relève d'une autorisation ministérielle après avis de la CDNPS.

Site inscrit

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

L'inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l'origine au classement.

Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés, ils s'avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine.

Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments. L'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

Il est d'usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d'un site inscrit soient soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

Conséquence pour un projet éolien :

La création d'un parc éolien en Site inscrit sera fortement contrainte en termes d'acceptabilité puis d'insertion. En pratique, il est conseillé de prendre l'attache de l'ABF et de la DREAL le plus en amont possible des projets.

Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Loi du 7 janvier 1983 et décret du 25 Avril 1984

Les ZPPAUP concernent des entités urbaines, des villages et leurs abords. Il s'agit d'une protection pour des motifs d'ordre paysager, esthétique, historique ou culturel. Elle constitue une contrainte forte pour tout projet. La protection peut être accompagnée d'un programme de mise en valeur.

Dans une ZPPAUP, les travaux sont soumis à l'avis conforme de l'ABF, en référence au règlement de la zone et ce en partenariat avec la DREAL.

Conséquence pour un projet éolien :

Il existe un risque élevé d'incompatibilité paysagère et réglementaire en cas d'implantation d'un parc éolien dans le périmètre d'une ZPPAUP. Il est nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'ABF sur la base du règlement de la zone.

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Code du Patrimoine articles L642-1 à L642-7.

L'article 28 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit "loi grenelle II", crée un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine appelé à se substituer aux ZPPAUP dans un délai de cinq ans : les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Conséquence pour un projet éolien :

Il existe un risque élevé d'incompatibilité paysagère et réglementaire en cas d'implantation d'un parc éolien dans le périmètre d'une AVAP. Il est nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'ABF sur la base du règlement de la zone.

Secteurs sauvegardés

Loi du 4 août 1962 dite "Loi Malraux"

Les secteurs sauvegardés ont été introduits pour la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement des ensembles urbains d'intérêt patrimonial.

Conséquence pour un projet éolien :

Par leur nature, ces secteurs n'ont pas vocation à accueillir parc éolien

Patrimoine archéologique

Le principe des Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) est inscrit dans le Code du Patrimoine, livre V, chapitre 2, article L. 522-5

Il précise en fonction de l'importance des travaux sur le sol et le sous-sol la nécessité ou non d'établir un diagnostic archéologique par le biais de fouilles préventives.

Conséquence pour un projet éolien :

En général, la présence d'une contrainte archéologique ne remet pas en question le projet mais peut cependant retarder sa construction en cas de fouilles importantes.

En pratique, il est conseillé de prendre l'attache du service archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal.

Pour son exécution, le SCoT peut être complété en certaines de ses parties par des schémas de secteur ou des concernant le paysage des Chartes ou Plan de paysages qui en détaillent et en précisent le contenu.

Conséquence pour un projet éolien :

Le volet énergie renouvelable est souvent abordé dans les PADD des SCoT. Ils fournissent des orientations qui peuvent être appliquées réglementairement au niveau des documents d'urbanisme des collectivités (communes, communautés de communes...).

Charte paysagère

Cette démarche volontaire est un moyen de mieux connaître les paysages d'un territoire et d'en faire le diagnostic dans le cadre d'un projet de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine paysager.

La charte paysagère détermine des orientations générales concernant le paysage, une stratégie, un programme d'actions et la mise en œuvre du projet paysager sur un territoire qui peut dépasser les découpages administratifs.

Conséquence pour un projet éolien :

Sans portée réglementaire, la charte paysagère est un outil d'aide à la décision qui prend la forme d'un contrat moral entre les différents acteurs d'un territoire. Par conséquent il est souhaitable de suivre les recommandations des chartes paysagères en amont de la réalisation de projets éoliens.

Atlas des paysages

Les Atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de "paysage" défini par la Convention Européenne du paysage : *"partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations"*. C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage.

Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un "état des lieux" des paysages approprié par tous les acteurs du paysage.

Sans portée réglementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

Conséquence pour un projet éolien :

Lorsqu'ils existent à l'échelle d'un département il est indispensable de croiser l'analyse paysagère de volet paysager de l'étude d'impact avec les Atlas des paysages.

LEXIQUE PAYSAGE ET EOLIEN

Paysage

Le paysage désigne «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations».

Patrimoine

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, «l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique».

Les paysages avec éoliennes

Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères.

Les paysages éoliens

Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères.

Unité paysagère

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Structures paysagères

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un «paysage donné» est caractérisé par un ensemble de structures paysagères, formées pendant les siècles. Les structures paysagères reflètent l'interaction entre les structures sociales, historiques et actuelles et les structures biophysiques. Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Éléments de paysage

Éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est-à-dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, ou d'agrément, comme par exemple un arbre remarquable tel qu'un arbre de la Liberté ou une curiosité botanique. Les éléments de paysage ne sont pas nécessairement ponctuels : par exemple le relief est aussi parfois considéré comme un élément de paysage.

Champ de vision

Le champ de vision (ou zone de visibilité) est l'étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un territoire donné. Elle peut être réduite (limitée par des haies, des bâtiments, etc.) ou au contraire s'étendre jusqu'à l'horizon en l'absence d'écran visuel.

Profondeur de champ

La profondeur de champ (de vision) est la limite du champ de vision, c'est-à-dire la distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est à dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : le relief et la présence de végétation, de constructions ou de tout autre obstacle visuel.

Aire d'étude

Zone géographique potentiellement soumise aux effets temporaires et permanents, directs et indirects du projet

Points d'appel visuel

Les points d'appel visuel sont des éléments qui attirent le regard et constituent des points de repères dans le paysage. Ces points d'appel visuel sont par exemple des clochers, des arbres, des masses boisées, des châteaux d'eau, des pylônes, des mâts, des éléments bâtis remarquables, etc.

« Co-visibilité » ou « inter-visibilité »

La notion de «co-visibilité» est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'«inter-visibilité» s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de «co-visibilité» ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui. Par conséquent la notion d'« inter-visibilité» entre éolienne et patrimoine, s'applique lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial ;

- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;

- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

... et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. De manière plus générale l'« inter-visibilité» s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.)

Aire de mise en scène

L'aire de mise en scène est l'aire visuelle participant à la mise en scène d'un élément de patrimoine ou de paysage. Elle est constituée d'un ensemble d'éléments de paysage ou de structures paysagères. Ses limites sont le plus souvent liées à l'ouverture du champ de vision depuis un ou des points de vue particuliers. Cette aire est souvent reconnue par les populations.

Saturation visuelle

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

Effet

Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendre des nuisances sonores. L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur : à niveau d'effet égal, l'impact de l'éolienne sera plus fort si des habitations se situent à proximité. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : ENJEU x EFFET = IMPACT

Effet cumulatif

Résultat du cumul et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects provoqués par un même projet ou par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

Mesure d'évitement / de suppression

Mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une alternative, qui permet d'éviter un impact intolérable pour l'environnement.

Mesure de réduction / d'atténuation : Mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon prévenir l'apparition d'un impact.

Variante

Solution ou option étudiée dans le cadre d'un projet (localisation, capacité, process technique...).